JGA 2608 Courtelary 95e année Vendredi 9 novembre 2018 No 41

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Réclame

Démence: en savoir plus pour agir mieux

A Saint-Imier, une rencontre pour tous dans le cadre du programme *Vieillir en forme*

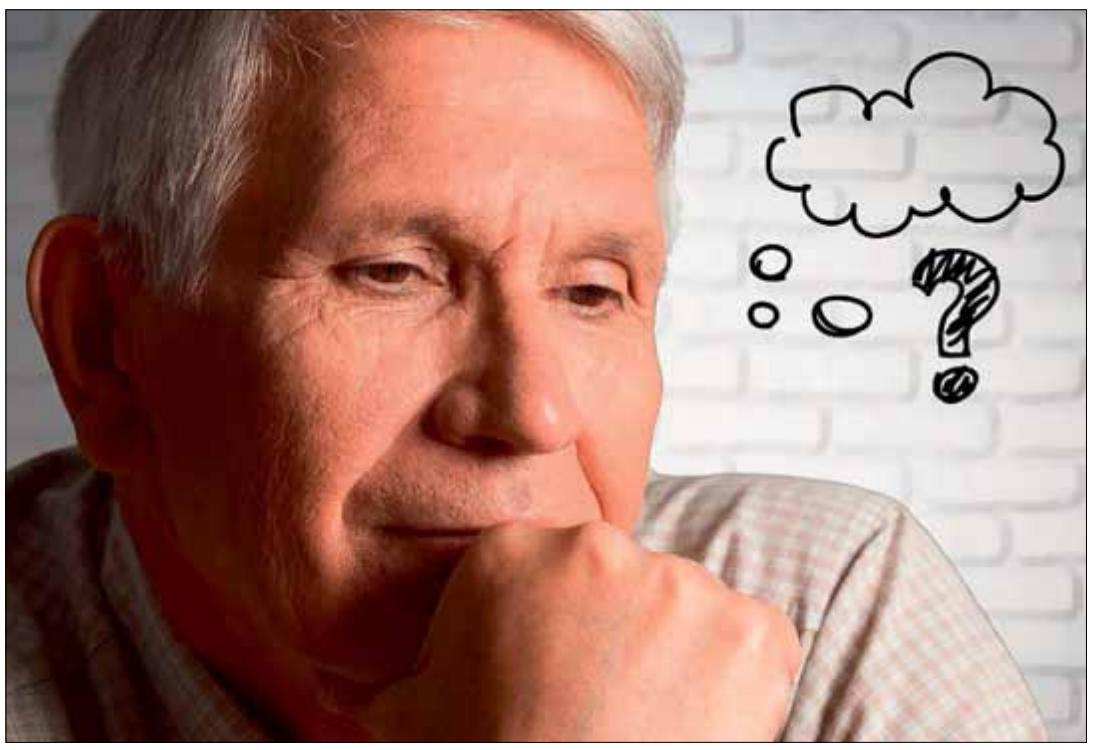

Le rencontre permettra notamment de définir démence et maladie d'Alzheimer

Sous le titre *La démence nous concerne tous* et en collaboration avec la Municipalité imérienne, Pro Senectute Arc Jurassien, Alzheimer Berne et la doctoresse Isabelle Scheidegger Mafille convient toute la population du Vallon à une rencontre dans une douzaine de jours à Saint-Imier. Personnes âgées, proches et proches aidants, personnes atteintes de formes de démence: toutes les personnes intéressées par la question, de près ou de loin, sont chaleureusement conviées à ce moment qui permettra d'en apprendre davantage, donc de mieux agir et de moins angoisser.

Connaître pour comprendre

Les spécialistes de la santé et de l'accompagnement sont unanimes: mieux on connait la maladie, plus on est enclin à faire preuve de compréhension envers la personne atteinte et à lui prodiguer l'accompagnement le plus profitable pour elle. Il est dès lors capital, pour tous les proches ou proches aidants, de s'informer au mieux, à la meilleure source.

En répondant notamment à la question *Quelle différence entre démence et maladie d'Alzheimer et comment la maladie évolue-t-elle?* les oratrices du 21 novembre apporteront justement des informations pertinentes, très utiles aux proches comme aux malades. Car ces derniers supporteront mieux les problèmes liés à leur maladie, et apprécieront à leur juste valeur les mesures prises par leur encadrement, s'ils sont au bénéfice d'une information fiable et complète.

De l'aide pour les aidants

Il ne faut surtout pas minimiser les difficultés et la charge qui attendent les proches aidants d'une personne atteinte de démence; que ces charges soient psychologiques, morales, organisationnelles ou simplement pratiques, elles sont nombreuses. Au fait de perdre en quelque sorte un être aimé, dont la personnalité change complètement, s'ajoutent le temps et les connaissances nécessaires aux soins à prodiguer, les aménagements éventuels de la maison, les questions financières, les difficultés de communication, les relations avec le monde médical et paramédical...

Face à ce rôle complexe, les proches ont besoin d'aide et de soutien, qui peuvent provenir de divers associations, groupements ou institutions. La rencontre fera l'état de la situation dans ce domaine.

Prévention

Les moyens éventuels de prévenir la maladie, du moins de réduire le risque d'en être atteint, seront évidemment détaillés aussi, qui intéressent un très vaste public.

La rencontre du 21 novembre verra s'exprimer des personnes qui maîtrisent parfaitement le sujet, à commencer par Sylvia Wicky, infirmière spécialisée en promotion de la santé et prévention, qui représentera notamment le programme *Vieillir en forme* de Pro Senectute. Prendront également la parole la doctoresse Isabelle Scheidegger Mafille, neurologue à l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier, ainsi que Silvia Manser, du groupe Alzheimer Berne. | *de*

Mercredi 21 novembre
17 h-19 h 30
Saint-Imier, Salle de spectacles
Entrée libre

Vieillir en forme

Financé par la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) et mis en place par Pro Senectute canton de Berne, le programme *Vieillir en forme* est une plate-forme de promotion de la santé qui s'adresse aux personnes de 65 ans ou plus, domiciliées chez elles. Aux conseils personnalisés, lesquels sont dispensés par des spécialistes formés, dans un centre ou au domicile de l'intéressé, ledit programme ajoute diverses manifestations publiques organisées avec des partenaires locaux. Celles-ci visent à informer la population sur les possibilités et conseils en matière de promotion de la santé sous toutes ses formes. Parallèlement, elles favorisant les contacts, les échanges et les rencontres, dont on sait qu'ils agissent directement sur la santé. La conférence du 21 novembre entre dans ce cadre. | *de*

SOMMAIRE

La Croix Fédérale, un bijou
Délicieuses spécialités italiennes à La Heutte 3

Une avalanche d'incivilités
Les autorités de Sonceboz réagissent 5

Il tend vers l'équilibre parfait...
... le budget communal 2019 de Corgémont 7

Les détails du projet affiné
En séance d'information à Corgémont 7

Eau: on s'informe
Courtelary et Cormoret invitent leurs habitants 8

Eh bien dansez, maintenant!
Soirée de la Farandole demain à Courtelary 8

Tous à La Rochette!
Demain pour nettoyer les étangs de Villeret 8

Saint-Imier se réjouit
La future halte de La Clef soutenue à Berne 9

Une œuvre à découvrir
Jean-Daniel Rohrer dès ce soir au CCL imérien 9

Hommage à un grand homme
Pour Nelson Mandela dans huit jours 18

Mariés, les mots et les notes
Spectacle original au CIP jeudi prochain 18

Le (bon!) commerce en vitrine
Cette fin de semaine, le Comptoir à Tramelan 19

On se lèche les babines...
... en dévorant la page Gourmandises 20

Réclame

Comptoir de Tramelan
9 au 11 novembre 2018

Présence sur notre stand
de Madame Karin Vuilleumier,
bijoux artisanaux.

Participez à notre concours !
Prix attractifs !

cec.clientis.ch

Nous serons présents à la salle de la Marelle
à Tramelan.

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Réparations toutes marques!

SCHLÄPFER Nähmaschinen
made to create BERNINA

BERNINA B485
Prix de lancement
1'995.– ~~2'295.–~~

Rue Jakob-Rosius 24
2502 Bienne | 032 345 12 45 | www.berninabiel.ch

GARAGE GERBER
2722 LES REUSSILLES

LA ROSERAIE

ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Elections communales
Tramelan 25 novembre 2018
AGIR ENSEMBLE ET POUR TRAMELAN
Conseil municipal liste 4

Voumard Karine
05.03.1977
Responsable en assurance qualité

Geiser Beat
10.09.1965
Conseiller technique de vente

Conseil général liste 4
Chiquet Loïc - Fioritto Mauro - Geiser Beat - Lehmann Elvis
Maire Raphaël - Rüfli François - Scheidegger Olivier
Voumard Florian - Voumard Karine - Wyss Sébastien
Tellenbach Myriam

PLR Les Libéraux-Radicaux

Votez et faites voter LISTE 4

gianoli sa
entreprise générale de construction
032 942 88 42 – www.gianolisa.ch

www.bechtel-imprimerie.ch

Soupe aux pois
Samedi 17 novembre 2018
Dès 11 h
A la Cour d'Agibert 1
à Cortébert
Se recommande les Amis du Tir de Cortébert

Retrouvez votre équilibre
avec les soins suivants:
• Reiki • Reiki Consciousness
• Massages des 5 continents
• Access Bars
Rens. et rdv 078 714 94 61
à Cortébert

La Farandole des Jonquilles
Groupe de danse du Vallon de Saint-Imier

GRANDE SOIRÉE FOLKLORIQUE

Courtelary - Halle de gymnastique
Samedi 10 novembre

dès 18h30, menu: jambon chaud et diverses salades
20h, ouverture par l'orchestre «**Spitzberg**», Frinvillier – La Farandole des Jonquilles – Fanfare de la Ferrière
– Théâtre: «***Des chiffres et des lettres***»
– Bal mené par le «**Schwyzerörgeliquartett Ländler-Chutze**»
– Tombola – Cantine – Bar – Entrée: 10.–

ECOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

PORTES OUVERTES

Présentations, mini-concerts, ateliers:
venez chanter, souffler, gratter, frotter, pincer...

samedi 17.11.18
09h00-12h30
Tramelan
Bâtiments Juventuti
Rue du Collège 11, 13 & 15

09h00 & 11h00 **Ensemble à cordes**
09h15 **Initiation musicale**
09h30-10h30 **Atelier d'exploration sonore**
10h30 **Présentation de l'atelier**
11h30-12h30 **Wind Band des élèves de l'EMJB**

www.emjb.ch

St-Imier - Place du Marché 1
A louer pour date à convenir, un
magnifique appartement duplex de 4½ p.
Au centre-ville. Surf. habitable de 110 m², 3ème étage av. ascenseur, cuisine ouverte, 2 salles d'eau, loggia. Pl. de parc en hall: 110.- Loyer: CHF 1300.- + CHF 250.- ch. 1er loyer mensuel offert !
032 341 08 85 | info@engelmannimmo.ch
engelmann immo.ch

Soupe aux pois
24 novembre
Espace Nicolas Béguelin Courtelary
Ski-club Courtelary

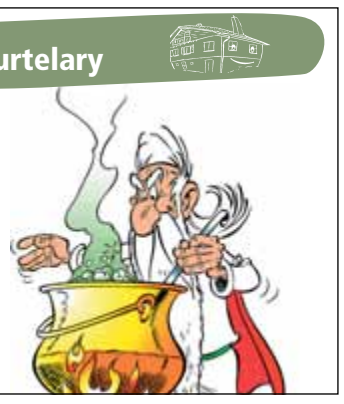

Jass à partir de 15h
inscription jusqu'au 16 novembre
au 078 837 40 25

ROSSINI • GODEL
CHAUFFAGE • SANITAIRE

Pour la rentrée d'août 2019
Rossini-Godel Sàrl Chauffage et Sanitaire recherche un
apprenti installateur sanitaire

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitæ et des copies des derniers bulletins scolaires, sont à adresser à Rossini-Godel Sàrl, case postale 224, 2610 Saint-Imier jusqu'au 15 décembre 2018.

Pour tous renseignements complémentaires: 079 962 15 48.

ARC Alternative régionale & communale Saint-Imier

L'ÉNERGIE POUR PROGRESSER ENSEMBLE

Élections municipales
25 novembre 2018

Votez listes 1

Nos candidat-e-s au Conseil de Ville
Des énergies qui s'engagent

Claude Voisin ❨ Michel Meyer ❨ Danika Perret ❨ Raphaël Perotto ❨ Morgane Bussian-Leblois ❨ Jean Luc Berberat
Josika Iles ❨ Patrick Tanner (maire, réélu) ❨ Paula Tanner ❨ Swann Thommen ❨ Michèle Comte ❨ Roger Comte
Josepha Chiesa ❨ Patrick Domon ❨ Florine Pessotto-Bueche ❨ Philippe Garraux.

ORVIN

Allier théorie et pratique

La conférence donnée par Mme Wicky sur le thème «Avancer en âge d'un pas sûr» qui a eu lieu mercredi 31 octobre à Orvin a été suivie par une petite leçon de gym, ainsi que par une collation offerte par la Commission 3e âge du Bas Vallon. Animée par les monitrices de gym Mireille et Monique Villard, la leçon de mouvement a permis aux participants d'apprendre quelques gestes leur permettant de bouger aisément.

FANFARE MONTAGNARDE DE PLAGNE

Match au loto

Veuillez réserver la date du samedi 1er décembre pour le match au loto de la fanfare de Plagne, dès 15 h puis reprise à 20 h, au centre communal à Plagne. De nombreux prix vous attendent, tels que jambons, côtelettes, paniers garnis, viande fumée, fromages et vin. | *ma*

ÉCOLE PRIMAIRE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Ramassage du vieux papier

Le mardi 13 novembre, dès 7 h 45, les élèves de l'école primaire ramasseront le vieux papier. Les personnes ayant de la peine à se déplacer peuvent s'annoncer à l'avance auprès de l'école (032 489 21 17), afin que les élèves viennent chercher le papier dans leur appartement ou leur cave. Le produit de ce ramassage servira à financer partiellement le camp de ski qui aura lieu en mars 2019 en Valais.

Nous vous remercions de votre collaboration.

| *Ecole primaire Sonceboz-Sombeval*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS

Rappel : fenêtres de l'Avent 2018

La municipalité d'Orvin a le plaisir de vous annoncer que la commission du tourisme organise les fenêtres de l'Avent. Pour rappel, il s'agit de décorer une fenêtre, une entrée ou l'extérieur de sa maison et d'illuminer le tout dès la tombée de la nuit. Les personnes qui le souhaitent peuvent également ouvrir leur porte aux visiteurs afin de partager un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Les citoyens intéressés à participer à cette tradition peuvent s'inscrire et arranger une date auprès de Madame Françoise Nikles, membre de la commission du tourisme, par téléphone au 032 358 10 79 / 079 224 92 47 ou par e-mail à l'adresse : francoise.nikles@bluewin.ch jusqu'au 16 novembre.

La commission du tourisme entamera cette belle tradition le samedi 1er décembre sur la place du village d'Orvin. Plus d'informations suivront, mais réservez d'ores et déjà cette date!

La liste des participants sera publiée dans une future édition de la *Feuille d'Avis*.

| *le secrétariat municipal*

Assemblée municipale

La prochaine assemblée municipale, dont l'ordre du jour figure dans la partie officielle de la présente édition, aura lieu le lundi 10 décembre à 20 h à la halle de gymnastique d'Orvin.
Nous vous attendons nombreuses et nombreux à cette occasion. | *cm*

Dans l'édition du 2 novembre, la rédaction a malencontreusement omis d'incorporer les encadrés suivants à l'article concernant le vingtième anniversaire du SASD du Bas-Vallon.
Elle s'en excuse et les publie dans cette édition.

Le SASD influence tout le canton

La petitesse du SASD n'empêche pas sa grande importance pour l'Association cantonale des services de soins à domicile. Ursula Zybach, sa présidente, soulignait en effet samedi que le point de vue du Bas-Vallon est très enrichissant. «Il est souvent différent, mais ses contributions influent favorablement nos décisions», affirmait-elle en se réjouissant que le SASD Bas-Vallon soit là pour réclamer davantage de combativité. «Merci pour l'énergie que vous donnez à l'ensemble du canton!»
Et la présidente de rappeler qu'un défi considérable attend les organismes de soins à domicile dans un avenir proche, marqué par les velléités cantonales d'économies. «Faisons front ensemble, le secteur du maintien à domicile est précieux, la société tout entière en profite.»
Et la présidente cantonale de souhaiter au SASD d'une part qu'il puisse continuer à être un bon employeur, que son personnel s'y sente toujours aussi bien, d'autre part qu'il conserve le courage de changer, de se remettre continuellement en question. | *de*

Séquence rire et émotion

Moins officiel, mais encore plus touchant, le témoignage conjoint de Rose Bassin et Elisabeth Mazzarol. La première, employée du SASD dès sa naissance, rappelait avec beaucoup d'humour les changements techniques intervenus, du «carnet du lait» au BARman, un engin «assez solide pour être utilisé comme moyen d'auto-défense», puis à l'Ipad, source des premières erreurs de saisie, suivi du Smartphone «avec lequel on peut tout faire». Se réjouissant d'avoir échappé à la tablette, pour raison d'âge, Rose Bassin soulignait: «Une chose, cependant, n'a pas du tout changé au SASD: le plaisir de travailler et d'aider les autres!» Elisabeth Mazzarol s'attachait pour sa part au privilège qui fut le sien de suivre le développement du service, durant les nombreuses années qu'elle a passées au sein de son comité. Soulignant les grandes responsabilités qu'assument brillamment Noëlle Poffet et Béatrice Laubscher, elle jugeait préoccupant et très regrettable que les volontés d'économies cantonales fassent planer une ombre sur l'avenir de la mission remplie par le SASD. | *de*

Humour et émotion avec les témoignages de Rose Bassin (à droite) et Elisabeth Mazzarol

Publi-reportage

Les spécialités italiennes redonnent vie à la Croix Fédérale

Le magnifique restaurant de La Heutte, une destination de qualité

Voici deux mois qu'un trio de cuisiniers passionnés a repris les rênes de la Croix Fédérale de La Heutte. Ils y proposent la meilleure cuisine italienne, dans un cadre aux qualités historiques merveilleusement mises en valeur. Le propriétaire de l'immeuble, Heinz Peter, a en effet mené la plus respectueuse et la plus réussie des restaurations, donnant à ce lieu un cachet aujourd'hui inimitable.

Belle expérience

Dans ce lieu exceptionnel, trois cuisiniers donc, le couple Ioana et Nicolosi Placido, ainsi que Luca Martinelli, associés pour la première fois. Depuis Saint-Gall, où ils ont tenu deux restaurants, les trois chefs recherchaient un établissement avec cachet, sis dans la campagne. Une courte visite de la Croix Fédérale a suffi à les emballer! Et de passer sur le problème de la langue, eux qui maîtrisent évidemment l'italien à la perfection, mais l'allemand tout aussi bien. Pour le français, le personnel de service est là, et les cuisiniers s'y mettront rapidement.

Un menu dès 17 francs

Quant à leur expérience culinaire, aucun souci à nourrir: Ioana et Nicolosi Placido travaillent dans la restauration depuis une trentaine d'années, Luca Martinelli à peine moins. Originaires respectivement de Roumanie, d'Italie et de Sicile, ils proposent à La Heutte une cuisine résolument latine, des spécialités italiennes authentiques, issue de toute la Botte.

Ainsi les menus de midi – dès 17 francs! – sentent-ils bon la péninsule, qui se déclinent en quatre versions quotidiennes: deux différents plats de pâtes, un plat de viande et une pizza, complétés par trois salades. Et bien entendu, les clients qui le souhaitent peuvent élargir leur choix à la carte.

La surprise du chef

Chaque fin de semaine, le chef propose un menu spécial, italien s'entend, de deux plats. Parfois il la joue «spécial mer», avec du poisson et des fruits de mer, ou plus personnel avec des côtelettes de porc aux épinards et des pennelle aux brocolis à l'étouffée par exemple. Il s'agit quoi qu'il en soit de plats originaux, personnels, réalisés avec des produits frais de qualité.

Les végétariens ne sont jamais oubliés à la Croix Fédérale, où l'on propose quotidiennement d'excellents plats sans viande.

La carte est riche, alléchante, avec quantité de pâtes différentes, par exemple à la Norma (aubergines et ail, avec sauce tomates), au safran, des involtini à la mode du chef, et pour spécialités notamment des escalopes valdotaines, divers poissons, les moules au scolio-verde et des pâtes particulièrement originales.

Les pizzas se servent sur place ou à l'emporter, les plats pour enfants ne manquent pas, les desserts italiens non plus.

In vino veritas...

En matière de vins, l'établissement promeut également d'excellents crus italiens, et notamment les bios Terzo Sogno de la cantine Volpi, une référence.

Signalons enfin qu'avec ses 80 places au total, la Croix Fédérale organise volontiers des repas de groupe, d'entreprise, de famille ou de société, à l'italienne s'entend. Une petite salle très confortable permet des réunions, avec ou sans repas, pour une quinzaine de convives.

La Croix Fédérale
La Heutte
071 310 02 86

Mardi-vendredi: 9h-14h, 17h30-22h
Samedi: 17h30-22h
Dimanche: 11h30-14h, 17h30-21h30
Lundi: fermé

Cherche sommelière

Les nouveaux tenanciers cherchent un(e) sommelier(ère) à 50 pour cent, pour assurer le service du soir. Possédant l'expérience du métier, la personne recherchée doit parler français et comprendre impérativement soit l'allemand soit l'italien. Elle sera engagée dès que possible.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!

SAINTI-BATS SAINTI-BATS

SOIREE DE SOUTIEN

VENDREDI 23 NOVEMBRE

« Salle de spectacles St-Imier »

APERO OFFERT PAR LE CLUB DES 18H30 HEURES

Madeleine Traiteur

20H00 REPAS COMPRIS :
DELICIEUSE FONDUE VIGNERONNE -
SES ACCOMPAGNEMENTS - DESSERT

RIRES & DELIRES MAGIQUES

DANIEL JUILLERAT

SUPER TOMBOLA de 20.000.- frs

BAR AMBIANCE DJ

INSCRIPTION :
teameventssaintibats@gmail.com
ou +41 79 244 58 60

ENTREE 80.- CHF
ENFANTS JUSQU'A 16 ANS 40.- CHF

WWW.SAINTI-BATS.COM

11.11.2018
11:11:00
PLACE DU VILLAGE
ORVIN

OUVERTURE DU CARNAVAL
AVEC LA TSCHUNI CLIQUE
GRILLADES, RISOTTO FAÇON TCHEKO, BAR, MUSIQUE
10:30 PRÊCHE DE L'AVENT-CARNAVAL
AMBIANCE AVEC NIVROZIK

Élections municipales
du 25 novembre 2018

«Construisons l'avenir ensemble!»

Votez compact Liste n° 3

PS

SOUPER DE SOUTIEN DE L'US VILLERET

17.11.18 | « Le Valais en fête »

Halle de Gymnastique de Villeret

Assiette valaisanne et raclette à volonté par le « Pape de la Raclette », **M. Eddy Baillifard** CHF **45.–**

18 h 30 apéro offert, souper dès 20 h 00

Animation musicale par « **DJ NAPSTI** »

Quelques surprises vous attendent... dont une **tombola** avec de magnifiques lots !

Réservation jusqu'au **14.11.18** par sms au **079 642 47 56** ou par e-mail à **kaempfflorian@gmail.com**

PS

Mettre en valeur les ressources de la Cité

Olivier Zimmermann
Formateur d'adultes

Bettina Zürcher
Cheffe projets IT

Election Conseil Municipal St-Imier 25.nov
Votez et faites voter socialiste Liste 2

Pour...

... ne pas être poussé dans l'UE.
... sauvegarder nos salaires et nos emplois.
... ne pas avoir à payer plus d'impôts, de taxes et de redevances.
... sauvegarder la protection des animaux et des paysages suisses.
... garantir la sécurité du droit.

Votez le 25 novembre

OUI à la démocratie directe.
à la l'autodétermination.

www.initiative-autodetermination.ch

Comité Oui à l'autodétermination, Case postale, 3001 Berne

Élections municipales
du 25 novembre 2018

«Construisons l'avenir ensemble!»

Marc Nussbaumer
1977- Spécialiste technique
«Pour une politique sociale cohérente et responsable.»

Marc Sifringer
1962- Educateur
«Tramelan doit garder sa place de commune pionnière, sport, énergie, respect et convivialité, tout pour y être bien.»

Pascal Mercier
1962- Monteur de voies
«Concilier les besoins des citoyens pour un village dynamique.»

Pierre-Yves Emery
1958- Mécanicien
«L'expérience au service de notre village.»

Vincent Vaucher
1974- Constructeur
«Une politique active pour la jeunesse, la culture et la vie sportive de notre village.»

Thierry Gagnebin
1969- Economiste ESCEA
«Une place pour chacun dans un développement maitrisé et durable.»

Roland Guerne
1954- Mécanicien
«Agir ensemble avec détermination pour demain et pour l'avenir.»

Cédric Meier
1960- Cuisinier
«Soutenir la culture.»

Adrien Dufaux
1993- Mécanicien
«Oser la jeunesse.»

Nicole Favre
1955- Educatrice
«Pour un développement pragmatique et maîtrisé.»

Votez compact

Liste n° 3

PS

PS

Penser global – Agir local

Elisabeth Beck
Enseignante

Nathalie Fiechter
Directrice
Ecole Sociale

Bettina Zürcher
Cheffe projets IT

Gerolamo Pepe
Employé
communal

Michel Ruchonnet
Médecin général

Olivier
Zimmermann
Formateur

Mélanie Lambert
Commerçante

Marie Ruchonnet
Etudiante

Regina Stöcklin
Psychiatre

Gérald Bassard
Enseignant

Vital Carnal
Employé CFF

Diamantino
Rodrigues
Horloger

Loïc Springenfeld
Etudiant

Election Conseil de Ville St-Imier 25 nov
Votez et faites voter socialiste Liste 2

Favorisez nos annonceurs

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Le départ de Michel Holzer est cette fois effectif

Les autorités et l'administration ont pris congé officiellement, jeudi 1er novembre au soir, de leur ancien chef technique Michel Holzer. Yanik Chavaillaz lui a succédé depuis quelques mois déjà, mais son contrat ne s'achevait qu'à la fin octobre, vacances en retard obligent.

Après 33 ans de bons et loyaux services, Michel Holzer laisse un grand vide, devait souligner Claude Nussbaumer, qui prononçait l'allocution de circonstance en l'absence de la maire Nelly Schindelholz, retenue par une séance officielle. «Nous perdons un collègue, mais pour mieux retrouver un ami», poursuivait l'orateur en soulignant à quel point la carrière de Michel Holzer fut remplie, variée, prenante et non dénuée de soucis.

Avant de souhaiter au tout nouveau retraité de pouvoir longtemps profiter en plein de sa famille, Claude Nussbaumer concluait: «Michel Holzer a été pour nous un collègue fabuleux, dont nous avons apprécié les connaissances techniques, mais également l'esprit d'équipe, l'altruisme, le respect de chaque personne. Tu peux être fier de la belle réussite de ta carrière».

Remerciant la commune pour la fête organisée en son honneur, Michel Holzer soulignait que ces 33 dernières années ont été très riches en souvenirs, surtout de bons souvenirs. «J'ai pris grand plaisir et intérêt à tout ce que j'ai fait. Et je tiens à remercier ici mon épouse, qui durant toutes ces années a accepté sans se plaindre les horaires, les coups de téléphone à toute heure, même de nuit.»

Les élus et les employés communaux se sont ensuite réunis pour un repas dont Michel Holzer était évidemment la vedette. Joyeuse retraite! | *cm*

Après 33 ans de carrière, le sourire radieux d'un retraité qui ne s'ennuiera pas une seconde!

PÉRY

Un air de vacances

Sous la baguette de Gabrielle Joray, l'Ensemble d'accordéons Péry a présenté son concert annuel le 27 octobre dernier au centre communal de Péry. Les morceaux interprétés ont permis au public de penser aux prochaines vacances, en passant par Schwarzenburg, la Grèce avec *Mava*, l'Espagne avec *Estralita* et *Paola*, la Russie avec *Ozhidanie* et *Babuschka* et enfin l'Italie ou la France avec une tarentelle méridionale.

Par sa prestation au saxophone dans l'arrangement *Blueberry Hill*, André Nobs a fait vibrer la salle. En deuxième partie, la Farandole des Jonquilles de Courtelary a présenté une pièce de théâtre pleine d'humour et de quiproquos. L'Ensemble d'accordéons remercie le public qui s'est déplacé malgré la météo peu clémente et lui donne rendez-vous l'année prochaine.

PÉRY

Les Cartons du Cœur célébrés

Demain samedi 10 novembre à 20h, le Centre communal de Péry accueillera les Cartons du Cœur du Jura bernois. Depuis la création de l'association il y a 25 ans, environ 15000 cartons sont venus soutenir des familles dans la détresse, ce qui équivaut en valeur à plus de deux millions de francs en produits et 1,5 carton/jour. Afin de fêter dignement les 25 années d'existence, la soirée du 10 novembre sera animée par la réputée Harmonie de Bienne «La Filarmonica-Concordia» sous la direction du maestro Celestino Quaranta. Ouverture des portes à 19h. | *jcl*

CORGÉMONT

Calendrier villageois

Après le succès de l'année passée, nous avons le plaisir de vous annoncer que les inscriptions pour les traditionnelles fenêtres de l'Avent de Corgémont sont à nouveau ouvertes.

Rappel: il faut que le numéro correspondant apparaisse sur la fenêtre et qu'elle soit illuminée jusqu'au 6 janvier 2019. La décoration est libre.

Pour l'inscription ou de plus amples renseignements, contactez Christine Brechbühler au numéro 079 565 93 66.

| *paroisse reformée de Corgémont-Cortébert*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Les incivilités se multiplient

Le Conseil municipal s'est penché lundi sur la multiplication des incivilités concernant les déchets, ces derniers mois dans la commune. Crottes de chien sur le terrain de football, pneus abandonnés dans la nature, sacs non officiels dans les conteneurs semi-enterrés: certains citoyens, une minorité heureusement, manquent sérieusement de respect envers la collectivité.

Réclamations

L'administration municipale a reçu dernièrement plusieurs courriers et autres appels d'habitants qui s'insurgent face à l'avalanche de crottes de chiens dans certains lieux du village. Sur les trottoirs, dans des jardins privés, sur diverses surfaces de gazon: certains propriétaires de chiens abandonnent leurs déjections à peu près n'importe où. Les excréments découverts sur le terrain de football ont constitué la goutte d'eau... Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé de mettre à ban pour les canidés, dès que possible, toute la place de sport; il sera donc interdit d'y promener un chien.

Plusieurs dizaines de pneus ont été abandonnés dans l'ancienne carrière

Des informations officielles suivront dès l'entrée en vigueur de cette mesure.

Merci!

Par ailleurs, les autorités vont adresser tout prochainement un courrier personnel à chaque propriétaire de chien de la commune, afin de lui rappeler les règles en vigueur d'une part, de lui annoncer que l'administration communale tient gratuitement à sa disposition des sachets prévus pour le ramassage des crottes.

D'ores et déjà, le Conseil municipal tient ici à remercier les très nombreux propriétaires de chien qui respectent parfaitement le voisinage et la collectivité, notamment en ramassant consciencieusement les déjections de leur animal.

Pneus abandonnés, plainte déposée

Une nouvelle fois, un grand nombre de pneus de voiture usagés ont été découverts tout récemment dans l'ancienne carrière qui se trouve au Nord de l'Auberge du Relais. Voilà plusieurs années que se produisent ce genre de dépôts illicites, juste avant l'hiver...

Une plainte a été déposée et les autorités lancent un appel à témoin. Toute personne qui aurait observé un comportement inhabituel dans cette carrière est instamment priée de transmettre cette information à la commune, en appelant le maire, René Rimaz, au 078 667 18 75. Merci par avance.

Contrôles en vue

Enfin, suite à la découverte de plusieurs sacs non officiels dans des conteneurs semi-enterrés, la Municipalité annonce qu'elle va intensifier les contrôles. Les personnes qui auront déposé des déchets sans utiliser de sac taxé, seront mises à l'amende. | *cm*

Passages condamnés: l'Exécutif réagit

Le passage jaune en amont du temple constitue le seul accès possible au cimetière pour les personnes en fauteuil roulant

Dans un récent courrier, l'Office cantonal de ponts et chaussées, par son service régional, annonce que quatre passages pour piétons seront prochainement supprimés sur la route cantonale qui traverse la localité. Il s'agit des deux passages sis près de l'église, et de deux autres passages dessinés le long de la route de Pierre-Pertuis, à savoir celui qui est situé à la bifurcation avec le chemin du Brahon et celui qui se trouve un peu en amont.

L'OPC précise que ces quatre passages ne remplissent pas la condition de fréquentation, à savoir cent piétons traversant, au minimum, durant les cinq heures les plus fréquentées de la journée.

Sans remettre en cause le manque de fréquentation constatée, les autorités s'étonnent pourtant que les spécialistes en circulation aient effectué leurs comptages entre 6 h et 8h30. Nul doute que la fréquentation du temple et du cimetière est extrêmement faible durant cette tranche horaire.

S'il n'interviendra pas pour les passages de la rue de Pierre-Pertuis, le Conseil municipal a par contre décidé de se battre pour les deux passages sis près de l'église. Il écrira donc tout prochainement à l'OPC, pour défendre son point de vue: les personnes à mobilité réduite, et en particulier celles qui se déplacent en fauteuil roulant, ne peuvent pas rallier le lieu de culte et le cimetière autrement que par le passage sis en amont de l'église. Quant au second passage jaune, il est utilisé par un grand nombre de piétons lors de chaque service funèbre.

Belle participation

Quinze des nouveaux citoyens de la commune, sur 29 invités au total, honorent ce vendredi soir de leur présence la manifestation organisée par la Municipalité. On rappellera qu'il s'agit de la dernière cérémonie de ce type mise sur pied par la municipalité seule; dès 2019, les promotions civiques réuniront les villages de Cortébert, Corgémont et Sonceboz-Sombeval. | *cm*

Plan financier

Le Conseil municipal a accepté lundi soir le plan financier de la commune, pour les années 2018 à 2023. Nous reviendrons sur ce document dans le cadre de la présentation du budget 2019, prochainement dans ces colonnes. | *cm*

Attribution

C'est à l'entreprise spécialisée Hawle que le Conseil municipal a attribué le contrôle de 115 vannes principales d'eau potables. Ce travail est devisé à 4597 francs. | *cm*

Elections communales St-Imier 2018

UDC

La section UDC de St-Imier
recommande de
voter les listes numéro 3 PLR
au Conseil municipal et au
Conseil de Ville

Pour des impôts et taxes raisonnables et moins d'insécurité dans nos rues
Merci de votre soutien

ACL Sonceboz-Corgémont

Théâtre par la Troupe de la Clef

Cendrillon

Samedi 10 novembre
à 20 h 30

Dimanche 11 novembre
à 17 h

Salle de Spectacles de Corgémont

Entrée 20.–
Membres ACL, AVS, étudiant : 15.–
Enfants 5.–

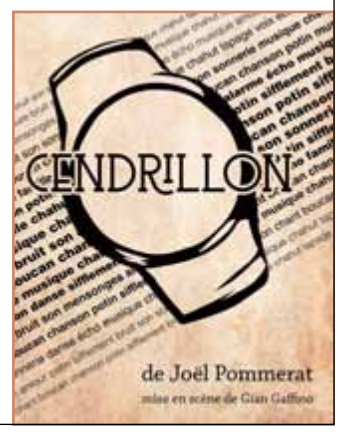

Tramelan

UDC
Pour une Suisse forte

Chères électrices,

Chers électeurs,

Le parti UDC vous remercie sincèrement d'avance pour le soutien que vous apporterez aux candidats présentés en votant

Conseil municipal : liste No 1 non modifiée

Conseil général : liste No 1 non modifiée

Ces personnes méritent votre confiance

UDC Tramelan

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

ceff

Admissions 2019

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !

DOMAINE COMMERCE | Tramelan

Apprentissage plein temps
- employé-e de commerce

Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : 15 février 2019
Début des cours : 19 août 2019

Maturité professionnelle économique monolingue ou multilingue (allemand)
- intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)

Durée des études : 3 ou 4 ans
Délai d'inscription : 15 février 2019

ceff COMMERCE
Chemin des Lovières 4 2720 Tramelan
Tél. 032 942 62 00 commerce@ceff.ch

DOMAINE SANTÉ-SOCIAL | St-Imier

Apprentissage plein temps
- assistant-e en soins et santé communautaire
- assistant-e socio-éducatif-ve

Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : 30 novembre 2018
Début des cours : 19 août 2019

Maturité professionnelle santé ou travail social
- intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)

Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : selon contrat d'apprentissage
- après l'apprentissage CFC

Durée des études : 1 an à plein temps
Délai d'inscription : 6 mars 2019
Début des cours : 19 août 2019

Formation supérieure
- Infirmier-ère diplômé-e ES

Durée des études : 3 ans (école et stages)
Délai d'inscription : 17 mars 2019
Début des cours : 19 août 2019

ceff SANTÉ-SOCIAL
Rue Agassiz 12 2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 62 62 santesocial@ceff.ch

DOMAINE INDUSTRIE | St-Imier

Apprentissage plein temps
- automaticien-ne
- dessinateur-trice en construction microtechnique
- dessinateur-trice constructeur-trice industriel-le
- électronicien-ne
- électronicien-ne en multimédia
- informaticien-ne
- mécanicien-ne de production[1] (en 3 ans)
- micromécanicien-ne
- monteur-euse automaticien-ne[2] (en 3 ans)
- opérateur-trice en informatique[3] (en 3 ans)
- polymécanicien-ne
- praticien-ne en mécanique AFP[4] (en 2 ans)

Durée des études : 4 ans (sauf [1, 2, 3] et [4])
Délai d'inscription : 19 novembre 2018
Début des cours : 19 août 2019

Maturité professionnelle technique monolingue ou multilingue (anglais)
- intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)

Durée des études : 3 ou 4 ans
Délai d'inscription : selon contrat d'apprentissage
- après l'apprentissage CFC

Durée des études : 1 an à plein temps
Délai d'inscription : 6 mars 2019
Début des cours : 19 août 2019

ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoye 26 2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 43 44 industrie@ceff.ch

Vendredi
16 NOVEMBRE
15 h 30 - 20 h 30
Séance d'information à 17 h 30

PORTES OUVERTES
à St-Imier et Tramelan

ceff.ch

Un service complet au cœur de votre région !

Prépresse
Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

Impression numérique et offset
Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Un budget équilibré

Le Conseil municipal a approuvé récemment le budget 2019, qui sera soumis à l'assemblée municipale du 10 décembre prochain.

Ce budget peut incontestablement être qualifié d'équilibré, puisqu'il s'appuie sur des dépenses ascendant à 7,557 millions de francs, pour des recettes de 7,563 millions, et prévoit donc un excédent de recettes évalué à 6100 francs.

Stabilité

Basées sur les expériences des années antérieures, ces prévisions sont empreintes de pragmatisme et n'incluent aucun bouleversement important. Et le Conseil municipal de se réjouir que pour le troisième exercice seulement avec le MCH2 (le nouveau modèle de comptes introduit par le Canton), le budget communal se tienne bien.

On relèvera qu'aucune réserve n'a dû être dissolue, ni aucune taxe augmentée, pour équilibrer un budget 2019 basé sur une quotité fiscale locale de 1.79.

Par rapport au budget 2018, et mêmes aux comptes 2017, les prévisions pour l'an prochain révèlent une belle stabilité, même si les rentrées au titre des finances et impôts sont prévues légèrement plus élevées (5,223 mio, contre 4,887 mio au budget 2018). Une légère hausse de la population explique notamment une petite augmentation des rentrées d'impôts sur les personnes physiques.

Les recettes fiscales de Corgémont dépendent peu des personnes morales, elles sont donc plus facilement prévisibles, les surprises importantes étant rares. Un avantage pour établir un budget proche de la vérité, certes, mais aussi un désavantage pour la commune durant les années de haute conjoncture, dont elle profite moins que d'autres. | *cm*

Péréquation : un peu moins que prévu

Pour l'année en cours, la commune de Corgémont touchera des montants légèrement inférieurs à ses prévisions, au titre de la péréquation financière. On soulignera que la budgétisation de ces prestations est assez complexe, étant entendu qu'elles dépendent de nombreux facteurs totalement extérieurs à notre commune.

Au titre de la réduction des disparité, Corgémont recevra cette année 474 593 francs exactement, alors qu'elle avait inscrit 490 000 francs au budget. Cette prestation vise à compenser un peu les indices de rendement fiscal inférieurs à la moyenne cantonale.

Les communes supportant des charges socio-démographiques importantes se voient verser également une prestation complémentaire ; à ce titre, Corgémont recevra 20 122 francs (21 000 francs au budget), eu égard à sa proportion d'habitants au chômage, étrangers, ou bénéficiaires de prestations complémentaires.

Au titre des charges géo-topographiques excessives (longueur des chemins et routes à entretenir, en particulier), Corgémont se verra par ailleurs verser 112 774 francs cette année, alors qu'elle avait budgété 118 000 francs.

Enfin, la différence est plus sensible en ce qui concerne la dotation minimale, où Corgémont se verra verser 205 692 francs en 2018 (240 000 francs au budget). | *cm*

Cette dotation minimale est attribuée aux communes dont l'indice de rendement fiscal harmonisé demeure inférieur à 86, après réduction des disparités.

En chantier

Les autorités et les services techniques rappellent à la population que les travaux de viabilisation ont commencé à la rue des Fléoles. La plus grande prudence est donc de mise dans ce secteur. | *cm*

Pour les Fêtes

Pour la période des Fêtes de fin d'année, l'administration municipale demeurera fermée du 22 décembre 2017 au 6 janvier 2018 y compris. Merci aux habitants d'en tenir compte, notamment pour les documents dont ils pourraient avoir besoin avant la fin de l'année. | *cm*

Un projet affiné suite à l'assemblée de juin

Une petite trentaine de citoyens ont répondu à l'invitation des autorités, lundi soir, pour en apprendre davantage sur les deux objets communaux en votation le 25 novembre prochain.

Transparence

Le maire, Etienne Klopfenstein, rappelait en préambule que l'Exécutif nourrit la volonté d'informer le mieux possible la population. Et de souligner que depuis l'assemblée municipale du 4 juin, où fut présenté une première fois l'avant-projet de rénovation du bâtiment administratif, les autorités et les architectes ont apporté des corrections répondant aux remarques des citoyens, en particulier dans la répartition de locaux.

Le Conseil municipal a également vérifié consciencieusement que les deux projets en votation peuvent bien être assumés sans augmentation de quotité.

Un volume plus compact

Rappelant qu'il pourrait être achevé à la fin de l'année prochaine si la procédure d'autorisation se passe normalement, les architectes de WEL Consulting présentait l'état actuel du projet, non sans souligner que les détails esthétiques seront décidés après la demande de permis de construire. « C'est en général à ce moment-là seulement que le service des monuments historiques transmet ses recommandations ».

Quant aux surfaces utiles, le bâtiment historique en propose actuellement 605 m² et l'annexe 220 m² ; une fois le premier rénové et la seconde démolie, on atteindra 770 m², soit à peine moins qu'actuellement, mais dans un volume plus groupé, donc à l'entretien nettement plus aisé et moins conséquent.

On ne détaillera pas les plans que chaque électeur a reçus dans son matériel de vote ; rappelons simplement que le sous-sol abritera les archives, desservies par l'ascenseur, tandis que le rez-de-chaussée est conçu sur une distribution transversale idéale pour les personnes à mobilité réduite. Le premier étage accueillera l'administration municipale, dans des locaux clairs et fonctionnels, tandis que l'attribution des salles 3 et 4, au deuxième étage, doit encore être discutée ; ces deux salles seront séparées par une cloison amovible, source d'une flexibilité appréciable.

Optimisation

En présentant les coupes (voir ci-contre), l'architecte soulignait sa volonté d'optimiser chaque mètre carré.

Quant au coût prévu, soit environ 830 francs par mètre cubes (3980 m³ au total), il entre parfaitement dans la fourchette normative de 750 à 1000 francs le m³.

En conclusion, les architectes tenaient à mettre en évidence l'implication importante de la commission de construction, du Conseil municipal et du maire dans ce projet, pour lequel ils cherchent tous la satisfaction pleine des citoyens.

Enfin, Martin Weber et Fabrice Weber résumaient ainsi le projet : une rénovation nécessaire, apportant l'adaptation légalement incontournable aux besoins des personnes à mobilité réduite et de surcroît une belle amélioration énergétique.

Une annexe énergivore

Le débat ouvert au public, se posait à nouveau la question de l'annexe et de son maintien souhaité par d'aucuns. Etienne Klopfenstein, maire, précisait que la commission de construction et le Conseil municipal ont longuement réfléchi avant de privilégier sa démolition. « Le bureau communal y est certes en bon état, mais il a 22 ans et a été amorti à raison d'environ 7900 francs l'an. » Cette annexe est mal en point, particulièrement dans ses deux étages, où les installations électriques notamment sont carrément vétustes. Et l'architecte d'ajouter que les coûts seraient très élevés, pour rénover ce rajout qui enlève une bonne part de son cachet au bâtiment ancien. « De surcroît, ce volume énergivore (les qualités et les normes de l'isolation ont bien changé en deux décennies !) fait augmenter considérablement les coûts généraux. En regroupant tous les locaux dans un volume unique, on économisera en chauffage, électricité, ventilation, entretien et nettoyage. »

« Corgémont le mérite ! »

Roland Benoit, membre de la commission de construction, soulignait pour sa part la très inconfortable différence de niveau entre l'annexe et l'immeuble originel. A un citoyen qui suggérait de démolir uniquement les deux étages supérieurs de cette annexe, pour conserver le bureau municipal actuel, il affirmait : « Ce rajout deviendrait alors une horreur ! »

La maire, Etienne Klopfenstein, ajoutait notamment qu'en installant l'administration au premier étage du bâtiment historique, où il sera possible de l'agrandir si besoin dans l'avenir, on libère le rez pour les salles qui accueillent beaucoup de monde et qui seront dès lors accessible sans ascenseur. Non sans souligner que le bâtiment retrouvera tout son remarquable cachet. « Et Corgémont le mérite ! » | *cm*

Rien à craindre

Sur question, l'architecte précisait qu'en cas de refus du chauffage à distance par l'électorat, les coûts de rénovation ne prendront pas l'ascenseur. « Une position est prévue pour la distribution de chaleur à l'intérieur du bâtiment. Si cette chaleur doit être produite par une pompe à chaleur, la différence de prix sera minime. »

« Mais nous aimerions vraiment le chauffer avec de l'énergie locale et durable », ajoutait le maire.

Signalons enfin que le clocher sera maintenu, que les questions acoustiques ont été prévues soigneusement et que l'isolation de l'immeuble se fera de l'intérieur. « Les boiseries seraient certes dignes de conservation, mais le Service des monuments historiques fait une pesée d'intérêt, entre efficacité énergétique et esthétique, laquelle penche clairement pour les mesures d'isolation », soulignait l'architecte. | *cm*

Un photo-montage du nouveau bureau municipal

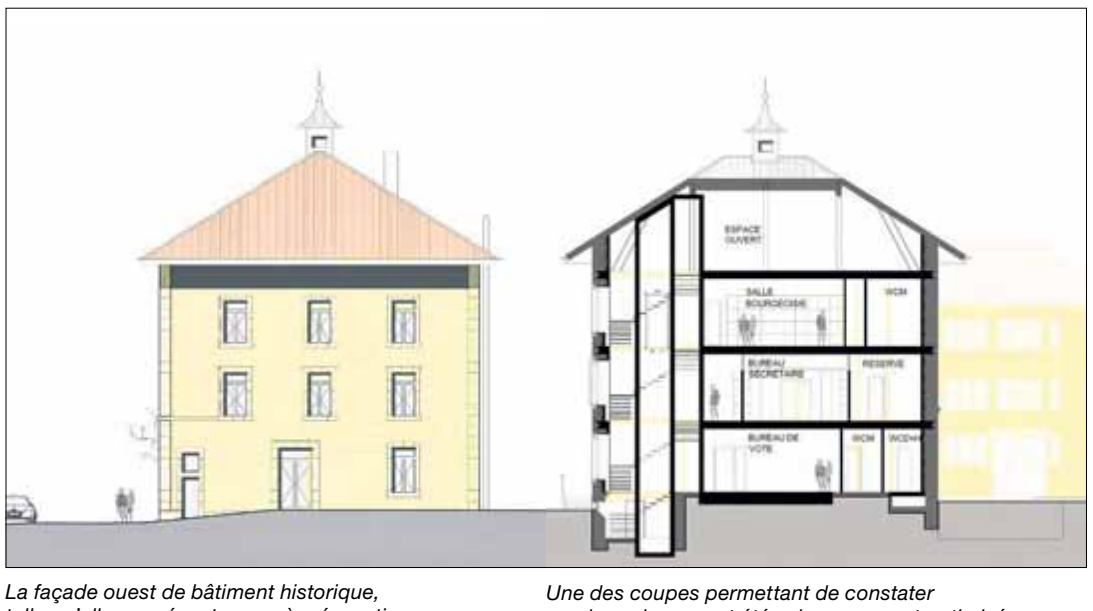

La façade ouest de bâtiment historique, telle qu'elle se présentera après rénovation

Une des coupes permettant de constater que les volumes ont été soigneusement optimisés

Renforcer l'utilisation d'énergie renouvelable

Deuxième objet de votation, le chauffage à distance que le Conseil propose de remplacer et étendre. L'ingénieur de l'entreprise Gunep présentait le projet, en soulignant que l'énergie bois est encore trop peu utilisée en Suisse, alors que son prix est particulièrement stable et son impact neutre en termes de CO_2.

Sans entrer dans les détails techniques, on rappellera que la nouvelle chaudière aura une puissance de 550 kW, qu'un tel réseau de chaleur induit la plus faible consommation électrique parmi toutes les solutions de chauffage, que son coût pour les privés n'est pas supérieur aux autres systèmes. Actuellement, les intéressés peuvent se manifester.

Autofinancé

Le débat permettait de préciser de nombreuses données techniques et financières. Ainsi apprenait-on que toute éventuelle extension du réseau (une deuxième phase est prévue au sud de la route cantonale) s'autofinancera, que le crédit à voter est donc définitif.

Le ramonage ne sera pas plus compliqué et n'induira pas de problème pour les clients du chauffage à distance ; en cas de panne également, un chauffage mobile pourra être raccordé au système en moins d'un demi-jour.

Une étude poussée

On apprenait également lundi que l'ingénieur mandaté étudie dans le détail toutes les possibilités de rendre l'installation encore plus performante et économe en termes d'énergie autre que le bois. D'ailleurs, élément très important, la nouvelle chaudière acceptera également les branches, l'écorce et le bois humide, donc de mauvaise qualité.

Le silo ne devra pas être augmenté « L'investissement que vous avez consenti pour cette installation sera utilisé longtemps encore, car ce silo avait été très bien pensé. »

On réfléchit encore, aujourd'hui, à la possibilité d'installer des capteurs thermiques, sur les mêmes accumulateurs que la chaudière, pour chauffer de l'eau dans l'entre-saison.

Par ailleurs, si la taxe unique de raccordement se monte à environ 10 000 francs par villa, les éventuels intéressés ne doivent pas ignorer que le remplacement du mazout par un chauffage à distance est subventionné à raison de quelque 4600 francs, celui du passage de l'électricité au bois encore davantage.

Quoi qu'il en soit, les autorités recommandent chaudement cet objet à l'électorat, en soulignant qu'il permettra à la commune de se profiler mieux encore parmi les collectivités utilisant des énergies renouvelables, et ceci sans se ruiner. | *cm*

VILLERET

Un jumelage à succès

C'est par un temps plutôt frais que s'est déroulée samedi 3 novembre la neuvième fondue sur tronc. Le comité de jumelage et les cafés La Semeuse tiennent ici à remercier toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation car ce sont plus de 16 kg de fromage à fondue qui ont été servis.

Un tel succès nous engage à réitérer l'expérience et à vous donner d'ores et déjà rendez-vous le 2 novembre 2019. Le comité remercie également tous les bénévoles, donateurs et commerçants de cette journée, ainsi que la fanfare de Villeret pour la mise à disposition de ses locaux.

Pour les familles qui désireraient rejoindre le jumelage, nous vous rappelons que notre local situé à la rue de la Vignette 4 est ouvert tous les premiers samedi matin du mois et les membres du comité sont à votre disposition si vous souhaitez des informations concernant le jumelage entre Villeret et Louzac Saint-André.

Il sera ouvert le samedi 1er décembre de 9h à 11h45 ainsi que le mercredi soir 13 décembre de 18h30 à 20h. En plus de vous informer, vous pourrez y déguster et y trouver divers cognacs et pineau des Charentes provenant d'un producteur de Louzac. | *comité de Jumelage Villeret – Louzac Saint-André*

COURTELARY – CORMORET

Eau potable : une soirée d'information

Les autorités municipales de Courtelary et de Cormoret ont le plaisir d'inviter les habitants des deux villages à une soirée d'information sur l'avancement du projet d'alimentation en eau de leurs communes. Cette séance publique se déroulera le lundi 19 novembre prochain à 20h, au centre communal de Courtelary (Le tombet). Menée conjointement par les autorités des deux communes en charge du dossier, la soirée a pour but de présenter la situation actuelle du projet et le concept d'alimentation en eau.

Actuellement sur le chantier du futur réservoir intercommunal

Cette séance unique ouverte aux habitants des deux localités, sera l'occasion d'aborder les différents aspects de ce projet, de son organisation, et il sera bien évidemment possible aux citoyens de poser toutes les questions qui les intéressent dans ce dossier important qu'est l'alimentation en eau pour le futur. De plus, elle permettra aux autorités en place d'obtenir un précieux retour sur les préoccupations de la population à ce sujet.

Les autorités de Courtelary et de Cormoret attendent leurs administrées et administrés, en nombre ce lundi 19 novembre, pour partager avec eux des informations importantes. | *cm*

Lundi 19 novembre, 20h
Centre communal de Courtelary, Le Tombet

COURTELARY

Une Farandole tout en musique

La Farandole des Jonquilles vous propose une soirée folklorique demain samedi à la halle de gymnastique de Courtelary. Dès 18h30 vous pourrez vous restaurer. Jambon chaud et diverses salades seront au menu. A 20h, l'orchestre des Spitzberg ouvrira le concert.

La Farandole présentera six danses préparées et peaufinées durant les derniers mois. Les musiciens de La Fanfare de la Ferrière, munis de leurs nouveaux uniformes inaugurés ce printemps, se feront un plaisir de présenter plusieurs morceaux de leur répertoire. La troupe de théâtre de la société interprètera une pièce d'un acte. Avec « Des Chiffes et des lettres », les rires seront garantis. Pour terminer la soirée, le bal sera mené par le « Schwyzerörgeliquartett Ländler-Chutze d'Eggiwil ».

CORMORET

Inscrivez-vous au Marché de Noël !

Contrairement à ce qui a été annoncé par erreur (mea culpa) dans la dernière édition de ce journal, les inscriptions de vendeurs, pour le prochain Marché de Noël de l'association amacc (animation musique art culture Cormoret), sont bel et bien possibles jusqu'à la fin de ce mois de novembre.

Fixé au 15 décembre, ce traditionnel Marché de Noël de Cormoret se déroulera sous le toit de la salle polyvalente, de 10h à 18h. Les stands seront regroupés au niveau supérieur du bâtiment, dans une ambiance chaleureuse et colorée. Une cantine délivrera notamment des croûtes au fromage et des pâtisseries maison, durant toute la manifestation.

De surcroît, sur le coup de midi sera servie une délicieuse soupe aux pois que l'on pourra manger sur place ou acheter à l'emporter.

Les enfants, pour leur part, ne manqueront pas le passage du père Noël, à 15h30 pile.

A prix modique

Le stand, sous la forme d'une table d'environ deux mètres de long, sera facturé vingt francs seulement. Et l'auteur du plus beau stand 2018, qui sera désigné par le comité organisateur, se verra même offrir cette taxe d'inscription. N'hésitez plus ! | *de*

Samedi 15 décembre, 10h-18h
Cormoret, salle polyvalente
Inscription jusqu'au 30 novembre
à info@amacc.ch ou au 032 944 20 71

VILLERET

Coup de putz naturel

Une matinée pour entretenir les étangs de la Rochette

De nos jours, les biotopes deviennent rares et par conséquent, il est important d'en prendre le plus grand soin afin que de nombreuses espèces différentes puissent y habiter année après année. A cet effet, une journée d'entretien des étangs de la Rochette à Villeret est organisée par le groupe Jeunes + Nature Pro Natura. Tout comme les années précédentes, la population est cordialement invitée à rejoindre le groupe durant la matinée pour donner un coup de fraîcheur au site. C'est seulement grâce à l'entretien annuel que cet endroit garde son importance comme lieu de ponte pour la grenouille rousse, notamment. Rendez-vous est donc donné demain matin pour ceux et celles qui désirent mettre « la main à l'étang » et par la même occasion, apprendre à connaître ce site particulier. Il est recommandé de prendre avec soi un équipement imperméable : bottes, pantalons de pluie, veste de pluie, habits chauds et habits de remplacement, gants de travail ainsi qu'un thermos de thé chaud. Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus. En milieu de matinée, une collation sera offerte aux participants. Venez nombreux ! | *mb*

Les membres du groupe J+N Pro Natura Jura bernois dès huit ans sont invités à participer à toute la journée d'entretien. Celle-ci débutera également à 9h10 sur le parking derrière le restaurant de L'Eléphant et se terminera au même endroit à 15h45. Le pique-nique de midi sera tiré du sac. Inscription en ligne à l'adresse suivante : www.hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/events/746/register

Samedi 10 novembre
Rendez-vous à 9h10
derrière le restaurant L'Eléphant

Fin des travaux à 12h30

Inscription souhaitée
au 079 486 12 04
ou à mabruengger@biosem.ch

CORMORET

Un lieu tenu secret

Pour marquer la Nuit du conte, événement se déroulant un peu partout en Suisse ce vendredi 9 novembre, la bibliothèque communale et scolaire de Cormoret donne rendez-vous à tous les intéressés, petits et grands, ce soir à 18h30 sur la place de l'école, côté Cour à Moret.

Si le temps est clément, des musiciens seront sur place et entraîneront le public dans un lieu tenu secret. S'il pleut ou s'il neige, il faudra tendre l'oreille et se laisser guider par la musique pour trouver l'endroit de la conterie, à l'atmosphère aussi féerique que polaire. N'oubliez pas vos habits chauds !

Cette année, le conteur Jean-François Coppel s'allie à des musiciens (Gilbert Ogi, Anna-Lisa et Massimo Fumagalli) pour un parcours multicolore et sonore au pays de l'imaginaire.

Vendredi 9 novembre, 18h30
Place de l'école
Entrée libre, collecte

ACTION PAQUETS DE NOËL 2018

TÉMOIGNAGES DE LA DISTRIBUTION

LE PREMIER CADEAU DE NOËL DE LEUR VIE

MOLDAVIE

Kristina, 14 ans, et Viktor, 7 ans, sont seuls à la maison – leurs parents ont été ramasser du bois pour chauffer leur petite et vieille maison à la périphérie de la ville – lorsque l'équipe chargée de la livraison des paquets de Noël leur rend visite.

Kristina nous raconte : « Mon papa travaille dans la forêt où il veille à ce que personne ne vole des branches, mais on ne lui donne jamais du bois pour les besoins de sa famille. Ma maman travaille comme femme de nettoyage dans une école. Ensemble, ils gagnent environ 180 francs par mois ; cela ne suffit guère pour se nourrir, s'habiller, s'approvisionner en eau, en courant et pour nous acheter les fournitures d'école. Heureusement que nous avons quelques poules car sans elles nous ne mangerions peut-être pas à notre faim. » Et le petit Viktor ajoute « Nous mangeons simplement ce que maman et papa peuvent se payer. Il ne reste jamais de l'argent pour s'offrir des friandises mais nous ne leur en voulons pas. »

Leurs yeux se mettent à briller à la vue des paquets de Noël. Fou de joie, Viktor sautille sur le canapé et bat des mains. Il est ébahi devant le poids du paquet et se met immédiatement à le déballer. Ce faisant, il divulgue, radieux : « C'est la première fois que Kristina et moi recevons un cadeau de Noël ; nos parents ne peuvent pas nous en offrir. J'adore jouer au football et la première chose qui tombe entre mes mains, ce sont des gants. En hiver, ils me donneront chaud et à l'école, je pourrai les utiliser lorsque je jouerai comme gardien de but. Quant aux puzzles, je les assemblerai avec mes copains durant les récréations. »

Kristina ouvre soigneusement son paquet afin de ne pas déchirer le papier d'emballage, qu'elle veut par la suite utiliser pour bricoler. Après avoir étalé tout le contenu, elle demande, toute étonnée : « Les gens qui ont rempli ces paquets, savaient-ils que Viktor aimait le football et qui j'étais ? C'est comme si quelqu'un leur avait dit ce qu'ils devaient emballer pour nous. Le bonnet tricoté et l'écharpe me font particulièrement plaisir, tout comme le savon et le shampoing pour mes cheveux longs. Merci pour toutes ces belles choses, qui ont coûté beaucoup d'argent. Nos parents n'en croiront pas leurs yeux lorsqu'ils rentreront ! »

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

La Fête des voisins 2018 par l'image

Exposition à l'administration municipale

Du 12 novembre au 13 décembre prochain, l'Espace Jeunesse d'Erguël propose de revivre la Fête des voisins 2018. Les photos sont exposées dans les locaux de l'administration communale.Le vendredi 25 mai dernier, Saint-Imier participait pour la première fois à la Fête des voisins. Plusieurs quartiers se sont mobilisés pour partager un moment convivial entre habitants. Accompagnés des animateurs, cinq jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunesse d'Erguël ont profité de l'événement pour enfiler le costume de reporter-photographe et aller à la rencontre des voisins en fête. Après avoir sillonné les rues de Saint-Imier durant une belle soirée printanière, ils ont ramené toute une série de clichés qui respirent la bonne humeur et la spontanéité.

Couronnement de l'opération, le fruit de leur travail sera visible dans les couloirs du Service de l'action sociale de la Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, du lundi 12 novembre au jeudi 13 décembre prochain. L'exposition pourra être visitée aux heures habituelles d'ouverture de l'administration municipale à savoir du lundi au mercredi de 8h à 11h45 et de 14h à 17h; le jeudi de 14h à 18h; et le vendredi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h.

Bienvenue à tous! | *cm*

Les cinq reporters en herbe et l'animateur de l'Espace Jeunesse d'Erguël posent à leur tour pour la postérité. (Photo EJE)

Halte CFF de La Clef: une excellente nouvelle pour Saint-Imier

Dans sa séance du 6 novembre 2018, le Conseil municipal a pris acte avec une très grande satisfaction de l'inscription de la halte CFF de La Clef dans l'étape d'aménagement ferroviaire 2035. Le fait que le Conseil fédéral ait retenu le projet dans le message remis au Parlement le 31 octobre dernier constitue un pas extrêmement important.

Pour l'Exécutif imérien, il s'agit désormais d'attendre le débat aux Chambres fédérales, sans doute l'an prochain. Mais, à ses yeux, l'essentiel est fait. Sachant que le canton de Berne soutient lui aussi le projet de halte, il espère une réalisation aussi rapide que possible.

Il rappelle que le 22 septembre 2013 le corps électoral de Saint-Imier avait accepté à plus de 60 % un crédit d'engagement de 1 520 000 francs pour la construction de cette halte CFF, crédit qui ne sera pas entièrement utilisé en raison du changement du système de financement. Le projet global est devisé à quelque 4 millions de francs.

Le cas échéant, sa réalisation ouvrira de nouvelles perspectives pour la zone de La Clef. Située à l'ouest de la commune, elle constitue en effet un pôle d'urbanisation d'importance cantonale pour le logement. | *cm*

Le photomontage annexé de la halte CFF date de décembre 2011

Fermeture du Passage de la Raissette

En raison d'un chantier privé, le Passage de la Raissette est temporairement fermé au trafic automobile. Les perturbations dureront approximativement jusqu'à la fin du mois.

Suite à l'effondrement qui s'est produit en début d'année à la Route de Tramelan 36, les travaux de stabilisation du talus et de reconstruction du mur de soutènement sont devenus incontournables à l'approche de l'hiver. Ils impliquent la fermeture du Passage de la Raissette au trafic automobile pour une durée prévisible de trois semaines.

Il est malgré tout possible de circuler à cet endroit du lundi au vendredi de 17h à 8h30 et de 11h30 à 13h30. Le passage sera par ailleurs ouvert à la circulation durant le week-end. La Municipalité n'est pas impliquée dans ce chantier. Elle remercie toutefois les riverains et les usagers de leur compréhension. | *cm*

Réclame

FCR Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise
2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Natel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

COMMUNE DE RENAN AVIS OFFICIELS

90 ans

Le 15 septembre, le conseil communal, représenté par Andreas Niederhauser, maire, et Ginette Winkler, conseillère communale, s'est rendu chez Monsieur Jean-Pierre Monbaron. C'est le 7 septembre que celui-ci a fêté ses 90 ans. A cette occasion, une petite attention lui a été remise afin d'associer la commune à cet événement et lui transmettre les vœux et félicitations du conseil communal.

Monsieur Monbaron a grandi à Tramelan. Quand il a 20 ans, il déménage à Cortébert où ses parents ont fait construire une maison familiale. Il entreprend un apprentissage d'horloger complet auprès de son papa puis travaille jusqu'en 1993, année de sa retraite, pour diverses entreprises horlogères dont La Graber et La Framont. En 1953, il épouse Anne-Marie Kneubühler.

En 1954, le couple s'installe à Saint-Imier et c'est en 1957 que tous deux emménagent dans leur villa de la route des Convers, endroit qu'ils ne quitteront plus.

De leur union naîtront deux filles. Depuis, quatre petites-filles et trois arrière petites-filles sont venues agrandir la famille. Malheureusement en 2016, Monsieur Monbaron a eu la tristesse de perdre son épouse.

Au village, il a officié durant 15 ans comme horloger communal, a passé 12 ans au conseil communal et 16 ans au conseil de paroisse dont 8 ans au poste de Président. Au cours de sa vie, Monsieur Monbaron a fait du hockey dans une petite équipe de Cortébert et a participé à de nombreux concours hippiques. Il est également Président d'Honneur du Jodleurclub Echo de la Doux de Cormoret.

Aujourd'hui, il profite de son balcon et de son jardin et a du plaisir à se rendre aux dîners des seniors organisés par le camping de la Cibourg.

Nous lui souhaitons encore longue vie, santé et beaucoup de beaux moments de partage avec sa famille et ses amis.

| *pour le conseil communal, Ginette Winkler*

SONVILIER AVIS OFFICIELS

Bureau de vote du 25 novembre 2018

Le bureau de vote pour la votation fédérale, cantonale et l'élection communale du 25 novembre 2018 sera composé des membres suivants: président: Jean-Mairet Marc; vice-président: Siegenthaler Jean; secrétaire: Grosjean Pauline; membres: Minkner Ulrike, Murisier Véronique, Mussini Yolande, Rochat Sylvain, Santoro Jean-Marc et Sauser Fernand. | *municipalité de Sonvilier*

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

Il mène son œuvre vers l'unité

Jean-Daniel Rohrer exposé dès ce soir

Nous accueillons à nouveau, en voisin, le Tramelot d'origine, mais aussi, fièrement, le créateur de la sculpture «L'Homme de la Paix» offerte par la Ville de Montréal à la Ville d'Hiroshima. «Jean-Daniel Rohrer est un homme d'union», dit de lui l'éditeur canadien Robert Bernier. Où qu'il aille, d'où qu'il vienne, Rohrer mène son œuvre vers cet essentiel, c'est son sens et son but. Il l'exprime avec une superbe et fascinante maîtrise.

Vernissage
Vendredi 9 novembre, 19h
Samedi 10 novembre, 16h,
visite guidée en présence de l'artiste
Marché 6, Saint-Imier
Exposition jusqu'au 20 décembre
Mercredi-vendredi, 14h-18h
Samedi et dimanche, 14h-17h
Entrée libre

CATHOLIQUES

CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DES VILLAGES PÉRY
BIENNE, Cure Sainte-Marie

Plan des funérailles: du mardi au samedi. La date et l'heure des funérailles ne peuvent être décidées qu'avec l'accord du célébrant.
Service du 10 au 17 novembre: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch
Samedi 17 novembre: messe à 18h à la Chapelle de Reuchenette, rencontre entre paroissiens à la salle Sainte-Bernadette suite à l'office.
Avis à nos paroissiens: au vue d'un complément de l'historique publié en 1990, nous sommes à la recherche de documents écrits et photos concernant notre Chapelle sise à Reuchenette. Contact: Jean-Claude Lièvre, 032 358 17 49, jeanclaudelievre@bluewin.ch, photos argentique ou diapos seront scannées et ensuite vous seront retournées. Nous vous remercions d'avance.
Location de la salle Sainte-Bernadette: 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER, rue des Roses 6, case postale 207

Prochaine messe: dimanche 2 décembre, 10h.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes: samedi 10 novembre à 17h30 messe pour les familles von der Weid-Carrel; jeudi 15 novembre à 9h.
Petit chœur: mardi 13 novembre à 19h30, répétition.

Beau moment de partage!
Un chaleureux merci à toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre vente des missions.
La recette intégrale de la vente sert à alimenter le fonds missionnaire destiné à nos quatre missions: Haïti, Madagascar, Tchad et Liban.
C'est une goutte d'eau qui parvient dans ces pays où tant de projets attendent d'être réalisés un jour afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ce fut une belle journée. | *le groupe missionnaire*

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 10 novembre, 18h, Corgémont; dimanche 11 novembre, 10h, Saint-Imier, messe et fête de la confirmation; mardi 13 novembre, 9h, Corgémont; jeudi 15 novembre, 19h, Saint-Imier.
Servants de messe du Haut-Vallon: vendredi 9 novembre, 17h, Saint-Imier.
Confirmands: vendredi 9 novembre, 19h, Saint-Imier; 20h15, veillée de prière avec les parents, parrains et marraines.
L'Evangile à la maison: lundi 12 novembre, 19h30, Corgémont.
Groupe des dames: mardi 13 novembre, 15h30, Saint-Imier, assemblée.
Shibashi: mercredi 14 novembre, 20h, Corgémont.

Délai paroisses
LUNDI SOIR

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

Evénement Hé Sens!: Samedi 18 novembre, dès midi, à Sonceboz, pour toute la population. Raclette, initiation à la pétanque, animations pour les plus jeunes, spectacle… Les horaires précis seront dans les journaux et affichés sur le site et les murs des villages. A bientôt!

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 11 novembre, 10h, temple de Corgémont, animé par David Giauque.
Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.
Préparation de Noël avec les enfants: les parents ont reçu les informations par poste. Si vous avez des enfants entre la 1re et la 6e année et que vous êtes intéressés, prenez contact avec David Giauque.
Objet trouvé: une paire de lunettes marron avec monture en bois a été trouvée récemment au temple de Corgémont. Elle se trouve chez David Giauque.

032 489 17 08
www.eglise-protestante.ch/son
David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@montoz.ch
Services funèbres: 0800 225 500
Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66
Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 11 novembre, 9h45 à l'église. Collecte: PPP.
Fête de Noël: dimanche 16 décembre à 16h30 à l'église. Sera préparée et animée par les enfants de la Marelle et leurs catéchètes. Les enfants de 3H à 6H ont reçu les inscriptions.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch
J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63, jphmerillat@bluewin.ch
A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07, annelise.stieger@bluewin.ch
www.eglise-protestante.ch sous Courtelary-Cormoret

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 11 novembre, 9h45.
Noël avec des enfants: rendez-vous à la cure de la Ferrière: 24 novembre, de 9h45 à 11h30; 1er décembre, de 9h45 à 11h30; 7 décembre, de 17h à 18h30; 15 décembre, de 9h45 à 11h30; 21 décembre, de 17h à 18h30. Préparation d'une animation pour la célébration de Noël du 25 décembre à 20h au temple, chants, poésies, musique, divers, bienvenue à tous les enfants, âge indifférent. Renseignements: Aurore Oppliger, 032 961 17 54.

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60
Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81
www.eglise-protestante.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL
PÉRY, case postale 163

Cultes: dimanche 11 novembre, 10h, à Orvin. Remise de la Bible aux enfants de 3H. Lors du culte, les enfants qui viennent d'entrer en 3H vont recevoir une Bible spécialement conçue pour les jeunes lecteurs. Nous découvrirons ensemble une histoire qui se trouve dans leur nouvelle Bible. Ce culte est ouvert à tous: animé pour les enfants, par les enfants qui pourront devenir acteur au fil de l'histoire et vous tous qui les entourerez. Chacune et chacun est cordialement invité à y participer. Officiant: Werner Habegger et Anne Noverraz. Offrande: Terre Nouvelle.
Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour l'aumônerie des prisons.
Catéchisme 7H: mardi 13 novembre, 17h-19h30, Grain de sel, Orvin.
35e marché artisanal de Noël: retenez les dates des 17 et 18 novembre et ne manquez pas de venir visiter la 35e édition du marché artisanal de Noël au Centre communal de Péry.
Café Vert – Atelier les Aiguilles vertes: vendredi 16 novembre, de 14h à 16h, à la Résidence les Roches à Orvin. «Tricotons contre l'oubli!», Pro Senectute et Alzheimer suisse propose de tricoter des cache-gobelets pour attirer l'attention sur la démence et ses conséquences au quotidien. Venez tricoter solidairement avec nous! **Atelier Furoshiki!:** mercredi 28 novembre, à 20h, au Grain de Sel à Orvin. Une technique japonaise utilisée pour emballer des cadeaux, transporter des objets, cela avec des carrés de tissu. Vous serez emballés! Prix du cours: 25 fr. (comprenant un kit de fabrication). A prendre avec soi: petit matériel de couture, éventuellement machine à coudre. Inscription jusqu'au 24 novembre par mail solidaire@cafe-vert.ch ou 077 412 42 66 (Pascale).
Couture: jeudi 15 novembre, 9h15, salle de paroisse, Péry.
Fruits TerrEspoir: livraisons le 14 novembre à Péry et Vauffelin, le 15 novembre à Orvin. Prochaines commandes à remettre jusqu'au 29 novembre.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)
contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch
Services funèbres: 079 724 80 08
Location de salles: Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry. 032 485 11 85
Visites: Dominique Giauque-Gagnebin, 032 485 11 34
Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77. 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28. 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Daniel de Roche, 079 337 50 76, et Christian Borle, 078 739 58 28. 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte: dimanche 11 novembre, 9h45, La Ferrière.
Préparations de Noël: vendredis 9 et 16 novembre, 17h15-18h15, Eglise.
Pasteur: Serge Médebielle 032 963 11 27, 079 414 03 60; Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60
Catherine Oppliger, présidente 078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Cultes: dimanche 11 novembre, culte avec sainte cène à 10h à la collégiale. Pasteur officiant: Marco Pedroli. Offrande: Budget des Autres, Moutier.
Préavis: dimanche 18 novembre, Evènement Hé Sens-Cible à Sonceboz (La Côtate 3) dès 12h. Pour un transport: 032 941 37 58 en matinée.
Femmes protestantes: la Baratte vous accueille pour le café-croissant vendredi 9 novembre de 9h30 à 11h à la cure.

Plan des cultes 2018 disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch
Services funèbres: 0800 22 55 00
paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.eglise-protestante.ch
www.eglise-reformee-st-imier.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 11 novembre, 9h45 à Sombeval, culte communautaire avec sainte cène.
Aînés: mardi 13 novembre, 14h-17h à la cure, Collège 19, jeux et partage.
Hé! Sens! Cible: mardi 13 novembre à 17h30 à la Côtate, séance de préparation.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres: 0800 225 500.
Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richardriesen@sunrise.ch
www.eglise-protestante.ch/sonceboz

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 11 novembre, 10h, église.
Caté Cycle 1: vendredi de 16h à 18h, maison de paroisse. Pour préparer Noël avec les enfants de 6 à 10 ans.

Corinne Baumann, pasteure, 079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch
Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41
Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, emawalliser@yahoo.com
Services funèbres: 0800 225 500

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: Sonntag, 11. November, 20 Uhr, La Heutte mit Pfarrer Stefan Meili.
Fiire mit de Chliine: Samstag, 10. November, 15 Uhr, Tavannes.
Kontaktnachmittag St-Immertal und Tavannes: Freitag, 16.November, 14 Uhr, Tavannes, Film, Zvieri.

Christina und Stefan Meili, Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Synode d'arrondissement: samedi 10 novembre, 8h, La Neuveville, synode du CSJ. Culte synodal à 12h à La Blanche Eglise.
Culte: dimanche 11 novembre, 10h, église. Pasteur P. Kneubühler & Croix-Bleue, Mme A. Stegmann. Taxi: s'annoncer, jusqu'au jour précédent à 12h au 076 586 12 16. Verre de l'amitié à l'issue du culte.
Vente des Missions: samedi 17 novembre, 11h-16h, maison paroisse.

Fondue – Résultat
Le vendredi 28 septembre a eu lieu le souper-fondue à la maison de paroisse. Placées sous la spatule experte d'une fidèle équipe de bénévoles, les personnes présentes ont pu vivre un beau moment d'amitié, de fraternité et de solidarité. Grâce au dévouement des bénévoles et à la présence de chacune et chacun, la belle somme de 560 francs a été versée aux Œuvres missionnaires (projet PPP). Un grand merci a toutes et a tous et rendez-vous l'année prochaine!

Services funèbres: 0848 778 888
www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Cultes: dimanche 11 novembre, 10h culte de Saint-Imier avec sainte cène.
Prière matinale: mardi 13 novembre, 6h30-7h, en partie silencieuse.
Catéchisme: samedi 10 novembre, 9h-12h, préparation de la fête de Noël.
Repas des ainés: mardi 20 novembre dès 12h, inscriptions jusqu'au vendredi 16 novembre au 078 822 35 34 ou au 032 941 56 77.

Secrétariat: 032 941 14 58 (vendredi: 8h-11h)
Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.
Services funèbres et urgences: 0800 225 500
paroisse.villeret@gmail.com
www.eglise-protestante.ch sous «Villeret»

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

Culte: dimanche 11 novembre à 10h à Cormoret (dimanche de l'Eglise persécutée avec Portes Ouvertes).

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Culte: dimanche 11 novembre à 10h, avec le pasteur Luc Normandin. Thème: nous sommes les «lettres» de Dieu. Présentation au Seigneur d'Esaïe et d'Isaac avec un temps de prières pour les parents. École du dimanche et garderie pour les enfants.
Blablathé: lundi 12 novembre à 14h, cours de français oral. Gratuit et sans inscription.
Rondin picotin: jeudi 15 novembre à 9h45, une heure de musique et chant pour les enfants, suivie d'une collation et de jeux libres. Pause-café pour les adultes. Sans inscription et gratuit.
Préparation du programme de Noël de Quartier Libre et d'Antizone: jeudi 15 novembre à 20h.
Rencontre Antizone pour les ados: vendredi 16 novembre à 19h30 au Buffet de la gare.
Groupes de partage: durant la semaine.

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Culte: dimanche 11 novembre, 10h à l'Eglise mennonite de Cormoret avec «Portes Ouvertes».

Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

JAB junior: samedi 10 novembre, 11h, sortie AB Renens.
Culte, école du dimanche et garderie: dimanche 11 novembre, 10h, prédication Gérard Kohler.
Club d'enfants: jeudi 15 novembre, 12h.

David Weber, pasteur, dpj.weber@gmail.com

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER, rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 11 novembre, pas de service à Saint-Imier, la paroisse est invitée à la Chaux-de-Fonds à 9h30. Mercredi 20h.
Musique: lundi 12 novembre 20h, répétition du chœur.
Jeunesse: samedi 10 novembre, repas de soutien à Epesses VD, en vue des Journées Internationales de Jeunesse 2019.
Formation: dimanche 11 novembre, 11h, réunion des responsables de la «Formation» en Romandie.
80 ans de la paroisse 1938-2018, pré-information: samedi 17 novembre, 10h30-14h portes ouvertes, brunch et visite du bâtiment rénové; dimanche 18 novembre, 9h30, service religieux anniversaire.

Didier Perret, responsable, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte et école du dimanche: dimanche 11 novembre, 9h30, message de Marino Junod.
Etude biblique: mardi 13 novembre, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Concert du Brass Band: samedi 10 novembre à 19h30 à Moron.
Marcher, méditer et prier: dimanche 11 novembre à 8h30 à la loge du Cernil.
Culte: dimanche 11 novembre à 10h aux Mottes, dimanche de l'Eglise persécutée avec MC – Groupe juniors.
Etude biblique: mardi 13 novembre, à 20h à la rue des Prés.
Bricolage pour les enfants: mercredi 14 novembre à 14h à la rue des Prés.
Séance régio-café: mercredi 14 novembre à 20h à la rue des Prés

mmummel@bluewin.ch
www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN, Grand-Rue 58

Groupe ados: vendredi 9 novembre, 18h.
Théâtre: samedi 10 novembre, 20h, espace communal des Bois, pièce «Qu'est-ce que t'as dit?»
Prière: dimanche 11 novembre, 9h.
Culte, école du dimanche, garderie: dimanche 11 novembre, 9h45.
Méli-Mélo: lundi 12 novembre, 15h, animation pour les requérants.
Prière 29B12: lundi 12 novembre, dès 19h30, nous prions pour vous.
Cours To Serve: lundi 12 novembre, 20h.
Prière: mardi 13 novembre, 10h.
Brico-déco: mardi 13 novembre, 20h.
Danse: mercredi 14 novembre 18h.
Babysong: jeudi 15 novembre, 9h30, bébés et parents.
Groupe des jeunes: vendredi 16 novembre, 20h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN, Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15)

Culte échange de chaires: dimanche 11 novembre 9h30, avec Marc-Etienne Petter.
Prière & partage: mercredi 14 novembre 20h, Chez Frédy.
Préparation Noël MultiSites: samedi 17 novembre 14h, au Figuier.
RJ Espoir: samedi 17 novembre 19h30, salle de spectacle de Corgémont.

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.egliseufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Groupe de jeunes «Le 6»: vendredi 9 novembre, 19h à Bienne.
Culte: dimanche 11 novembre, 9h30 avec Christian Simonin, garderie et école du dimanche.
Etude biblique: mercredi 14 novembre, 20h réunion de prière.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes: samedi 10 novembre, 16h30, Coubije à Moron.
Culte des Eglises persécutées: dimanche 11 novembre, 10h à Cormoret.

Für die Gottesdienste bezieht sich der erste Name auf die Leitung, der zweite auf die Predigt.
Pour les cultes, le premier nom indique la présidence, le deuxième la prédication.

AUTRE

TÉMOINS DE JÉHOVAH
SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

Réunion hebdomadaire: le mardi à 19h15.

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER

80 ans d'activités

Photos: Didier Perret

Au début, de petites salles louées, puis, en 1983, la paroisse reçoit sa propre église, en dessous de la gare à Saint-Imier. Elle a été rénovée en 2018.

En 1938, l'église néo-apostolique comptait moins d'un million de membres dans le monde. Elle en compte environ 9 millions aujourd'hui. Cela reste une église chrétienne très modeste au regard des 2,4 milliards de chrétiens recensés dans le monde.

Les églises se vident toujours un peu plus, les pratiques changent. Comment l'église néo-apostolique évolue-t-elle? «Se concentrer sur l'essentiel»: c'est le conseil qu'a donné le président de l'église Jean Luc Schneider en 2018. Et qu'est-ce donc que l'essentiel pour notre église? Apporter le salut à chaque être humain: «Notre objectif principal est de prêcher l'évangile de Jésus-Christ de façon fidèle dans le monde entier.» Pour cela, le fondement est la Bible: elle doit être la fondation de l'enseignement et de la prédication. «Notre mission consiste à faire des hommes, des chrétiens épanouis, et non des membres de l'église.»

La paroisse néo-apostolique est ouverte à tous, de toutes origines et de toutes classes sociales. Pour ceux qui recherchent du réconfort et de la sécurité. Pour (re)donner un sens à leur vie, et les aider à répondre aux questions: d'où venons-nous, où allons-nous et quelle est la raison profonde de mon existence?

Samedi 17 novembre
Portes ouvertes, 10h30 à 14h, brunch et visite du bâtiment rénové ou sur demande, en dehors de cet horaire au 079 240 72 73

Dimanche 18 novembre
9h30 service religieux suivi d'un apéro ouvert à tous

AVIS MORTUAIRE

Les fleurs les plus belles ne durent qu'un instant mais l'amour pour notre maman durera éternellement.

Jean-Claude Geiser et sa compagne
Jacqueline et Gianni Catalano-Geiser
Christophe et Simona, Matteo
Nathalie et Roberto
Sylvia et Pino Guerra-Geiser
Emanuela et Sascha, Martino, Lucio
Giuliano et Nicole
Les descendants de feu Gottlieb et Emma Anner-Brunner
ainsi que les familles parentes et alliées

ont la tristesse de faire part du décès de

Anna GEISER

née Anner

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, marraine, parente et amie qui s'est endormie dimanche à l'âge de 90 ans.

Une maman, une grand-maman qui s'en va
ne va jamais bien loin,
elle se blottit dans nos cœurs
et y reste pour toujours.

La Ferrière, le 4 novembre 2018.

Domicile de la famille: Famille Geiser
La Basse-Ferrière 22
2333 La Ferrière

La famille tient à exprimer tout sa gratitude à Madame Jocelyne Perucchini pour sa précieuse aide administrative, au personnel de Sasdoval, de l'Hôpital de Saint-Imier, du Restaurant Maison Rouge des Bois et au personnel de la Résidence les Fontenayes pour leur gentillesse, leur dévouement et leur accompagnement.

REMERCIEMENTS

Très touchée par les témoignages de sympathie, d'affection et d'amitié reçus lors du décès de

Monsieur

Philippe Luelli

sa famille vous prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Saint-Imier, octobre 2018

COMMUNIQUÉ ÉLECTORAL

ARC: des énergies positives et paritaires au service du développement de Saint-Imier

La réalisation de la halte CFF de la Clef constituera une pièce maîtresse du développement futur de Saint-Imier. En plus de desservir le pôle de développement économique de la Clef, cette nouvelle gare permettra également d'améliorer considérablement l'accessibilité de l'Hôpital du Jura bernois par les transports publics.

La forte probabilité de voir apparaître un nouvel arrêt ferroviaire permettra de franchir une étape importante dans la reconnaissance de notre cité comme pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement. Cette perspective laisse ainsi entrevoir une extension du milieu bâti.

Grâce à l'engagement et au travail de nos élus et à l'écoute obtenue auprès de la conseillère fédérale Doris Leuthard et de ses services, le projet figure aujourd'hui en tête de liste des nouveaux arrêts dans le rapport du Conseil fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire.

ARC s'engagera avec toutes ses énergies pour réaliser ce projet durant la prochaine législature et ainsi soutenir une politique de développement cohérente et respectueuse, sur laquelle notre parti travaille depuis de nombreuses années.

Cependant, l'évolution réjouissante de Saint-Imier ne doit pas se traduire uniquement par un essor économique, mais aussi par une stratégie globale, réfléchie et inscrite sur le long terme.

Afin que Saint-Imier puisse jouer et assumer pleinement son rôle de centre régional, ARC s'engagera pour que d'autres mesures impératives puissent être prises, notamment pour revaloriser le quartier du plateau de la gare et les immeubles communaux (abattoirs, ancien asile, Maison de la Musique) ou encore dans la défense d'une offre de transport adaptée et complémentaire pour nos aînés sur la base d'un partenariat avec l'entreprise de taxi.

L'augmentation de la population, témoin de l'attractivité de notre commune, nécessite une attention permanente à nos différentes infrastructures et aux services offerts à la population! C'est pourquoi nous défendons une ville efficiente, mobile, conviviale et accueillante.

ARC: des femmes et des hommes de valeur qui s'engagent résolument pour forger et faire rayonner ce Saint-Imier positif à la riche qualité de vie. Merci de soutenir les listes paritaires pleines d'énergie qu'ils vous proposent pour progresser ensemble.

Les candidates et candidats ARC se tiennent à votre disposition. Vous pourrez les rencontrer samedi matin 10 novembre, de 9h à 12h, devant la Coop.

Pour en savoir plus: www.arc-saint-imier.ch et www.facebook.com/arcsaintimier

Pour notre Cité, votez et faites voter les listes 1 au Conseil municipal et au Conseil de Ville.

SAINT-IMIER

Cire, pigments et résine se marient

Habitante de Saint-Imier, Sybille Pfister est passionnée par l'art depuis 10 ans

Elle a développé ce nouveau travail de peinture «encaustique» que chacun peut interpréter selon sa sensibilité et son imagination. Sa créativité, elle la doit à de belles rencontres comme Pascal Ducommun (Duke), Claude Flückiger et bien d'autres.

La peinture «encaustique» existe depuis plus de deux mille ans, elle se compose de trois éléments. De la cire, des pigments et de la résine. Le parcours étonnant de l'artiste nous montre que tout est possible, «il suffit d'y croire», selon elle.

Une exposition qui ne vous laissera pas indifférent et vous envoûtera par sa fantaisie et son authenticité.

Samedi 17 novembre
de 10h à 12h
Verre de l'amitié offert
La Maison du Peuple
Francillon 31, 2610 Saint-Imier

100E ANNIVERSAIRE DU PRO TICINO SAINT-IMIER

La revue d'un centenaire à Saint-Imier *(2e volet)*

Nous voici déjà à la projection du second volet de nos amis et familles «dei ticinesi» dans notre région. Lors de notre introduction à cette douloureuse mais ô combien noble migration de nos compatriotes de langue italienne, nous nous étions arrêtés sur quelques patronymes de familles tessinoises. Avec ce second volet, nous essaierons de vous faire connaître ces valeureux migrants venus s'établir en «Svizzera interna».

Il ne faut pas oublier que cette émigration dans notre région avait commencé bien plus tôt, vers les années 1870-1880. Mais ces Tessinois loin de leur village ressentaient le dépaysement, la différence de langue, de mentalité et se sentirent le besoin de se regrouper. C'est ainsi que fut fondée la première Société Tessinoise de Saint-Imier, la Societa Patriotica Ticinese Mutuo Soccorsi en 1900. Son premier président fut nommé en la personne de Alfonso Giovannini et Andreotti Gualtiero fut élu au poste de vice-président. Grâce à ces valeureux pionniers, le nombre de membres s'élevait à 23. Le secours mutuel se trouvait sur les bons rails, puisque durant 110 ans, les Tessinois en ont été bénéficiaires.

Chorale tessinoise

En 2000, soit une décennie avant sa dissolution, le centième anniversaire fut célébré sous la présidence de Jean-Pierre De Vincenti et des membres Alesssio Antonini et Mario Guglielmetti, trois membres qui sont encore parmi nous à ce jour au sein de la Pro Ticino. Ces trois personnages nous permettent à nous, narrateurs, de nous plonger dans le mouvement de la Pro Ticino, section de Saint-Imier.

Arnaldo Crivelli, premier président

Pietro Fontana, plus de 45 années de présidence

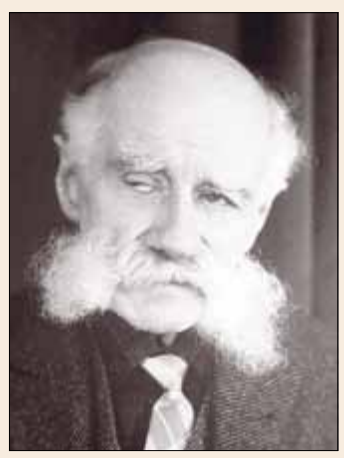

Pazzi Elvezio dit (maronatt) 1893-1976

En effet, en 1919, les «ticinesi» du Vallon d'Erguël, décident de créer leur propre section de Saint-Imier, Pro Ticino, le 1er janvier 1919, sous la présidence de Arnaldo Crivelli, jusqu'en 1932.

Les présidents successifs furent Alfonso Quadri de 1932 à 1947, Federico della Giacoma de 1947 à 1950, Pietro Fontana de 1950 à 1994, Alessio Antonini de 1994 à 2011 et Monique Linder depuis 2011.

Nos ancêtres ne s'arrêteront pas en si bon chemin, car en 1938 est mise en place la chorale (Corale Ticinese) qui est toujours active et présente. Monique Linder est actuellement à la tête du comité d'organisation du 100e anniversaire de notre section imérienne Pro Ticino, petit groupe de descendants de familles tessinoises immigrées, mais dont les patronymes ne sont plus cent pour cent d'origine tessinoise. Néanmoins, ces personnes ont à cœur de faire valoir les valeurs culturelles et linguistiques au travers de diverses rencontres avec d'autres sections. Vous pouvez encore entendre parler de familles «dei ticinesi» à Saint-Imier. Sottoceneri, Sopraceneri, Fontana, Giovannini, De Vincenti, Giovannoni, Quadri, Mordasini, Antonini, ce sont tant de noms qui ont eux aussi contribué à la construction de Saint-Imier. Nous reviendrons plus en détail sur d'autres facettes de ces anciens. | *au nom du CO 100e: Nathalie P. & J-C Leh*

CEFF INDUSTRIE SAINT-IMIER

Le coding club des filles au ceff industrie

Le Coding Club des filles est un club de programmation gratuit et réservé aux filles âgées de 11 à 15 ans, mis sur pied par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), avec le soutien financier du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Il a pour but de susciter l'intérêt des jeunes filles pour les domaines du numérique en développant chez elles différentes compétences. Dans le canton de Berne, les ateliers du Coding Club des filles sont organisés en partenariat avec le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, le Réseau égalité Berne francophone et le ceff INDUSTRIE.

Photo: Murielle Gerber

Programmer une application, inventer un jeu vidéo ou créer une animation? Autant d'activités offertes dans le cadre du Coding club des filles, ce club de programmation gratuit destiné aux filles de 11 à 15 ans. Le premier atelier dans le canton de Berne aura lieu le 6 avril 2019 dans les locaux du ceff INDUSTRIE à Saint-Imier. D'une durée de 2 h 30, il sera encadré par des élèves du ceff INDUSTRIE et des étudiants de l'EPFL et aura pour thème: Karel le robot, ou la découverte de la programmation à travers un jeu.

D'autres ateliers seront organisés dans ce cadre au ceff INDUSTRIE et dans la région. Il est possible de participer à tout ou partie de ces ateliers. Les inscriptions sont obligatoires et se font dès à présent à l'adresse https://sps.epfl.ch/jeunepublic/coding-club/. Pour tout renseignement: berne.codingclub@epfl.ch.

www.ceff.ch

COMMUNIQUÉ DU PS

Un avenir pour Sasdoval...

Lors des campagnes électorales il est de bon ton de vanter le travail effectué durant la législature, même si l'on s'attribue quelquefois le mérite des autres. Par la même occasion une liste impressionnante d'engagements et de promesses font miroiter aux yeux des électeurs toute la valeur d'une liste.

Les belles promesses rendent les fous joyeux dit la sagesse populaire. Pour nous, socialistes, pas d'inventaire à la Prévert sur nos apports à la bonne marche de la commune, et pas de liste du Père Noël contenant des promesses souvent illusoires.

Nous voulons simplement, à travers un exemple qui nous est cher, illustrer notre engagement, le service de l'aide et des soins à domicile Sasdoval. Avec les mesures votées par la droite (PLR et UDC), soit l'introduction de la participation financière pour tous les patients, les prestations pour l'aide et les soins à domicile deviennent très onéreuses pour les personnes âgées ou handicapées. Ainsi une heure d'aide (toilette, pansements, aide de ménage, etc.) durant un mois revient à 480 francs. Peut-on encore financer cette prestation avec un revenu modeste?

Cela conduit à un démantèlement progressif du service public et, par manque de moyens financiers, à une détérioration de la qualité de vie et de la santé des personnes concernées. Un chiffre donne une idée de ce problème: en 2017 pour le Jura bernois, la participation à la charge des patients en âge AVS était de 183 015 francs. Avec le nouveau système, elle a augmenté de plus de 600 %. Pour 2018, la somme passe à 1 157 134 francs et pour 2019 à 1 374 402 fancs. Sans commentaire.

Le PS de Saint-Imier lutte avec vigueur pour permettre aux personnes en difficulté, de se maintenir à domicile avec des aides de qualité. Il se bat également pour que Sasdoval puisse accomplir, sans restriction, son travail à Saint-Imier.

Pour ce faire il est présent par ses membres, là où se prennent les décisions, soit au Conseil du Jura bernois, mais aussi au canton, auprès de la SAP (Service santé social) et de son chef le conseiller d'Etat Schnegg. Ceci n'est qu'un exemple de l'application de notre vision du futur, penser global, agir local. Si vous pensez que le service public doit être défendu et développé, votez et faites voter la liste 02, parti socialiste et sympathisants.

CARTONS DU CŒUR SAINT-IMIER

Reconnaissance

Samedi 3 novembre, le groupe des Cartons du Cœur Saint-Imier et environs organisait sa récolte de marchandises à la Migros. Ce fut un succès, de nombreux cartons pourront être partiellement remplis grâce à la générosité des clients de passage. L'organisation est ainsi faite que nous apportons après appel à notre téléphoniste, des denrées alimentaires de garde ainsi que des produits frais tels que fromage, viande, légumes et fruits. Tous les dons reçus nous permettent de servir quelques dizaines de familles dans le besoin et permettent d'économiser les finances (dons, legs) qui sont malheureusement en baisse ces dernières années alors que les besoins augmentent.

Les responsables des Cartons du cœur remercient vraiment sincèrement toutes les personnes qui ont été généreuses ce dernier samedi, ainsi que Migros qui autorise notre action.

Si vous avez un téléphone, une voiture, des bras et plein de bonne volonté, nous vous accueillons avec enthousiasme pour nous seconder dans notre service.

Appelez la responsable au 032 493 70 60 qui informera et transmettra les données pour la localité.

COMMUNIQUÉ DU PLR

Le PLR à Saint-Imier, avec passion et engagement!

Commerce et artisanat

Un commerce local actif et au service de la population, des artisans qualifiés qui forment des apprentis et assurent ainsi la pérennité de leur entreprise et d'un savoir-faire.

De plus, le commerce local et l'artisanat génèrent plus de 150 postes de travail.

Soutenir les commerçants et artisans c'est éviter des vitrines vides, ainsi que la disparition de services utiles à toute la population afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier.

Un service de qualité et de proximité apprécié, créé et dirigé dans la majorité par des indépendants de Saint-Imier qui contribuent de manière tangible à l'économie locale.

C'est un plus pour Saint-Imier

L'aménagement du nouvel Espace muséal des Troupes jurassiennes a débuté dans le bâtiment de la Fondation Reine Berthe. Le nouveau musée ouvrira ses portes en 2020. Quant aux travaux de réaménagement du musée de Saint-Imier, ils se déroulent selon le calendrier prévu.

Il est utile de rappeler que le Musée de Saint-Imier figure dans la catégorie des institutions culturelles bernoises d'importance régionale. Le PLR se réjouit de découvrir les deux nouveaux musées. Il salue le soutien financier du canton via le CJB, et de la commune pour l'espace Muséal militaire de la République et canton du Jura, ainsi que de plusieurs mécènes.

Nul doute que le réaménagement du Musée de Saint-Imier et l'espace Muséal militaire sont un plus pour la Cité. Le nombre de visiteurs augmentera fortement et renforcera la réputation culturelle de toute la région, sans oublier l'aspect touristique et les retombées pour le commerce local.

Les sociétés sportives contribuent à la cohésion sociale

Nos sociétés sportives jouent un rôle important pour l'image de notre Cité. Nous saluons tout particulièrement les sociétés qui ont un mouvement de jeunesse.

Elles sont un lieu d'intégration et de socialisation. Le PLR remercie monitrices, moniteurs, entraîneurs et dirigeants qui ne comptent pas leurs heures, pour des salaires «symboliques» ou qui très souvent font simplement du bénévolat. Le sport est une excellente manière de s'impliquer dans la société et contribue à la cohésion sociale et à l'intégration.

Le PLR continuera à soutenir les sociétés locales sportives et les autres aussi, et veillera à maintenir des installations sportives modernes et louées à un prix modique.

PLR
Les Libéraux-Radicaux

« Il vaut mieux faire que dire. » Alfred de Musset

Nous, candidats au Conseil municipal, nous nous engageons avec passion, du cœur et du cran pour notre commune et notre région.

Notre devise : CROIRE EN L'AVENIR, S'ENGAGER ET AGIR

Alors faites-nous confiance : votez et faites voter la liste Nº 3 du PLR

MICHEL BASTARDOZ MARCEL GILOMEN CORENTIN JEANNERET

PLR SECTION DE SAINT-IMIER

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Elections au Conseil municipal et au Conseil de ville de Saint-Imier du 25 novembre 2018

« Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. » John Fitzgerald Kennedy

Nous, candidates et candidats au Conseil de ville, nous nous engageons avec passion, du cœur et du cran pour notre commune et notre région.

Notre devise : CROIRE EN L'AVENIR, S'ENGAGER ET AGIR

Alors faites-nous confiance : votez et faites voter la liste Nº 3 du PLR

PLR SECTION DE SAINT-IMIER

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 25 octobre 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Claude-Alain Tanner, président
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Claude-Alain Tanner, président : « Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir la cinquième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à Monsieur le maire, à Messieurs les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, aux représentants de la presse et aux 3 citoyens qui suivront nos débats et à qui je souhaite une agréable soirée en notre compagnie. Je souhaite finalement une cordiale bienvenue à Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le budget 2019. Enfin, je vous prie d'excuser ce soir Florine Pessotto-Bueche, conseillère municipale, qui est absente pour des raisons de maladie. »

Claude-Alain Tanner, président : « Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ? »

Claude-Alain Tanner, président : « Cela ne semble pas être le cas. »

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018
- Communications du président et du maire
- Plan financier 2020-2023 : information
- Examen du projet de budget 2019 : approbation éventuelle
- Crédit d'engagement de 950 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier – Renan – Décider du mode de financement : décision
- Motions et interpellations
- Petites questions
- Divers et imprévus

1. Appel

Sont présents : Michel Meyer (ARC), Claude-Alain Tanner (ARC), Josika Iles (ARC), Mélanie Kernen (ARC), Danika Perret (ARC), Cyril Erard (ARC), Fabien Golay (ARC), Morgane Bussian (ARC), Alexandre Berberat (ARC), Swann Thommen (ARC), Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Thierry Spring (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Talika Gerber (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Corentin Jeanneret (PLR), Joëlle Häller (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Michel Bastardoz (PLR), Michel Ruchonnet (PS), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Olivier Zimmermann (PS), Bettina Zürcher (PS) et Gerolamo Pepe (PS).

Sont excusés : Patrick Domon (ARC), Aurélie Juillerat (ARC), Vincent Brahier (PLR) et Gisèle Tharin (PLR).

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Jean Luc Berberat (vice-maire), Francis Daetwyler, Michel Jeanneret, Christian Schluep, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusée : Florine Pessotto-Bueche.

Presse : Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Marta Duarte (RJB) et Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : Paula Tanner (citoyenne de Saint-Imier), Michèle Comte (citoyenne de Saint-Imier) et Roger Comte (citoyen de Saint-Imier).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

Claude-Alain Tanner, président : « Je n'ai pas de communication ce soir. Je passe la parole à Monsieur le maire. »

Patrick Tanner, maire : « J'ai en effet quelques communications à vous transmettre : tout d'abord, CFF : Quai N° 1 de la Gare de Saint-Imier : comme je vous l'avais annoncé et suite à une première rencontre sur place en début d'année 2018, nous avons réécrit aux CFF en date du 19 septembre 2018 pour relayer l'insatisfaction d'une situation provisoire qui s'éternise sur le Quai N° 1 de la Gare de Saint-Imier. Suite à notre missive, les CFF nous ont apporté la réponse suivante, permettez-moi de vous donner lecture de leur correspondance du 2 octobre dernier :

« Concerne Quai N° 1
de la gare de Saint-Imier

Monsieur le Maire,
Madame,
Messieurs les conseillers municipaux,

Dans votre courrier du 19 septembre dernier vous réitérez votre mécontentement face à l'étayage des marquises du quai 1 de la gare de Saint-Imier ; situation provisoire qui s'éternise. Nous déplorons vivement cette situation et vous prions de nous en excuser.

Le projet d'assainissement de la marquise historique de 1901 est en cours, non sans difficultés quant à l'acceptation des propositions de renforcement respectueuses des critères de conservation des monuments historiques. A ce stade de l'étude, le calendrier du projet prévoit une réalisation des travaux au printemps 2020.

Dans l'intervalle, afin d'améliorer au plus vite l'image de la gare auprès de nos clients et des habitants, nous étudions une solution de remplacement des poutres en bois par des étayages plus fins et moins invasifs.

Nous vous proposons de venir vous présenter le résultat de cette étude à fin octobre, le 30 octobre le matin ou le 2 novembre à votre convenance.

Dans l'attente de votre confirmation quant à la date et l'heure de la séance, nous vous adressons, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleures. »

Un rendez-vous a d'ores et déjà été fixé en date du 2 novembre prochain pour la présentation de l'étude et je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite.

Migros

Dans le dossier qui concerne l'implantation du nouveau centre commercial Migros dans le quartier de la Gare, je peux vous transmettre la position reçue de la part de la direction de Migros Neuchâtel – Fribourg en date du 12 octobre 2018. Au début de cet automne, Migros a reçu plusieurs permis de construire simultanément pour développer et moderniser son réseau de vente dans différentes localités de sa zone de desserte. Cette situation a malheureusement pour conséquence de mobiliser actuellement les ressources humaines de Migros dans la gestion de ces projets de construction. Le dossier de Saint-Imier sera ainsi repris par Migros en début d'année prochaine. Je ne manquerai naturellement pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier. Toutefois compte tenu de cette information et tenant compte des délais des procédures de permis de construire, il est fort probable que le montant de l'investissement de 700 000 francs planifié pour la viabilisation de la parcelle Migros soit reporté et non réalisé en 2019 comme cela est indiqué dans le plan financier au point 4 de l'ordre du jour. Le Conseil municipal suivra avec attention ce dossier et engagera le crédit voté par votre autorité uniquement dès l'obtention du permis de construire Migros, conformément à l'affectation du crédit d'engagement. Nous vous tiendrons informés naturellement de l'évolution du dossier.

Remerciements

Finalement, je profite d'avoir la parole pour vous communiquer un dernier message. J'ai souhaité continuer à servir la commune durant les 4 prochaines années et j'ai été réélu tacitement vendredi dernier. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous me témoignez et vous assure que je continuerai à œuvrer sans faille pour Saint-Imier et sa région. Si je mesure les responsabilités qui me sont de nouveau confiées à l'aune des défis qui attendent Saint-Imier, j'ai eu et je suis persuadé que je continuerai à avoir beaucoup de plaisir à m'investir au service de notre collectivité, aux côtés d'une équipe dynamique, représentative et solidaire, ainsi que d'un personnel communal disponible, serviable et compétent. Le 25 novembre prochain, les citoyennes et citoyens de Saint-Imier auront le privilège et la responsabilité de composer les futures autorités de notre Cité. Je me réjouis de connaître, mais surtout de collaborer avec mes futurs collègues qui seront élus au Conseil municipal, les représentants de tous les partis au Conseil de ville, ainsi que les membres des différentes commissions communales. A toutes celles et ceux qui s'engagent pour la commune, je souhaite plein succès pour les élections et la législature à venir, ainsi que pour la campagne qui s'annonce, que je souhaite empreinte de respect et riche en dialogue. Saint-Imier est une ville ouverte, dynamique et accueillante. C'est dans cet esprit et avec la volonté de faire valoir tous nos atouts que je continuerai d'inscrire mon action. »

... Applaudissements...

4. Plan financier 2020-2023 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5)

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2019. Ce dernier est établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

L'élaboration du budget 2019 a été réalisée une nouvelle fois dans la lignée des exercices comptables précédents. La réforme de l'imposition des entreprises a cependant occupé une bonne partie des discussions au sein de la Commission des finances.

En effet, comme vous avez pu le lire dans les médias, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté le projet de révision partielle de la loi sur les impôts le 28 mars dernier. Suivant les propositions du Conseil-exécutif, il a baissé la charge fiscale pesant sur le bénéfice à 20 % en 2019, puis à 18,71 % en 2020, contre 21,64 % actuellement. Le Conseil-exécutif réévaluera la situation à l'horizon 2021. A cette échéance est attendu le Projet fiscal 17 de la Confédération, avec lequel la seconde étape de la stratégie fiscale cantonale doit être coordonnée.

Le 16 août 2018, le comité référendaire a déposé dans les délais une demande de référendum contre la modification de la loi cantonale sur les impôts (LI). Ce dernier a abouti et la votation populaire est agendée au 25 novembre 2018, le même jour que les élections communales. La décision finale ne sera donc connue qu'après l'acceptation du budget 2019 par votre autorité.

Au niveau fédéral, le nouveau projet fiscal 17 a été entériné le 28 septembre par les Chambres fédérales. Suite au compromis qui couple désormais réforme fiscale et AVS, le dossier porte aujourd'hui le nom de « Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ». Le peuple serait à nouveau consulté début 2019 si le référendum annoncé par divers milieux devait aboutir. Les effets de la réforme fédérale devraient quant à eux se faire ressentir à partir de 2020.

La Commission des finances s'est basée sur l'hypothèse la plus prudente pour établir le projet de budget 2019, tenant compte des informations et des derniers chiffres connus à ce jour. Les effets de l'évaluation générale des valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques prévus dès 2020 n'ont pas été pris en compte dans le plan financier en raison des recours déposés par les villes de Berne et de Bienne devant le Tribunal fédéral contre la décision d'arrêter la valeur médiane à 70 %.

Les éventuelles compensations prévues pour les communes dans le projet fédéral RFFA n'ont également pas été prise en compte dans la planification financière, les modalités de détail n'étant pas connues à ce stade.

Sur cette base, les rentrées des personnes morales en 2019, sans tenir compte des effets de la réforme fiscale cantonale, ont été estimées à la hausse par rapport à 2017 en raison de la conjoncture économique favorable et plus particulièrement de la bonne marche de l'horlogerie en 2018. Ce montant a ensuite été corrigé à la baisse de 8 % (- 483 809 francs) qui correspond aux premiers effets de la nouvelle réforme fiscale bernoise.

Afin de présenter un budget « acceptable », un premier prélèvement de 500 000 francs sur le FS ad hoc a donc été retenu dans le budget 2019.

On constate, malgré cette prudence, que le compte de résultat ne retrouve pas l'équilibre à moyen terme, puisqu'il affiche des déficits prévisionnels atteignant plus de 1,5 million de francs dès 2020, en raison principalement des effets déployés par les différentes réformes fiscales à venir. La fortune nette de la commune (plus de 10 millions) est cependant renforcée par un fonds (actuellement 4 millions) qui nous permettra d'aborder cette période de turbulences de manière sereine et de mettre en œuvre, sans précipitation, des mesures correctives réfléchies, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser.

Le Conseil municipal et la Commission des finances suivent également avec attention l'évolution des liquidités et donc de l'endettement de la Municipalité. En effet, un fort besoin en investissements se fait toujours ressentir au niveau de l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquences inéluctables une augmentation de la dette et donc des intérêts. Afin de contenir la situation, le Conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2017, a décidé de fixer à chaque service des enveloppes pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits « courants ».

Le travail réalisé a permis de réduire les investissements nets sollicités en 2019 de 9 228 000 francs à un montant plus raisonnable de 6 683 000 francs. Cependant, malgré les efforts entrepris par les différents services, le niveau des investissements reste toujours largement supérieur à la capacité d'autofinancement de la commune.

L'ensemble des choix effectués dans le cadre du projet de budget 2019 et présentés dans le rapport préliminaire annexé ont ainsi été guidés par les enjeux financiers importants qui attendent notre collectivité dès l'année prochaine.

Le Conseil municipal et la Commission des finances tiennent cependant à relever que de nombreuses améliorations des prestations offertes ont pu être intégrées dans le budget 2019 :

- Augmentation de la dotation en conciergerie (+70 %) pour les halles de gymnastique et l'école à journée continue. Cette hausse permettra une ouverture plus régulière du complexe sportif durant les week-ends.
- Création dès 2019 d'un nouveau poste de travailleur social en milieu scolaire avec un taux d'occupation de 80 % entre les écoles primaire et secondaire.
- Création d'un nouveau poste d'apprenti CFC option voirie.
- Création d'un nouveau poste à 50 % pour seconder le géomaticien communal suite aux nouvelles exigences fédérales.
- Création d'un nouveau poste à la déchetterie (env. 300 heures par an) pour le samedi matin.
- Importantes dépenses d'entretien pour la mise aux normes de la Salle de spectacles.
- Intégration des coûts induits par le nouveau réseau urbain de bus.
- Ajout de la nouvelle tâche « chauffage à distance » grâce à l'exploitation de la géothermie du puits des Sauges. Cette nouvelle tâche devra naturellement être entièrement autofinancée.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, à une forte majorité, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2019 qui prévoit un déficit de 550 030 francs pour le compte général ainsi qu'un déficit de 1 125 606 fr. 70 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰ ;
- une taxe des chiens de 70 francs pour le village et 40 francs pour la montagne ;
- eau potable : 1 fr. 80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1er janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : 2 fr. 25/m³ (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. 10 fr. / max. 450 francs).

Ouverture de la discussion :

Claude-Alain Tanner, président : « J'ouvre la discussion concernant ce point d'information « Plan financier 2020-2023 ». »

... La parole n'est pas demandée...

Claude-Alain Tanner, président : « La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. »

5. Examen du projet de budget 2019 : approbation éventuelle

Claude-Alain Tanner, président : « Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 16 chapitres de la table des matières du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez

intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite, j'ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder?»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Claude-Alain Tanner, président: «Bien, je vais donc passer en revue la table des matières.»

Nathalie Fiechter, PS: «Concernant la position 3221 Salle de spectacles, il est écrit 350000 francs. Dans les commentaires, il est noté une dépense de 300000 francs en raison des exigences de l'AIB suite à sa récente inspection. Donc, si je comprends bien, il est prévu 50000 francs pour l'entretien habituel et 300000 francs pour la remise aux normes. Est-ce qu'un système de ventilation est compris dans les travaux demandés par l'AIB?»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Concernant le projet d'assainissement et de mise aux normes AIB de la Salle de spectacles, à l'heure actuelle, la Commission bâtiments et infrastructures sportives étudie différentes possibilités pour apporter des améliorations pour une enveloppe totale d'environ 500000 francs. Cette somme est composée des 300000 francs destinées aux mises aux normes AIB, des 50000 francs d'entretien courant, et du solde provenant du fonds spécial. Il y aura un tas d'améliorations. Maintenant, dire que l'on va refaire uniquement la ventilation, à ce jour, on ne peut pas le dire. Il y a aura des améliorations, avec une part de la ventilation. Mais vraiment qu'une part.»

Nathalie Fiechter, PS: «Donc, il y aura beaucoup d'améliorations. Merci.»

Cyril Erard, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du budget 2019 ainsi que du plan financier 2020 à 2023. L'établissement d'un budget et d'une planification financière n'est pas un exercice facile dans un contexte économique et fiscal très incertain. En effet, suite au rejet de la RIE III en février 2017, différentes réformes fiscales ont été mises à l'étude, au niveau cantonal et fédéral. Ces projets seront soumis à la votation populaire, et il est donc impossible à l'heure actuelle d'en connaître les conséquences exactes pour notre commune. Un des principes de base en matière de planification financière et de budgétisation, c'est d'appliquer le principe dit «de prudence». Cela consiste à analyser et prévoir les scénarios les moins favorables, afin de pouvoir planifier et mettre en œuvre des mesures financières et stratégiques pertinentes. La création, il y a quelques années, du fonds spécial relatif à l'impôt des personnes morales, en est un parfait exemple. Ce fond, si toutefois la réforme fiscale cantonale devait déployer ses effets en 2019, nous permettra de compenser une grande partie des pertes fiscales qui imputeront nos comptes 2019, en y prélevant un montant de 500000 francs. Le budget qui nous est soumis ce soir intègre parfaitement ce principe de prudence, et nous sommes satisfaits de pouvoir aborder cette période d'incertitude avec sérénité et sans précipitation, compte tenu de la bonne santé financière de notre commune. Nous sommes néanmoins conscients que malgré la rigueur financière et les différentes actions mises en place ces dernières années, le déficit prévisionnel atteindra, selon l'actuel planification financière, plus de 1500000 francs à l'horizon 2020. Cet état de fait, principalement dû aux déploiements des différentes réformes fiscales, n'est pas viable en l'état, et plusieurs axes de réflexion doivent être étudiés afin de corriger cette situation. Les investissements nets figurant dans ce budget 2019 se montent à 6683000 francs et restent bien au-dessus de notre capacité d'autofinancement. Malgré un besoin d'investissement important concernant l'entretien de notre patrimoine communal, il est important de surveiller et cibler nos dépenses, afin de limiter notre endettement et les charges d'intérêts y relatifs. L'important travail de priorisation des projets et l'introduction d'enveloppes budgétaires pour financer les entretiens courants, ne sont pour l'heure pas suffisants et nous nous devons de revenir à un niveau d'investissement raisonnable proche de notre capacité d'autofinancement. Nous saluons l'élargissement des prestations offertes par notre commune qui ont été inclus dans ce budget 2019. Nous pensons notamment à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire ou encore d'un nouveau poste d'apprenti CFC option voirie pour n'en citer que quelques-uns. La fraction ARC approuve à l'unanimité et sans réserve l'ensemble de ce budget 2019 qui prévoit un déficit pour le compte général de 550030 francs et un déficit pour le compte global de 1125606 fr. 70. Pour conclure, nous voulons adresser nos sincères remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour le travail conséquent et de grande qualité fourni à l'établissement de ce budget et de cette planification financière, exercice fort compliqué en ces périodes d'incertitudes et de changements.»

Talika Gerber, PLR: «Si un thème concernant l'établissement du budget communal doit être mis en évidence pour ces 4 années de législature il s'agit sans doute de la réforme de l'imposition des entreprises. Après le refus du peuple suisse de la mouture fédérale, il est l'heure pour nous, habitants du canton de Berne, de s'exprimer sur un projet spécifique. Au moment d'écrire ce texte, la votation cantonale n'a pas eu lieu. Il nous est donc demandé d'approuver un budget qui tient compte d'une éventuelle baisse de l'impôt sur les personnes morales en cas d'acceptation de l'objet par le peuple. Devant l'incertitude de la décision populaire, nous comprenons tout à fait la position de la commission des finances de jouer la carte de la prudence et de projeter à la baisse le montant des entrées fiscales de 8%. Ce manque à gagner fiscal potentiel a pour corollaire d'imputer, pour la première fois depuis sa création, le fonds spécial qui avait été créé par notre assemblée afin d'anticiper d'éventuelles pertes fiscales liées à ces différentes réformes. Dans le dossier transmis, la gestion des investissements est également évoquée. En effet chaque année au moment du bouclement des comptes, nous devons constater qu'un grand nombre d'investissements prévus lors du budget n'ont pas été réalisés. Le parti libéral-radical ne peut que soutenir la démarche entreprise par le Conseil municipal d'accorder des enveloppes par dicastère pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits «courants». Nous sommes bien conscients que l'exercice ne doit pas être simple aussi bien au sein des différentes commissions que pour le Conseil municipal de prioriser ces investissements, mais nous devons cependant être conscients qu'afin de retrouver l'équilibre du compte de résultat nous devons tous passer par cette étape en sachant qu'il arrivera parfois que des services soient déçus de n'avoir pas pu obtenir plus. Nous ne pouvons qu'encourager chacun de poursuivre dans cette voie! La fraction PLR constate qu'un grand nombre de postes ont été créés. Ces engagements sont pleinement justifiés: ces nouveaux collaborateurs au sein de notre administration communale vont pouvoir - d'une part soulager notre personnel communal déjà très sollicité - d'autre part faire profiter toute notre population d'une amélioration que nous espérons sensible dans les prestations proposées (travailleur social en milieu scolaire, ouverture plus régulière de la halle, police de proximité par exemple). Compte tenu de ce qui précède, la fraction libéral-radical accepte le budget 2019 qui prévoit un déficit de 550030 francs pour le compte général et ainsi qu'un déficit de 1125606 fr. 70 pour le compte global avec une quotité d'impôts inchangée de 1,75 ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les services qui ont contribué à l'élaboration du budget 2019. Nous tenons aussi à féliciter Mario Castiglioni pour la qualité et la fiabilité des informations fournies, sa disponibilité et ses judicieux conseils.»

Nathalie Fiechter, PS: «J'ai encore une question pour Mario Castiglioni, administrateur des finances. Je ne savais pas où la poser avant. La Banque nationale a instauré les taux négatifs il y a quelques temps. Toujours plus d'établissements bancaires les répercutent aux entreprises et aux institutions. Comment cela se passe-t-il pour la commune de Saint-Imier?»

Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Nous avons tout fait pour éviter cela. Nous avons réparti différemment nos liquidités sur différents comptes dans divers établissements financiers afin d'éviter d'être pénalisé au niveau des intérêts. Je peux aussi vous dire que nous avons emprunté, à court terme, dans une banque cantonale, mais hors canton de Berne. Nous avons emprunté 2 millions, et nous avons dû rembourser, à l'échéance, un peu moins que ces 2 millions... Nous en avons donc bénéficié.»

Nathalie Fiechter, PS: «Merci.»

Nathalie Fiechter, PS: «La fraction socialiste a étudié la proposition de budget pour 2019 avec une grande attention. Tout d'abord, elle tient à adresser ses sincères remerciements à Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à toute son équipe, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce document. Malheureusement, même si le travail est impeccable, le moins qu'on puisse dire est que la situation est très préoccupante. Pour ne citer que quelques indicateurs alarmants, les prévisions pour le taux d'autofinancement ces prochaines années sont dramatiquement basses et la dette brute par rapport au revenu ne cesse d'augmenter. Il est clair que nous n'avons pas d'influence sur la conjoncture économique et que nous allons subir de plein fouet les effets de la politique fiscale cantonale, voire fédérale, quant à la diminution progressive du taux d'imposition des personnes morales. Espérons que les réserves annuelles versées aux fonds spéciaux prudemment créés en 2015 suffiront à amortir le choc. Nous savons également tous que la marge de manœuvre communale sur la plus grande partie des postes du budget est faible. Il est donc important que nous soyons extrêmement vigilants et prudents avec les dépenses sur lesquelles nous avons prise. Que le niveau des investissements reste supportable et que ces derniers soient raisonnables et ciblés, est, par exemple, un domaine auquel nous devons veiller à porter toute notre attention. Autrement, nous risquons de devoir prendre des mesures drastiques dans un proche avenir et de prétériter toute la population imérienne, à l'instar de ce qui se passe actuellement à La Chaux-de Fonds. En conclusion, la fraction socialiste accepte le budget 2019 à l'unanimité, mais tient à faire part de sa grande inquiétude quant à l'évolution des finances de la commune pour les années à venir.»

Claude-Alain Tanner, président: «Bien, je propose de passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le budget 2019 présentant un déficit de 550030 francs pour le compte général ainsi qu'un déficit de 1125606 fr. 70 en précisant que ce résultat se base sur:

- Une quotité d'impôt inchangée à 1,75
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 pour mille
- Une taxe des chiens de 70 francs pour le village et 40 francs pour la montagne
- Eau potable: 1 fr. 80/mètre cube (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1er janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- Eaux usées: 2 fr. 25/mètre cube (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- Et finalement une taxe des pompes de 6% de l'impôt cantonal (minimum 10 francs / maximum 450 francs).

sont priés de le manifester en se levant.»

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercie vivement pour son travail et sa disponibilité.»

... Il est 19h56, Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Crédit d'engagement de 950000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier - Renan – Décider du mode de financement: décision

Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En 2010, l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) a financé un plan directeur pour l'ensemble du vallon de Saint-Imier. Bien que non contraignant, ce document a clairement démontré l'intérêt de certains regroupements de communes afin d'exploiter les ressources les moins vulnérables et de meilleure qualité. Les aspects financiers sont également considérés dans ces réflexions avec, d'une part, l'exploitation des ressources possédant le meilleur rapport qualité/coût d'exploitation et, d'autre part, la volonté de mutualiser autant que faire se peut les installations de production et de transport (stations de pompage, réservoirs, etc.).

C'est dans le cadre de cette démarche que la commune de Saint-Imier s'est approchée de celles de Sonvilier et de Renan afin de connaître leur intérêt à se raccorder au réseau de Saint-Imier et d'utiliser tout ou partie des infrastructures régionales liées au Puits des Sauges. Ces deux communes connaissent des problèmes de ressources en eau (quantité, qualité, zone de protection) et certaines de leurs infrastructures doivent être mises aux normes. Il convient encore de mentionner que le quartier Nord de Sonvilier est déjà alimenté depuis Saint-Imier pour des raisons de pression d'eau et que de l'eau de secours est vendue à ces deux communes en cas de sécheresse.

La prochaine mise en service du Puits des Sauges et la concrétisation de la mise en réseau des différentes ressources en eau d'importance régionale du haut-vallon de Saint-Imier constituent ainsi le moment opportun pour mettre en œuvre une stratégie cohérente d'alimentation en eau de la région.

Différentes variantes de raccordement des réseaux de Sonvilier et de Renan ont été étudiées lors de l'élaboration de leur Plan général d'alimentation (PGA) et dans le cadre du projet de nouvelle adduction d'eau d'EAU-Vallon SA.

L'option la plus intéressante tant techniquement que financièrement est la mise en place d'une conduite de liaison de 930 mètres depuis la chambre de comptage située à l'Ouest de la rue de la Clef jusqu'à l'entrée du réseau de Sonvilier, au Nord de la gare CFF. L'eau traversera ensuite le réseau de cette commune puis, après le passage dans une chambre de comptage, une nouvelle conduite de 1.2 km amènera l'eau jusqu'à la station de pompage de Renan. La distribution de l'eau reste dans les mains de ces deux communes dans leur zone de desserte.

Ces variantes ont été soumises à l'OED afin de connaître sa position et d'obtenir les taux de subventionnement de tels ouvrages régionaux. Il ressort de ces discussions que l'option régionale pour la production et le transport de l'eau devrait être la plus soutenue du point de vue financier.

Différents modèles de financement ont été étudiés et discutés avec Sonvilier et Renan. Finalement, il s'avère que la variante la plus favorable est la suivante: Saint-Imier assume l'investissement pour les deux conduites de transport intercommunales et facture le coût de ces infrastructures dans le prix de vente de l'eau à chaque commune. Cette solution permet d'obtenir de la part du canton le taux de subventionnement le plus élevé, tout en évitant la création d'une nouvelle entité (syndicat ou société anonyme). Elle permet également à Saint-Imier de développer son rôle d'acteur régional dans le domaine de la gestion et de la distribution d'eau potable. Par ailleurs, ce modèle est totalement compatible avec le projet de fusion des communes du Haut-Vallon en cours de préparation.

Cette régionalisation permettra également à la globalité du projet EAU-Vallon de bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur. Une bonne nouvelle qui bénéficiera finalement à l'ensemble des partenaires concernés en permettant de contenir le prix de l'eau à la sortie du réservoir.

En effet, le modèle économique prévoit qu'EAU-Vallon SA ne vende de l'eau qu'à ses actionnaires, le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) et la commune de Saint-Imier. C'est donc Saint-Imier qui vendra l'eau aux communes du Vallon (Sonvilier, Renan, éventuellement Cormoret et Courtelary) et aux syndicats qui sont déjà ses clients (SECH, Sergent). Le prix à la sortie du réservoir des Philosophes, qui sera le même pour tous, est actuellement provisoirement fixé à 1 fr. 10 par m^3.

Aux yeux du Conseil municipal, cette solution présente les avantages suivants:

- Gestion régionale des ressources des Sauges et de la Raissette/du Torrent, permettant de les utiliser de la manière la plus efficiente possible (partage des coûts, exploitation en fonction de la qualité des eaux, de la température, des débits disponibles, etc.) et d'assurer leur maintien à long terme.
- Utilisation commune du Réservoir des Philosophes qui servira de réserve de consommation et d'incendie tant pour la commune de Saint-Imier et le SEF que pour Sonvilier.
- Mutualisation de l'utilisation de la conduite de transport entre le Réservoir des Philosophes et la Rue de la Clef pour le transport de l'eau de Saint-Imier, Sonvilier et Renan. Partage des coûts de la conduite de liaison entre Saint-Imier et Sonvilier et participation de Renan pour la traversée du réseau de Sonvilier.
- Abandon de certaines sources locales dont les débits et la qualité sont insuffisants et les coûts d'exploitation élevés.
- Poursuite de l'utilisation de la source des Convers qui alimente ce secteur et assure environ 35% de l'alimentation de Renan par gravité.
- Les communes partenaires bénéficieront finalement d'une sécurité d'approvisionnement compte tenu du fait que tant le puits des Sauges que les sources de la Raissette et du Torrent seront mis en réseau.

Compte tenu du fait que les coûts de la conduite Réservoir des Philosophes – rue de la Clef sont déjà inclus dans le montant libéré par le corps électoral le 29 septembre 2014, le montant à libérer pour raccorder les communes de Sonvilier et Renan au système d'alimentation régional s'élève à 950000 francs TTC (honoraires et 10% de divers et imprévus inclus). La subvention cantonale viendra en déduction de l'investissement brut.

Le Conseil municipal souhaite finalement informer les membres du Conseil de ville que des contacts avancés sont également en cours avec les communes de Cormoret et de la Courtelary pour un raccordement au système d'alimentation régional en eau. Une nouvelle demande de crédit sera probablement soumise au Législatif dans le courant de l'année 2019.

Compte tenu des nombreux avantages évoqués ci-dessus et du fait que le projet s'inscrit totalement dans les discussions en cours sur la fusion des communes du Haut-Vallon, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de 950000 francs TTC, financé par l'emprunt et prévu au plan financier en 2019, pour réaliser la connexion des réseaux d'eau de Sonvilier et Renan à la nouvelle alimentation régionale en eau potable.

Ouverture de la discussion:

Olivier Zimmermann, PS: «Nous sommes appelés ce soir à voter un crédit de 950000 francs dans le cadre

du projet du réaménagement de la distribution d'eau à partir du Puits des Sauges. Si vous vous promenez du côté de l'Hôpital ou à l'Est de Sonvilier, vous aurez toutes et tous constaté que cela bouge. Lors du projet initial que nous avons voté, il avait été fait mention d'englober les communes du Haut-Vallon dans une deuxième phase et c'est de cela dont nous parlerons ce soir. Que font les Saint-Imier à payer des tuyaux pour les autres ? C'est justement le genre de question que nous ne voulons plus entendre car le moment est venu de travailler ensemble avec un esprit de collaboration aussi efficace qu'économiquement valable. Le temps est révolu où on pensait que chaque village allait creuser son sous-sol pour avoir sa propre alimentation. Les villages de Sonvilier et de Renan ont décidé de se mettre avec nous dans ce projet d'alimentation en eau et c'est tout à leur honneur. Saint-Imier sera l'organisateur et le distributeur de cette eau que nous nous devons de partager. Il ne s'agit pas d'un cadeau car les futures rentrées financières combleront le prix des installations. Après la Patinoire, c'est un nouveau test pour nos communes dans la perspective d'une possible fusion dans le futur. Cette idée de collaboration entre les communes nous plaît beaucoup et c'est avec enthousiasme que la fraction socialiste approuve ce crédit d'engagement. Nous tenons à remercier les auteurs du rapport et approuvons ce dynamisme quant au partage de l'or bleu. Ce crédit d'engagement sera financé par l'emprunt, et est prévu au plan financer 2019. »

Jean-Paul Gerber, PLR : « Lors de la fraction nous avons pris connaissance des rapports du Conseil municipal et du chef du Service de l'équipement, concernant le concept régional d'alimentation en eau potable de Sonvilier et Renan. Comme très bien mentionné dans ces rapports, cette proposition satisfait les trois communes. Ces deux conduites, une de 930 m et une de 1200 m, montrent bien la collaboration entre les communes, collaboration qui est déjà effective dans plusieurs autres domaines. C'est donc à l'unanimité que le parti PLR accepte ce crédit d'engagement de 950 000 francs, financé par emprunt, et prévu au plan financier 2019. »

Josika Iles, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du chef de l'équipement, concernant le concept régional d'alimentation en eau potable de Sonvilier et de Renan. En ces temps de grave sécheresse, voici un projet d'avenir pour notre région. Grâce à ce projet, de nouvelles ressources en eau ont été découvertes. Bientôt nous disposerons d'eau en suffisance même si les sécheresses se répètent et de ce fait, nous offrons une garantie aux communes voisines et amies (Sonvilier et Renan). C'est une vision régionale que nous soutenons, d'autant que la vente de l'eau couvrira les frais. C'est avec enthousiasme que la fraction ARC approuve ce projet à l'esprit régional et accepte la libération d'un crédit de 950 000 francs figurant au plan des investissements. Nous remercions toutes les personnes qui s'impliquent dans ce dossier. »

Au vote, le crédit d'engagement de 950 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier – Renan, est accepté à l'unanimité avec un financement assuré par l'emprunt.

7. Motions et interpellations

Claude-Alain Tanner, président : « Je n'ai pas reçu de motion ce soir. Je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « En préambule, j'aimerais remercier Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, pour l'énorme travail effectué en vue de répondre à diverses interpellations et petites questions. Tout d'abord, je vais répondre à l'interpellation de Josika Iles, ARC, du 6 septembre 2018, intitulée : Mobilité : pour la prise en compte des besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite de toute notre commune. A la question portant sur la desserte locale, nous sommes à même de confirmer que la Municipalité a fait tout ce qui était en son pouvoir pour permettre la mise en service du nouvel itinéraire à Saint-Imier, mais que la responsabilité d'introduire ces améliorations à l'horaire ne lui incombe pas mais qu'elle revient au canton et à l'entreprise de transports. Quoi qu'il en soit, et d'après les informations à notre disposition, le nouvel horaire prévoit bien l'amélioration de la desserte à Saint-Imier dès mi-décembre 2018. Afin d'accompagner cette mise en service, nous allons également procéder à des travaux au bas de la descente de l'Hôpital afin de permettre la giration des bus et construire, à l'arrêt Fontenayes, à proximité de l'Hôpital et de La Roseraie, un quai pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux véhicules sans obstacle. La transition est aisée avec la seconde question qui porte sur les barrières architecturales. Les principales interventions ce concernant ont été réalisées dans le secteur Place du Marché – rue du Temple, où les trottoirs ont été abaissés et des rampes réalisées pour franchir les décrochements verticaux. Nous n'avons pas une liste des barrières architecturales supprimées ou à supprimer. Nous continuerons, à l'avenir, à saisir l'opportunité de chaque chantier pour abolir les barrières architecturales afin de rendre l'espace public moins discriminatoire. Finalement, nous sommes évidemment disposés à collaborer avec Bel Automne pour trouver des solutions complémentaires aux transports publics, afin d'être au plus près des préoccupations et des besoins en mobilité de nos aînés. En ce sens, il existe déjà certains services comme celui de la Croix-Rouge ou d'autres proposant des tickets donnant droit à des réductions pour les déplacements en taxi à disposition des personnes qui pourraient en avoir besoin. Un contact en ce sens sera pris avec Bel Automne. »

Josika Iles, ARC : « Je vous remercie pour ces précisions. J'ai encore juste une question. Vous parlez de travaux sur la rue des Fontenayes, vont-ils être finis pour mi-décembre 2018 ? »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Nous avons demandé un début anticipé des travaux. Nous attendons encore la réponse. On essayera de le faire. Il y a un peu le souci de l'hiver qui arrive. »

Josika Iles, ARC : « Merci. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Réponse à l'interpellation de Gerolamo Pepe, PS, du 6 septembre 2018, intitulée : Elargissement de la rue Pierre-Jolissaint. En préambule, il convient de remercier Gerolamo Pepe, PS, pour son analyse et son ébauche de solution. Pour notre part, nous sommes d'avis, avant de proposer des solutions, qu'il convient de poser certains grands principes en matière de mobilité (hiérarchisation du réseau, schéma de circulation, régime de circulation, intégration et prise en compte des besoins de tous les acteurs, surtout les plus vulnérables, besoins de stationnement, politique de stationnement, ...). Une fois ces grands principes arrêtés, il doit être possible de mettre en place un concept de mobilité. C'est à cela que travaille actuellement la commission d'urbanisme. Nous n'excluons pas, avant d'arriver avec une solution toute prête, de faire une consultation auprès du Conseil de ville, et de la population, afin de valider les grands principes retenus et les premières options d'un futur concept de mobilité. »

Gerolamo Pepe, PS : « Je vous remercie pour l'engagement, ainsi que pour votre réponse. »

Swann Thommen, ARC : « Juste une question, ce concept de mobilité, cela fait combien de temps que vous êtes dessus... »

... Claude-Alain Tanner, président, interrompt Swann Thommen, ARC...

Claude-Alain Tanner, président : « Swann Thommen, ARC, je m'excuse, mais il n'est pas possible de poser votre question sous ce point. Le Règlement du Conseil de ville stipule qu'une fois la réponse donnée, c'est l'interpellateur qui peut déclarer brièvement s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. Si vous souhaitez plus d'informations, vous devez le faire dans les petites questions. Par conséquent, on vous attend tout à l'heure si besoin. »

Swann Thommen, ARC : « Oui, pardon. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Afin de répondre de façon circonstanciée à l'interpellation de Swann Thommen, ARC, du 6 septembre 2018, nous allons apporter des éléments d'information successifs qui, mis bout à bout, donneront une idée générale de la problématique :

1. Suite à la mise en service du nouvel aménagement de la Place du Marché, il a rapidement été constaté que de nombreux automobilistes impatients et/ou irrévérencieux ne souhaitaient pas s'en tenir aux routes à disposition pour rejoindre la route cantonale depuis la rue du Temple et coupaient carrément au travers de l'espace piétons et de l'espace de stationnement pour se réintroduire sur la rue Francillon plutôt que d'emprunter la Rue du Tilleul. Depuis le réaménagement du parvis de la Collégiale, ce secteur s'est également mué en parking sauvage. Cette situation n'est pas acceptable pour des raisons notamment de sécurité et une solution doit être trouvée.
2. Le Conseil municipal a concédé au restaurant le « Da Vinci » l'autorisation d'utiliser le cadran Nord-Ouest de la place pour exploiter une terrasse. L'appropriation de l'espace public par ses utilisateurs et les acteurs économiques et riverains de la Place du Marché est une bonne chose pour l'animation du centre-ville, ce qui était souhaité au moment du réaménagement de la place. Initialement, ce cadran aurait pu être utilisé pour mettre du mobilier urbain, y compris des bacs à fleurs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une autre solution doit être proposée (mobilier sur le cadran Nord-Est ?).
3. Dès le départ, les autorités ont montré une volonté claire de maintenir le stationnement sur la Place du Marché, afin de contribuer à l'attractivité des petits commerces du centre-ville et de contrebalancer ou anticiper ce qui était le probable déménagement de Migros sur le site des Abattoirs. Cet élément constitue un des éléments fort du projet de réaménagement. Nous sommes certains que ce second réaménagement de la Place du Marché a permis de faire diminuer une grande partie des mécontentements issus du premier réaménagement et nous demeurons conscients qu'il souffre de quelques défauts de jeunesse qui devront être corrigés ; à cet effet, la commission d'urbanisme a déjà étudié plusieurs variantes pour contribuer à l'embellissement du centre-ville et à son animation tout en faisant cesser les incivilités des automobilistes. A ce stade, ces propositions n'ont pas réussi à faire l'unanimité et doivent encore être affinées. Concernant le secteur du « Pod » et son aménagement, la marge de manœuvre est relativement réduite car, comme l'évoquait déjà John Buchs (conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité), certaines contraintes nous sont imposées par la législation. Le canton, propriétaire de la route, exige qu'aucun élément ne soit installé à moins de 50 cm du bord de la route. La largeur du trottoir en est dès lors réduite. Si l'on ajoute à cela : 1) qu'il convient de conserver un passage libre pour permettre à deux personnes avec une poussette ou à des personnes à mobilité réduite de se croiser sans empiéter sur la route, et, 2) les perrons qui débouchent sur le trottoir, la largeur, par endroit est encore réduite.

Afin de répondre au souhait de voir davantage de fleurs au centre-ville, des bacs ont déjà été implantés là où les conditions le permettaient, c'est-à-dire devant chez Tof et précédemment sur la Place du Marché avant les travaux. Compte tenu des contraintes, nous allons prendre contact avec le CIDE pour envisager une collaboration avec les commerçants du réseau, pour que, sur une base volontaire, les commerçants disposent à côté de leur porte d'entrée, un bac à fleurir. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation. »

Swann Thommen, ARC : « Merci. J'ai tout de même une remarque. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'au départ, il y avait un projet, avec un budget. Ceci a été voté ici. On est toujours en train de repenser à un projet, une solution. Mais, quand est-ce que ces solutions vont être trouvées ? Et, sous quelles formes ? Finalement, la réponse que vous apportez est la même que celle de John Buchs (conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité). Maintenant, vous parlez d'une collaboration avec le CIDE. Il y a tout de même pas mal d'espaces à Saint-Imier que l'on peut fleurir. Il y a des règles, des normes, à respecter, mais il y a aussi d'autres rues que l'on pourrait fleurir. Et pour la Place du Marché et son fleurissement ? On repousse à chaque fois. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « La question a été posée pour la rue principale. Donc, là, on a répondu pour la rue principale. Après, si l'on parle de Place des abattoirs, de la gare, d'autres rues, c'est une autre problématique. Nous avons répondu pour la rue principale. Concernant la Place du Marché, la commission urbanisme et mobilité a essayé d'avancer des pistes. Avant, il n'y avait pas la terrasse du restaurant Da Vinci, maintenant, elle est là. Il y a eu des propositions, mais qui n'ont pas convaincu. Dès qu'il y aura une solution, on la présentera. »

Swann Thommen, ARC : « Vous ne pensez pas que l'on aurait pu anticiper tout ceci, notamment concernant la Place du Marché ? »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Alors, je n'étais pas là au début... »

... Claude-Alain Tanner, président, interrompt Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité...

Claude-Alain Tanner, président : « Vous devez demander la parole Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « J'avais fini, je disais juste à Swann Thommen, ARC, que je n'étais pas là au début. »

Claude-Alain Tanner, président : « Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ? »

Claude-Alain Tanner, président : « Cela ne semble pas être le cas, on passe aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 5 ce soir. Elles seront présentées par ordre d'arrivée. »

Talika Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Libéralisation de l'électricité. Dans son programme de législature 2015 -2018, le Conseil municipal, à la page 8 citait : « Pour ce faire, une stratégie commerciale, adaptée à la libéralisation complète du marché de l'électricité, prévue aux environs de 2018, devra être affinée. Après une adaptation réussie à la première étape de la libéralisation du marché, de gros défis attendent le Service de l'électricité : les procédures et outils informatiques devront être adaptés aux nouvelles réalités d'un marché totalement ouvert, des formations devront être proposées au personnel communal et la gestion de la clientèle devra être adaptée à la nouvelle législation. » La fraction PLR aimerait savoir :

- Ce qui a été fait et préparé à ce jour ?
- Quels sont les chances et les risques pour les services de l'électricité de la libéralisation du marché pour les petits consommateurs.

Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : « Il y a un certain temps déjà que les Services techniques ont débuté les préparatifs de la libéralisation totale du marché de l'électricité, qui pourrait avoir lieu vers 2022-2023, avec leurs partenaires de la Charte et la société SACEN SA. A ce jour, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours :

- Lancement fin octobre d'un complément au site internet communal dédié aux Services techniques, afin de permettre une meilleure information des clients et d'être davantage proactif.
- Réalisation en cours d'un projet pilote de « Regroupement de consommation propre » avec la Fondation Plein Soleil (ce qu'on nomme plus couramment une communauté d'auto-consommateurs).
- Adaptation de la stratégie d'achat d'électricité à la future libéralisation totale.
- Communication régulière sur les projets novateurs mis en place par les STSI, tels que production photovoltaïque, bornes de recharge, communautés d'auto-consommateurs, chauffage à distance géothermique, afin de souligner le dynamisme des STSI. En terme de communication, mentionnons également le sponsoring par les STSI d'événements culturels et sportifs locaux et régionaux.
- Mise en place d'un groupe d'étude avec nos partenaires de la Charte pour définir quels seront les tarifs électriques de demain (on imagine plus de flexibilité, plus d'adaptation aux nouvelles habitudes de clients, des productions propres, ...)
- Lancement d'un projet de mise en place du Smart Metering. Une libéralisation totale du marché ne pourra être réalisée que si les clients qui demanderont d'y accéder seront équipés d'un compteur intelligent. Cet appareil permettra également de proposer des tarifs plus innovants aux personnes qui le demanderaient. La première phase d'étude a été validée par le Comité stratégique de la Charte en septembre, et sera présentée aux exécutifs des communes partenaires au début 2019. A noter que cette mise en place du Smart Metering nécessitera le changement de 80 % des compteurs d'ici à fin 2027.

Et dernier élément à citer dans les travaux en cours :

- La préparation de la mise en place d'une plateforme informatique liée au site internet, permettant d'offrir des prestations supplémentaires aux clients (statistiques de consommation, archivage des factures, information sur les économies d'énergie, ...)

Il est donc évident que la nouvelle donne règlementaire, pour autant que le peuple l'accepte, représente un défi majeur, qui nécessitera des adaptations importantes tant dans la gestion clientèle des STSI que dans la gamme des produits proposés. De nouvelles approches dans ce sens seront étudiées ces prochains moins et progressivement mises en place. Leurs impacts sur l'organisation du service seront évalués. Je conclus en précisant que pour le petit consommateur, la libéralisation représente à la fois une opportunité en terme de choix de prestations et d'abonnement, mais aussi un risque en terme de prix, la gestion de la libéralisation ayant forcément un impact en terme de coûts administratifs et d'investissement. »

Talika Gerber, PLR : « Je vous remercie pour la réponse. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Représentation à Sasdoval, une situation qui dure... En date du 8 décembre 2016 ma collègue Joëlle Häller, PLR, était intervenue en relation avec la représentation communale à Sasdoval. En effet le 22 juin 2016 de nouveaux statuts de cette entité avaient été acceptés avec comme corollaire une nouvelle représentation pour les membres collectifs, soit deux voix. Pour rappel notre Conseil de ville du 5 février 2018 a nommé 10 personnes pour un mandat de 4 ans (Document : Membres des commissions permanentes et représentations diverses). La cheffe du département de l'époque avait suggéré de nous accommoder de la situation pour l'instant. Notre fraction avait accepté cette proposition en demandant que la modification nécessaire soit intégrée pour la nouvelle législature dans le document de nos représentations que j'ai cité auparavant Qu'en est-il de ce dossier alors que la campagne pour une nouvelle législature est lancée ? »

Patrick Tanner, maire : « En l'absence de Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, je vais vous communiquer sa réponse : Il est tout à fait exact de mentionner que suite à l'acceptation de nouveaux statuts en date du 22 juin 2016, la représentation communale à Sasdoval a passé de dix à deux membres collectifs. Or et pour des raisons pratiques liées à la difficulté d'évincer, en milieu de législature, huit élus sur dix, les chefs de fraction de l'époque avaient accepté, sur proposition de Mme Mélanie Zwahlen-Erard (à l'époque en charge du Dicastère) de repousser le délai de modification du nombre de représentants communaux à la prochaine législature. Nous vous confirmons par la présente que la nouvelle législature pourra compter sur

deux, et non plus dix représentants. Reste d'ici-là, pour le Conseil municipal, à statuer sur le type de représentation:

– La première option verrait le membre de l'exécutif en charge du département être accompagné d'un élu au législatif.
– La deuxième option serait d'élire deux membres au législatif, et donc de bannir la représentation exécutive communale.

Nous vous informerons, lors de notre prochaine et dernière séance du Conseil de Ville, de l'option retenue par notre Conseil municipal à ce sujet.

Denis Gerber, PLR: «Je remercie Monsieur le maire pour les informations données.»

Denis Gerber, PLR: interpellation intitulée: Parlement des Jeunes. En date du 10 décembre 2015 par la voix de notre cheffe de fraction, nous étions intervenus par la voie d'une interpellation sur le thème du Parlement des Jeunes. En date du 3 mars 2016 une réponse avait été fournie, contre l'avis de notre fraction qui pense encore plus de nos jours que les jeunes doivent se voir, se rencontrer, s'exprimer en face à face en apprenant le respect d'une autre position que celle du voisin, en débattant, en proposant des actions, en les concrétisant et surtout contre l'avis d'une petite majorité des jeunes consultés (435 pour le Parlement «physique» et 417 pour le Cyber-parlement). Les arguments fournis à l'époque ne nous avaient pas forcément convaincus. D'autre part, il avait été promis de nous informer au moment du passage à une phase concrète. Nous voulons savoir aujourd'hui:

– Si la plateforme qui devait être concrétisée pour mi-2017 a bel et bien fonctionné?
– Combien de jeunes ont participé à ce cyber-parlement?
– Quelles sont les réalisations concrètes de ce cyber-parlement?
– En peu de mots quel est le bilan global de l'expérience?

Notre fraction reviendra dès la nouvelle législature sur la création d'un véritable Parlement des jeunes.»

Patrick Tanner, maire: «En l'absence de Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, je ne peux cette fois-ci pas vous donner de réponse. Comme vous le savez, plusieurs communes sont impliquées dans ce projet. Nous souhaitons avoir leur position avant de vous informer. Je prends l'engagement, au nom du Conseil municipal, qu'une réponse vous sera donnée lors de la dernière séance, au mois de décembre.»

Denis Gerber, PLR: «Je vais attendre. Merci.»

Corentin Jeanneret, PLR: «Interpellation intitulée: Pour un centre-ville attractif et redynamisé. En se promenant le long de notre «Pod», une impression prend assez vite le dessus: la sensation de vide. En effet, plusieurs vitrines sont inoccupées. Ceci ne donne guère une bonne image de la localité. Si rien n'est fait, il y a fort à parier que l'adage qui veut que «le vide attire le vide» va se réaliser. Dans le but de soutenir les commerçants déjà implantés, et afin d'en attirer de nouveaux, pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier, la fraction PLR se pose les questions suivantes:

– Serait-il possible de mettre en début de liste, sur le site de la commune, la liste des surfaces commerciales à louer?
– Serait-il possible de diffuser cette liste de manière proactive auprès des personnes qui pourraient être intéressées par des surfaces commerciales à louer (CIDE, Office du tourisme)?
– Serait-il possible de s'inspirer de la démarche des autorités de la Ville de Neuchâtel et en attendant que les vitrines trouvent preneur, d'organiser, pourquoi pas d'entente avec le CCL et autres partenaires culturels et les propriétaires de surfaces vides, des expositions avec des artistes locaux et régionaux, afin de rendre plus attrayante la traversée de notre grand-rue?»

Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme: «Selon le Règlement du Conseil de ville, une interpellation «permet de demander des renseignements concernant tout objet relatif à l'administration de la commune». Une petite question «permet aux membres du Conseil de ville de demander des explications au Conseil municipal sur n'importe quelle affaire inhérente à la vie locale». Le droit et les règlements sont soumis à interprétation, c'est ce qui fait leur charme. En tant que non juriste, il me semble que l'on est ici à mi-chemin entre une interpellation et une petite question. C'est néanmoins très volontiers que l'on peut répondre à cette intervention en suivant la procédure relative aux interpellations. Le problème que soulève cette intervention n'est pas nouveau et Saint-Imier n'est pas la seule commune à y être confrontée. Bien que cette intervention ne porte pas sur les causes de la situation, mais uniquement sur les symptômes, il apparait nécessaire d'étendre la réflexion. Saint-Imier ne fait pas exception à l'explosion des ventes en lignes. Il suffit de se trouver devant La Poste au moment propice pour constater que notre population fait un large usage de ces possibilités. Or, tout ce qui est acheté en ligne ne le sera pas dans la commune ou dans la région. Comme dirait le conseiller fédéral Schneider-Ammann, c'est le marché qui décide. Le Conseil municipal n'a cependant pas attendu cette intervention pour se préoccuper de l'attractivité du centre de la localité, notamment en participant activement au programme de l'Arc jurassien de renforcement de l'économie présentielle, ou résidentielle. En français de tous les jours, cela signifie de faire en sorte que les revenus produits dans l'Arc jurassien y soient également dépensés. Il faut avoir l'humilité d'admettre qu'il n'y a pas de solution simple aux problèmes du commerce local d'une commune comme la nôtre. Il faut aussi être conscient que nous connaissons dans notre pays la liberté du commerce et de l'industrie. Le parti radical n'est pas le dernier à voir d'un très mauvais œil les interventions de l'Etat dans l'économie. Le rôle, déjà évoqué, de la responsabilité des consommateurs individuels doit être rappelé. Le but de l'intervention est louable, mais soulève tout de même certaines questions: le site de la commune comprend déjà une information sur les locaux et logements disponibles et à vendre. Mais il est indispensable que les propriétaires concernés fournissent les informations nécessaires à la commune. On attend d'une administration qu'elle travaille efficacement. Quelle serait la valeur ajoutée de mettre en début de liste les surfaces commerciales à louer, alors que les vitrines vides le long de la grand-rue sont visibles pour tout le monde? Si c'était à la commune d'indiquer au CIDE la présence de locaux vides dans la grand-rue, ce serait vraiment à désespérer du dynamisme et de l'esprit d'entreprise de nos commerçants locaux. Or il me semble que sans nier la présence de vitrines vides, que des commerces s'ouvrent et d'autres diversifient leur offre. Quant aux besoins en locaux de l'Office du tourisme, ne les surestimons pas: qui d'entre nous, lors d'un séjour ou d'un passage dans une ville, est allé à l'Office du tourisme local, alors qu'il a préparé son voyage en consultant les informations nécessaires sur internet et que pour le reste, le smartphone fait l'affaire? Est-on sûr que la diffusion de la liste de locaux vides auprès des commerçants implantés à Saint-Imier est d'une quelconque valeur ajoutée? Un commerçant qui a besoin de locaux supplémentaires les recherchera directement. Comment transmettre une liste à de nouveaux commerçants qui par définition ne sont pas connus? En revanche, je rappelle que le règlement du fonds de développement permet aussi d'intervenir dans le domaine du commerce. La suggestion d'utiliser les vitrines disponibles, à l'image de ce qui se fait à Neuchâtel, pour des expositions temporaires, nous apparaît digne d'intérêt. La Commission culture devrait s'en saisir. En conclusion, l'intervention radicale soulève un problème réel, problème qui préoccupe le Conseil municipal. L'intervention est certes intéressante, mais se focalise essentiellement sur les symptômes, en laissant les causes de côté. Un travail sur les causes est peut-être moins spectaculaire, mais hautement indispensable. Enfin, la commune peut intervenir dans ce dossier avec le fonds de développement.»

Corentin Jeanneret, PLR: «Pour ce qui est de la qualification de l'interpellation, ou de la petite question, je vais faire une recherche de doctrine ou de jurisprudence. Je vais voir ce que je trouve, l'essentiel étant qu'il y ait une réponse. Pour autant qu'on puisse appeler cela: une réponse. Je suis très peu satisfait de la réponse.»

Claude-Alain Tanner, président: «J'ai encore une interpellation de la fraction socialise intitulée: Libéralisation du marché de l'électricité.»

Nathalie Fiechter, PS: «Puisque la stratégie communale par rapport à la libéralisation du marché de l'électricité vient d'être abordée, je retire l'interpellation de la fraction socialiste, afin de ne pas abuser du temps précieux des personnes ici présentes. Je remercie Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement, pour sa réponse. Nous espérons que le Conseil municipal restera attentif quant à ce thème.»

8. Petites questions

Claude-Alain Tanner, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «La réponse que je vais donner regroupe la petite question de Mélanie Kernen, ARC, posée le 26 octobre 2017, ainsi que celle de Cornelio Fontana (PLR), posée du 26 avril 2018, concernant la Salle de spectacles et ses alentours. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant de la Salle de spectacles. En approuvant ce soir le budget 2019, les quelques 500 000 francs nécessaires à la mise aux normes AIB et assainissement du bâtiment de la Salle de spectacles permettront la réalisation de ces travaux. L'étude présentée et retenue par la Commission bâtiments et infrastructures sportives propose la réalisation d'un ascenseur intérieur pour accéder à l'étage supérieur. De ce fait, les personnes à mobilité réduite entreraient dans le bâtiment par l'entrée principale et rejoindraient l'ascenseur au fond de l'Espace Patchwork. Avec cette proposition, le monte-personnes à l'extérieur serait démonté. Quant à la fontaine extérieure, elle fait aussi partie des travaux d'aménagement et serait alimentée en circuit fermé par une petite citerne à eau. Une fois le projet final avalisé et accepté, ces travaux interviendront l'année prochaine découlant d'une planification avec la réalisation possible en étape. Concernant la mise aux normes AIB, différentes améliorations, de chaque espace, locaux, interviendront spontanément, ainsi qu'une amélioration au niveau de la cuisine également.»

Mélanie Kernen, ARC: «Je vous remercie pour cette réponse. C'est une bonne nouvelle pour les personnes à mobilité réduite.»

Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme: «Je vais répondre à la petite question de la fraction ARC, posée le 7 mai 2015, intitulée: liste des activités imériennes. Une première réponse partielle avait été donnée en 2015. Elle indiquait en substance qu'en plus des supports papiers, les supports numériques prenaient de plus en plus d'importance. Ce qui était vrai en 2015 l'est encore plus actuellement. D'une manière générale, un support papier n'est pas, ou plus approprié pour diffuser des informations à caractère dynamique. Très souvent, le support papier est obsolète dès sa parution. Pour cette raison, l'agenda n'est plus utilisé. En revanche, les manifestations annoncées à Jura bernois tourisme sont automatiquement reprises sur le site internet de la commune. Pour qu'une manifestation soit connue, il faut donc que les organisateurs en informent JBT. Pour les manifestations culturelles, il existe via le Forum culture une application qui reprend les manifestations du Jura, du Jura bernois et de Bienne.»

Mélanie Kernen, ARC: «Merci, mais un membre de l'administration communale m'avait déjà répondu il y a deux ans.»

Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme: «Je vais répondre concernant les différentes interventions de la fraction ARC au sujet de l'objet: offre touristique combinée. Le Conseil municipal et le Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil ont mandaté le Réseau urbain neuchâtelois pour réaliser une étude sur les potentialités touristiques de Mont-Soleil/Saint-Imier. Parmi les différentes propositions formulées par ce rapport figure notamment la mise en place d'offres combinées. Il s'agit concrètement d'offres combinant une ou plusieurs activités, un repas et un moyen de locomotion. Sur demande, le Parc régional Chasseral organise déjà de telles offres. Lors des états généraux du tourisme dans le Jura bernois, en 2016, plusieurs prestataires se sont montrés intéressés. En outre, dans le cadre d'un projet de politique régionale, Jura bernois tourisme mène un projet intitulé: «Réorganisation touristique du Vallon de Saint-Imier». Le moment est donc bien choisi pour se profiler dans ce domaine.»

Cyril Erard, ARC: «Je vous remercie pour la réponse. On se réjouit de voir le résultat concret d'ici peu de temps.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «Je réponds à la petite question de Aurélie Juillerat, ARC, posée le 6 septembre 2018, intitulée: parc à vélos à Saint-Imier. Pour notre part, nous partageons complètement les préoccupations de Aurélie Juillerat, ARC, sur la mobilité douce et ses nombreux avantages. La mise en place d'un concept de mobilité qui tienne compte de tous les usagers, y compris les plus vulnérables, est un préalable nécessaire à la promotion de la mobilité douce et aux infrastructures qui lui sont dédiées et nous veillerons à en tenir compte dans le cadre des réflexions en cours à ce sujet. Dans l'immédiat, nous allons envisager, dans une collaboration entre le Service urbanisme et mobilité et le Service bâtiments et infrastructures sportives, de compléter les équipements destinés aux vélos.»

Danika Perret, ARC: «En l'absence de Aurélie Juillerat, ARC, je vous remercie.»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «La réponse que je vais vous donner regroupe les petites questions de Nathalie Fiechter, PS, posées le 7 septembre 2017, ainsi que le 8 mars 2018, concernant le bâtiment Agassiz 14 abritant l'Ecole primaire. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant de la rénovation du nouveau collège primaire. A ce jour, et sur proposition de la commission des bâtiments, un bureau d'architecture s'est vu adjugé par le Conseil municipal un mandat pour l'étude du projet d'assainissement et mise aux normes du bâtiment Agassiz 14. Ce dernier est en cours de réalisation. Je peux déjà vous informer que la commission des bâtiments et infrastructures sportives a préavisé la constitution d'une commission de travail pour la gestion du projet. En plus des membres de la commission des bâtiments, il sera souhaité que la Direction d'Ecole primaire soit présente, le collaborateur technique en charge du bâtiment, ainsi qu'éventuellement un membre de la commission d'Ecole primaire. La réalisation de cet assainissement s'effectuera sur plusieurs exercices comptables, comme ce fut le cas lors des travaux à Agassiz 16, avec un début des travaux planifié pendant la période estivale. A ce jour, on ne peut dire si les travaux débuteront en 2019 ou 2020. Il y a des procédures à respecter, et l'on ne peut pas brûler les étapes.»

Nathalie Fiechter, PS: «Merci. On se réjouit de voir comment cela va évoluer, et dans quel délai.»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Voici encore une réponse regroupant une petite question de Michel Ruchonnet, PS, posée le 20 octobre 2016, ainsi qu'une de Olivier Zimmermann, PS, posée le 8 mars 2018, concernant le bâtiment Beau-Site 1 abritant le complexe des Halles de gymnastiques. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant des travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment des Halles de gymnastique. Premièrement, à ce jour, en se basant sur le dernier contrôle des coûts signé par le bureau d'architecture et présenté à la commission d'assainissement du complexe des Halles de gymnastique, aucun élément ne laisse apparaitre un dépassé. Le budget est donc respecté. Deuxièmement, suite à votre question Michel Ruchonnet, PS, oui, il y a eu des modifications, voire des améliorations au projet en cours de route. Ces modifications ont été soumises à votre conseil dans sa séance du 8 décembre 2016. Par exemple, en effet, les vestiaires et douches ont bel et bien fait l'objet d'une réfection. D'autre part, comme vous aurez pu le constater en passant devant le bâtiment côté Sud, la rampe pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite n'a pas été réalisée. Ces derniers accèdent au complexe en utilisant l'entrée Nord. Pour Olivier Zimmermann, PS, les malfaçons que vous évoquiez dans votre petite question au sujet du bassin de natation couvert, n'ont pas été acceptées par le maître de l'ouvrage et ont été rétablies à la charge des différents corps de métiers et le bureau d'architecture n'a effectué la réception des travaux seulement une fois toutes les réclamations traitées. Donc, la collectivité n'a jamais dû supporter ces coûts. Pour rappel, le bassin avait pu ouvrir ses portes aux écoles et au public le 26 mars 2018 et donne entière satisfaction à ces utilisateurs. Pour conclure, et profitant de la parole qui m'est donnée, les travaux finaux d'assainissement et rénovation du complexe des halles se termineront cette année, selon la planification de l'architecte, à l'exception de la pose du revêtement sportif sur la surface Nord, qui elle se fera au printemps 2019, en raison de temps de séchage, où les températures doivent rester positives.»

Michel Ruchonnet, PS: «Merci, je suis satisfait.»

Olivier Zimmermann, PS: «Je vous remercie pour ces réponses.»

Claude-Alain Tanner, président: «Y a-t-il encore des réponses aux petites questions?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas, on passe aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu 9. Elle seront présentées dans l'ordre d'arrivée.»

Christian Tharin, PLR: «Petite question intitulée: musique militaire: Initiation de la musique par une démonstration de la musique militaire. Dernièrement, j'ai découvert dans une revue spécialisée un article présentant une journée vécue par un ensemble de la musique militaire en cours de répétition et cela a retenu toute mon attention. Cet ensemble a passé une journée à présenter les différents instruments aux élèves présents auprès d'une école primaire en Suisse alémanique. Les élèves ont même eu l'occasion de pouvoir s'essayer à jouer de la trompette, de la batterie, du saxophone, du tuba et même du contrebasson. Les enfants de cette école ont été ravis par cette journée d'initiation au monde musical et ceux faisant partie de l'ensemble musical local ont également eu l'occasion de participer l'après-midi à la répétition de la musique militaire. La journée a été clôturée par un concert de l'ensemble militaire tout en ayant fait participer les enfants lors de la première partie et cela fut un succès. Dans le milieu musical, il est reconnu que le niveau des ensembles de la musique militaire est élevé. D'ailleurs, les musiciens souhaitant faire leur école de recrue dans l'un de ces ensembles doivent réussir un test très sélectif avant de commencer leur service sous les drapeaux. La fraction libérale-radicale souhaiterait que les enfants de notre localité puissent avoir accès à une initiation musicale de la part de nos militaires. Cela permettrait également de soutenir quelques sociétés locales dans la recherche de la relève tout en les déchargeant légèrement. Nous sommes convaincus que cela pourrait amener des vocations auprès de nos petites têtes blondes tout en renforçant la diversité culturelle de notre Cité. De ce fait, nous prions le Conseil municipal d'étudier la possibilité d'organiser une telle journée lors de l'année 2019.»

Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture: «Au nom du Conseil municipal, je vous remercie de votre proposition, que nous étudierons au sein de la Commission culturelle, ainsi que de la Commission de l'Ecole primaire, puisque vous parlez d'une école primaire en Suisse alémanique. Nous étudierons s'il est possible d'organiser un tel événement dans le courant 2019.»

Christian Tharin, PLR: «Je vous remercie pour la réponse. J'attends avec impatience la suite.»

Christian Tharin, PLR: «Petite question intitulé: Passage piétons: Nous nous permettons

de commencer par un bref petit rappel des différentes interpellations et petites questions à ce sujet :

– 5 février 2015 : interpellation concernant la signalisation des passages piétons.
– 16 octobre 2017 : interpellation concernant la signalisation des passages piétons.
– 14 décembre 2017 : réponse à l'interpellation concernant la signalisation des passages piétons et réponse non satisfaisante pour l'interpellateur. D'ailleurs, deux autres questions ont été posées concernant l'éclairage de ces passages.
– 8 mars 2018 : nouvelle réponse de l'interpellation et l'interpellateur n'est toujours pas satisfait. L'interpellateur redemande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'améliorer la visibilité des passages pour piétons en ajoutant le cas échéant des spots supplémentaires.
– 6 septembre 2018 : dernier Conseil de ville et toujours pas de réponse.

Etant donné que la dernière question s'adressait à la totalité du collège exécutif, nous nous demandons quand le Conseil municipal voudra-t-il répondre cette question toujours ouverte. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « La réponse à la petite question de Christian Tharin, PLR, est la même que celle qui a déjà été faite, à savoir que l'éclairage public de la route cantonale au centre de Saint-Imier, soit rues Baptiste-Savoye, Francillon et Dr Schwab fait partie du plan de route et a été approuvé après une procédure de mise à l'enquête conduite par le canton avant le début des travaux au centre de Saint-Imier, travaux qui ont été réalisés dès 2011. Les autorités communales ont également été consultées, les commissions concernées ont formulé leur préavis au Conseil municipal. L'éclairage public est étudié afin de répondre aux normes en vigueur à une vitesse de trafic fixée à 50 km/h. les passages piétons ont été placés aux endroits où l'éclairage répond aux normes. Ces normes sont des mesures d'intensité d'éclairage qui sont fixées par le canton. Il n'y a pas de tolérance, soit l'éclairage les respecte ou non. Le Service de l'équipement qui est en charge de l'éclairage publique le long de la route cantonale a fait vérifier que l'éclairage correspondait aux normes, ceci en particulier pour les nouveaux passages pour piétons marqués. Un bureau d'ingénieurs et le fournisseur des lampes ont été mandatés pour réaliser ce contrôle. Et ont confirmé que l'éclairage sur les passages pour piétons à la rue Francillon était conforme aux valeurs des normes légales. Compte tenu de ce qui précède, et en l'absence de nouveaux éléments susceptibles de faire revenir le Conseil municipal sur sa décision, ce dernier n'entend pas modifier sa position en vue de modifier une situation réglementaire, au risque de créer un précédent. »

Christian Tharin, PLR : « Je vous remercie. Je prends acte que le Conseil municipal ne souhaite pas améliorer l'éclairage. J'espère qu'il n'y aura aucun accident sur ces passages. »

Christian Tharin, PLR : « Petite question intitulée : Place du Marché. Lors de notre conseil du 7 septembre 2017, nous avons accepté un crédit d'engagement de 463 200 francs concernant le réaménagement de la Place du Marché. Dans la documentation remise à ce moment-là, il était proposé et je cite-là un extrait du rapport du Conseil municipal : « Le Département urbanisme et mobilité propose cependant d'inverser les sens de circulation aux rues du Temple et de la Cure afin de réduire les risques d'accident. ». Voici maintenant quelques mois que le réaménagement de la Place du Marché est terminée et notre fraction se demande quand est-ce que l'inversion des sens de circulation aura lieu ? »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Voici la réponse du Conseil municipal à votre petite question. Les documents soumis au Conseil de ville, et les documents composant la demande de permis de construire, font effectivement état d'une inversion des sens de circulation sur la rue de la Cure et la rue du Temple. Ce principe avait donc, en son temps, été validé par les services, la Commission urbanisme et mobilité ainsi que par le Conseil communal. Cette validation reposait notamment sur deux éléments principaux, à savoir :

1. L'itinéraire des véhicules des transports publics prévu à cette époque.
2. La simplification des flux de circulation et partant de là, la sécurité de tous les usagers de l'espace public.

Entre le moment du passage du rapport au Conseil de ville et la mise en service du nouvel aménagement, de nouveaux éléments, inconnus jusqu'alors, ont surgi, qui ont conduit la direction du département de l'administration générale et sécurité à proposer au Conseil municipal de revoir les engagements pris devant le Conseil de ville.

1. Des discussions ont eu lieu entre la Municipalité, les CJ, la police cantonale, et l'OPC, pour envisager l'arrêt sur chaussée des bus. Les offices cantonaux sont entrés en matière et les arrêts de bus, notamment celui de la Place du Marché sera déplacé de Marché 5 sur la route cantonale, en face de la boulangerie approximativement pour le rendre plus visible et plus accessible pour les clients des transports publics. Il n'y aura plus, pour le bus, la nécessité d'emprunter la rue de la Cure.
2. Un accident au carrefour Châtillon – Temple impliquant un élève et une automobile a conduit le Conseil municipal à réétudier la sécurité à ce carrefour et à conclure au maintien des sens actuels de circulation afin notamment d'inciter les automobilistes venant de Châtillon à accorder la priorité de droite aux véhicules venant de la rue du Temple donc à réduire leur vitesse à l'approche de ce carrefour.

Le Conseil municipal a pris cette décision sur proposition du département administration générale et sécurité non sans s'en être préalablement référé au service d'urbanisme et mobilité et à la commission d'urbanisme et mobilité qui n'y étaient pas favorables. »

Christian Tharin, PLR : « Je vous remercie pour cette explication qui permet de comprendre ce qui a mené à prendre cette décision. Néanmoins, je déplore que l'exécutif n'ait pas informé le Conseil de ville jusqu'à ce que je pose la petite question. »

Michel Ruchonnet, PS : « Cette petite question s'adresse à Patrick Tanner, maire. Lors du Conseil de ville de juin dernier, alors que nous débattions sur la problématique de la relève médicale, j'avais fait en fin de déclaration la proposition que la commune organise une table ronde avec tous les acteurs locaux de la santé (HJB SA, homes, soins à domicile, médecins de famille) afin que nous définissions une politique claire et coordonnée, car c'est finalement dans l'intérêt de tous. Le monde de la santé est en constante mutation et, là aussi, il est préférable d'agir que de réagir. Notre fraction se tient d'ailleurs à votre disposition pour l'organisation de cette table ronde si vous nous en faites la demande. »

Patrick Tanner, maire : « Michel Ruchonnet, PS, pour être tout à fait honnête, nous n'avons pas encore pu donner suite à votre sollicitation. Je pense que cette rencontre aura lieu en 2019. Des contacts ont déjà été établis entre l'Hôpital du Jura bernois et le Conseil municipal au sujet de la relève médicale, afin d'avoir une certaine matière à discuter. Nous n'avons pas encore répondu à votre demande, mais c'est sur la pile, je peux vous le garantir. »

Michel Ruchonnet, PS : « Je remercie Monsieur le maire pour sa réponse. J'avais juste envie de faire une piqûre de rappel, car le monde bouge. »

Patrick Tanner, maire : « Les vaccins sont importants. »

... Rires...

Michel Ruchonnet, PS : « Nous avions encore une petite question, mais comme l'a fait ma collègue Nathalie Fiechter, PS, pour nous faire gagner du temps, en retirant la petite question concernant le marché de l'électricité, je retire notre petite question au sujet de la mobilité réduite. Elle était assez méchante, en disant : quand c'est que les choses vont bouger. Au vue de la réponse donnée par Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, ainsi que celle de Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, je suis très content que cela bouge. Donc, nous n'allons pas présenter notre petite question. »

Claude-Alain Tanner, président : « Vous aviez encore une autre petite question Michel Ruchonnet, PS ? »

Michel Ruchonnet, PS : « Non, nous avons retiré toutes celles où des éléments de réponse ont été donnés. Et nous sommes satisfaits. »

Claude-Alain Tanner, président : « Bien. D'autres petites questions ? »

Morgane Bussian, ARC : « Des habitants domiciliés à l'Ancienne route de Villeret subissent des nuisances sonores provenant du Pont Sébastopol, entre Saint-Imier et Villeret. En effet, lorsque les voitures passent sur les joints de son bitume, un claquement se fait entendre. Auparavant, le Service des ponts et chaussées procédait de temps à autre à des travaux d'entretien de la route, ce qui atténuait le bruit, mais depuis quelques temps ce service n'est plus intervenu. Nous remercions le Conseil municipal de bien vouloir demander à l'Office des ponts et chaussées s'il entend prendre des mesures pour protéger les riverains de cette pollution sonore de moins en moins supportable. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Merci à Morgane Bussian, ARC, pour sa petite question. Cet ouvrage étant propriété du Canton de Berne, nous allons porter son contenu à connaissance de l'Office des ponts et chaussées en lui demandant d'y apporter toutes les réponses nécessaires. Nous reviendrons devant le Conseil de ville une fois les réponses connues. »

Morgane Bussian, ARC : « Merci. »

Bettina Zürcher, PS : « Petite question intitulée : Des bons CIDE pour les jeunes citoyens qui fêtent leur majorité. Il fut un temps où un marché de Noël des commerçants avait lieu à la Salle de spectacles avec un soutien financier de la commune à ceux qui y participaient. Actuellement, le marché de Noël ne se fait plus sous cette forme. Certains commerçants accueillent la population devant leur magasin pour fraterniser durant la période de l'Avent. Afin de sensibiliser les jeunes au commerce local et à son importance quant au maintien d'une vie dans notre Cité, afin de donner l'occasion aux commerçants d'être davantage visibles auprès d'eux et afin de soutenir également financièrement le CIDE, même modestement, la fraction socialiste demande s'il ne serait pas possible de donner des bons à ces jeunes citoyens lors de la soirée fêtant leur promotion civique. »

Patrick Tanner, maire : « Tout d'abord, concernant Erguël Expo. La manifestation, organisée par le CIDE, était soutenue par la Municipalité sous diverses formes. Ce soutien n'a jamais été remis en cause par la commune. C'est important de le préciser. Le choix de renoncer à Eguël Expo vient des commerçants et des personnes qui tenaient un stand. Personnellement, j'espère que les commerçants retrouveront une formule qui soit favorable au commerce local. Maintenant, pour la question des bons CIDE pour les jeunes citoyens. Sachez que l'organisation de la Cérémonie des promotions civiques a lieu chaque année avec les communes du Vallon. Chaque année, c'est une autre commune qui organise la manifestation et qui propose un prix. L'année passée, le cadeau remis aux jeunes a été un bon pour visiter et effectuer des achats chez Camille Bloch fraîchement rénovée. La manifestation avait lieu à Courtelary. Cette année, c'est au tour de Cormoret. Il est donc possible que cette question soit examinée lorsque viendra à nouveau le tour de Saint-Imier d'organiser cette cérémonie. Je prends note de votre souhait et nous essayerons de voir si cette proposition peut être acceptée par l'ensemble des communes concernées. »

Bettina Zürcher, PS : « Merci Monsieur le maire de cette réponse. »

Elisabeth Beck, PS : « Petite question intitulée : Piscine couverte. A la veille de l'hiver, où en est la situation concernant le problème de ventilation à la piscine couverte ? Actuellement, il y fait tellement chaud qu'il est nécessaire d'ouvrir la porte qui donne sur l'extérieur du bâtiment. Sur la porte d'entrée, il est toujours et encore spécifié qu'il est conseillé de ne pas rester en ce lieu plus de 4 heures. Devra-t-on ouvrir cette porte encore longtemps, ceci même durant les périodes froides ? N'est-ce pas là un problème en termes d'économie d'énergie et de santé publique ? Rappelons ici que les travaux de rénovation avaient pour objectif d'assainir énergétiquement le bâtiment. »

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Je prends bonne note de votre question. Le Conseil municipal ne manquera pas d'y répondre lors de la prochaine séance. En mon nom, je peux déjà vous informer que des contrôles liés à la ventilation ont eu lieu ce mardi, donc, il y a deux jours. Les résultats seront connus dans 15 jours, 3 semaines. On pourra vous apporter toutes les réponses que vous souhaitez. Dans l'intermédiaire, je vais aussi prendre contact avec le responsable du bâtiment, le concierge, pour savoir qui donne l'ordre d'ouvrir cette porte qui est destinée à une issue de secours. Je vais me renseigner et informer le Conseil municipal. On vous apportera les réponses lors de la prochaine séance. Comme vous le savez, il y a beaucoup de gens qui ouvrent les portes, les fenêtres, et en quittant les locaux oublient de les fermer. »

Elisabeth Beck, PS : « Je me permets juste de dire qu'il y a des dames qui viennent nager le mardi matin qui sont concernées, et qui ont dû ouvrir cette porte, car il faisait très chaud. Ma classe qui a aussi participé à la leçon de natation s'est permise d'ouvrir cette porte, parce que ce n'était pas supportable. La porte a été refermée ensuite. Je vous remercie de répondre lors du prochain Conseil de ville. »

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Alors, je pense que l'on ne va pas attendre le prochain Conseil de ville. Dès demain matin, un certain nombre de mesures seront prises, puisque vous dites qu'il n'est pas possible de dispenser des bonnes leçons dans ces conditions, et aussi pour les autres utilisateurs du Bassin de natation. Donc, à partir de demain, on va « mener l'enquête » pour avoir toutes les sécurités nécessaires pour qu'à aucun moment la sécurité des utilisateurs ne soit mise en question. »

Elisabeth Beck, PS : « Merci. »

Michel Bastardoz, PLR : « Le bâtiment dit de la volière, dans le jardin public rue du Vallon, ne remplit plus son rôle initial, c'est-à-dire abriter différentes races de volatiles. Nous nous posons la question quant à une nouvelle affectation de ce bâtiment communal puisque certaines sociétés voire certains services de la commune sont toujours à la recherche de surfaces pour du stockage de matériel ou pour d'autres utilités. De plus, cette bâtisse possède un wc femmes et un wc hommes qui sont actuellement fermés suite à plusieurs déprédations. Nous pensons qu'il serait bien de rouvrir ces wc. En effet, il y a bien des mamans qui apprécieraient de pouvoir utiliser ces commodités avec les enfants lors de leur passage au jardin public. Nous pensons que si les heures d'ouverture des portes de ces wc étaient réglées par une minuterie, par exemple, ouverture 9 h, fermeture 18 h, cela diminuerait le risque de dégâts. Nous pensons que la Commission bâtiments et infrastructures sportives pourrait étudier un ou plusieurs projets pour redonner vie à ce bâtiment. »

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Merci pour votre petite question. Comme vous l'avez suggéré, je pense que le Conseil municipal va transmettre à la Commission bâtiments et infrastructures sportives votre petite question pour l'étude de la réaffectation de ce bâtiment. »

Michel Bastardoz, PLR : « Merci. »

Michel Bastardoz, PLR : « Etant absent lors du dernier Conseil de ville pour des raisons professionnelles, c'est avec intérêt que j'ai lu le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018. Suite à la réponse de Monsieur le maire concernant le dossier Migros, où il est écrit : « Effectivement, ce dossier prend un certain retard par rapport à sa planification initiale. Je ne dispose pas de tous les éléments pour vous donner une réponse concrète aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil municipal, sur préavis de la Commission urbanisme et mobilité, s'est déterminé en début d'année sur les options possibles. » J'ai une petite question concernant ce dossier Migros. Le Conseil municipal a-t-il toujours suivi le préavis de la Commission urbanisme et mobilité ? »

Patrick Tanner, maire : « Vous me posez une colle. Dans les grandes lignes, très certainement. Je n'aimerais pas dire des bêtises à l'assemblée, mais selon mes souvenirs, je pense que le Conseil municipal s'est distancié de la Commission urbanisme et mobilité au moment où Migros parlait de faire deux étages, et d'y intégrer un troisième étage partiel. Si le Conseil municipal s'est distancié de cette demande de Migros, c'est tout simplement parce que lors de la première procédure, le bâtiment qui comprenait 1 niveau de plein pied, plus les locaux techniques à l'étage, donc, qui était nettement moins volumineux, avait reçu un rapport négatif de la commission de protection des sites et du paysage (CPS). Il paraissait ainsi déplacé pour le Conseil municipal, qui avait fait sienne la réponse de la CPS, d'autoriser un bâtiment deux fois plus grand, ou une fois et demi plus grand, que le projet déjà initialement déposé. C'est notamment pour cette raison que le Conseil municipal n'avait pas suivi l'extension d'un troisième étage. Pour le reste, à ma connaissance, nous avons suivi me semble-t-il la Commission urbanisme et mobilité. »

Michel Bastardoz, PLR : « Je pense que si la solution de deux étages et demi avait été retenue, le projet serait bien mieux emmanché. Surtout qu'il semblerait que le long de la gare, il devrait venir un hôtel de 80 m de long comprenant 3 étages. Alors, je ne vois pas ce qui aurait pu gêner. C'est relativement compliqué. »

Patrick Tanner, maire : « J'aimerais juste vous rendre attentif Michel Bastardoz, PLR, que vous êtes en train de trahir le secret de commission sur ce dossier. »

Michel Bastardoz, PLR : « Non. »

Patrick Tanner, maire : « Si. »

Michel Bastardoz, PLR : « Vous avez parlé de deux étages et demi, c'est aussi un secret de commission Monsieur le maire, désolé. Alors, match nul, la balle au centre. »

Claude-Alain Tanner, président : « Alors, quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ? »

Claude-Alain Tanner, président. « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point Divers et imprévu. »

9. Divers et imprévu

Claude-Alain Tanner, président : « Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ? »

Claude-Alain Tanner, président : « Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 11.

Au nom du Conseil de ville

Claude-Alain Tanner, président
et Tiago Rodrigues, vice-chancelier

AGORA CIP TRAMELAN

Chants et danses en hommage à Nelson Mandela

Le vendredi 16 novembre prochain, le groupe d'animation Agora et le CIP proposent un concert original des musiciens de «Voices of Africa», un groupe de gospel et de musique traditionnelle venu directement d'Afrique du Sud. Ces musiciens donnent régulièrement des concerts en Suisse et c'est un régal à chaque fois. Le 16 novembre, le concert sera un hommage à la vie de Nelson Mandela, cent ans après sa naissance. Basé à Port Elisabeth et fondé en 2009, le groupe vient des quartiers pauvres et a pour but de promouvoir et de présenter la culture spécifique de l'Afrique du Sud par la musique et le plaisir de chanter. Accompagné de danses, le concert devient un véritable spectacle.

Vendredi 16 novembre, 20 h
CIP Tramelan

CIP TRAMELAN

Quand musique et texte dansent au même rythme

Le père écrivain et le fils musicien réunis le temps d'un soir

Le 15 novembre prochain, le cercle littéraire de la Société jurassienne d'émulation et la médiathèque du CIP à Tramelan convient le public à une «lecture musicale» de l'écrivain Jean-Pierre Rochat accompagné de son fils Cyprien Rochat, guitariste.

Durant un peu plus d'une heure, Jean-Pierre Rochat lira ses chroniques jurassiennes. Elles «embobineront» les auditeurs de mots qui sentent l'herbe fraîche ou les foins, de mots qui ont la saveur d'un fendant frais. Les lectures seront encadrées par la guitare de Cyprien Rochat, le fils.

Le cercle littéraire, créé en 2004, a pour vocation de faire naître des liens entre les professionnels et les passionnés afin de promouvoir la littérature. A l'issue de cette lecture musicale, Jean-Pierre Rochat proposera ses livres à la vente ou à la dédicace autour d'un apéritif.

Jeudi 15 novembre, 20 h
CIP Tramelan
Entrée libre, collecte

PARTI LIBÉRAL RADICAL DE TRAMELAN ET ENVIRONS (PLRT)

Les structures d'accueil de jour

Elections municipales du 25 novembre

Voici de nombreuses années que l'association des Lucioles gère la crèche et l'école à journée continue. Le comité mérite toute notre admiration et notre reconnaissance car on constate que les moyens et les infrastructures ne suivent pas forcément le nombre toujours croissant d'enfants pris en charge par ces structures d'accueil.

Pour faire face à l'évolution des habitudes socio-économique de notre société, il est absolument indispensable de développer les structures d'accueil de jour à Tramelan. Nous devons donc, lors de la législature à venir, progresser dans ce domaine afin de compléter les nombreux atouts que notre village peut faire valoir et le rendre ainsi encore plus attractif.

Des projets débattus

Plusieurs projets ont déjà été débattus. Le PLRT déplore qu'aucun de ces projets n'ait pour l'heure atteint le stade de la concrétisation.

Ce n'est pas chose facile que d'élaborer un projet susceptible de faire l'unanimité à tous les niveaux nécessaires mais le PLRT va y travailler sans relâche!

Plusieurs démarches sont en cours; l'objectif de la prochaine législature sera de pouvoir savourer une avancée déterminante dans ce domaine, le PLRT s'y engage, sachant que cette position est également officielle au niveau du PLR Suisse.

Pour que le choix en matière de modèle familial soit possible pour chaque famille, des conditions cadres appropriées sont nécessaires.

Agir ensemble et pour Tramelan! | *plrt*

COMMUNIQUÉ DE L'UDC TRAMELAN

Elections communales

La section de Tramelan de l'Union démocratique du centre (UDC) appelle les citoyennes et citoyens de Tramelan à participer aux élections communales du 25 novembre. Il est important de prendre la peine de remplir et déposer ses bulletins de vote pour montrer son attachement à la commune.

Au Conseil municipal, l'UDC présente et recommande chaudement les candidatures de Pierre Sommer (sortant) et de Naiké Vuilleumier-Rotzer. Avec l'expérience de l'agriculteur des Reussilles et la jeunesse dynamique de l'opératrice en horlogerie et mère de famille, l'UDC présente deux profils différents et complémentaires.

Le Conseil municipal sera enrichi par la présence de deux personnes dont l'engagement pour la commune sera sincère. Pour le Conseil Général, 12 candidatures sont également proposées, avec des profils professionnels et personnels fort variés. L'UDC Tramelan se fixe pour objectif de soutenir le développement des infrastructures communales et des écoles notamment.

Le développement économique de Tramelan est aussi une priorité, il doit se faire dans le respect du caractère naturel de la commune. Être à l'écoute des besoins de la population afin de comprendre et intégrer les besoins réels des gens et des sociétés locales dans la politique communale sera un engagement et une méthode de travail de nos élu(e)s au quotidien.

L'UDC Tramelan vous remercie de soutenir les listes numéro 1 pour le Conseil municipal et le Conseil Général.

Elections municipales

Le parti UDC présente une liste de candidats compétents et motivés pour répondre aux différents défis qui seront à résoudre au cours de la prochaine législature. D'avance nous remercions toutes les électrices et tous les électeurs de leur faire totale confiance pour contribuer à trouver des solutions adéquates pour la majorité de la population locale.

Venant d'horizons et de professions différents, nos candidats sont aptes pour cela. | *UDC Tramelan*

COURRIER DES LECTEURS

NON le 25 novembre à la RI 2019

Je vous invite à rejeter massivement la révision de la Loi sur les impôts 2019 en votation le 25 novembre prochain. Je ne suis pas foncièrement opposé à une réduction fiscale des entreprises. Le canton de Berne doit rester compétitif. Je ne peux toutefois pas adhérer à une politique qui consiste à compenser un manque à gagner fiscal en réduisant les prestations sur le dos notamment des plus démunis de notre canton. Et le Grand Conseil ne s'en cache pas. Pour faire passer sa réforme fiscale, il a décidé en novembre dernier un train de mesures d'économies de 185 millions de francs dès 2021. Et qu'est-ce qui sera touché? La formation, la recherche, l'aide sociale, la qualité des infrastructures. Le personnel cantonal sera diminué alors que les retards en terme de procédures s'accumulent. C'est un non-sens. Pour le Jura bernois, seules 175 entreprises (dont 145 PME) qui y ont leur siège, sur 1675, y gagneront. Autrement dit, les prestations offertes par le Jura bernois seront réduites, au bénéfice d'une minorité. C'est une politique à courte vue. On ne doit pas s'attaquer aux pauvres, mais à la pauvreté. C'est pourquoi le 25 novembre je voterai NON à la révision de la Loi sur les impôts 2019 (https://finanzloch.ch/fr/). | *Hervé Gullotti, député*

CLIN D'OBJECTIF

GROUPE DÉBAT TRAMELAN

Invitation à une balade

Balade nature en ville et rencontre des candidats au marché de Tramelan

Le groupe débat invite la population de Tramelan à une matinée de discussion et d'échange d'idées concernant la nature en ville sous la forme d'une balade d'une durée de 1 h 30 à l'issue de laquelle un verre de l'amitié sera partagé au stand du groupe débat qui se tiendra au marché de 8 h à 12 h.

Depuis la salle de la Marelle, la balade nous mènera à la découverte des valeurs naturelles aux abords et à l'intérieur de la cité et des exemples de mesures que chaque habitant ou les collectivités peuvent entreprendre seront échangés. Les questions de mobilité douce et de développement de l'urbanisation pourront aussi être abordées lors de la balade qui se terminera au marché de Tramelan.

Toute personne est la bienvenue et la participation est gratuite. | *groupe débat*

Samedi 10 novembre, 10 h
à la salle de la Marelle
et dès 8 h au marché de Tramelan

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

VOYEZ COMME ON DANSE
VENDREDI 9 NOVEMBRE, 18 H

reprise.

CHACUN POUR TOUS
VENDREDI 9 NOVEMBRE, 20 H 30
SAMEDI 10 NOVEMBRE, 18 H
DIMANCHE 11 NOVEMBRE, 17 H

de Vianney Lebasque, avec Ahmed Sylla, Jean-Pierre Darroussin, Camélia Jordana. L'histoire vraie de l'imposture sportive la plus invraisemblable du 21e siècle : afin de ne pas perdre la subvention de sa fédération, un entraîneur constitue une équipe de basketball de faux déficients mentaux pour participer aux jeux paralympiques de Sidney en 2000. En français. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 34.

VENOM
VENDREDI 9 NOVEMBRE, 22 H 15
SAMEDI 10 NOVEMBRE, 21 H
LUNDI 12 NOVEMBRE, 20 H

de Ruben Fleischer, avec Tom Hardy, Michelle Williams, Riz Ahmed. Créé par Marvel, Venom nous emmène dans un monde inconnu, sombre et totalement original. Son principal protagoniste, un antihéros vivant en symbiose avec son hôte, le journaliste Eddie Brock, est mû par une force destructrice. En français. 14 ans (12 acc.). Durée 1 h 58.

JEAN-CHRISTOPHE ET WINNIE
SAMEDI 10 NOVEMBRE, 15 H
DIMANCHE 11 NOVEMBRE, 14 H

de Marc Forster, avec Hayley Atwell, Ewan McGregor. Un jour l'ourson gourmand de miel Winnie apparait dans Londres et rappelle à Christopher Robin, entre-temps devenu adulte, les journées inoubliables qu'ils ont autrefois passées ensemble. En français. 8 ans (6 acc.). Durée 1 h 40.

LE JEU
DIMANCHE 11 NOVEMBRE, 20 H

reprise.

LES ANIMAUX FANTASTIQUES LES CRIMES DE GRINDELWALD
MERCREDI 14 NOVEMBRE, 16 H ET 20 H
JEUDI 15 NOVEMBRE, 20 H VO

de David Yates, avec Eddie Redmayne, Katherine Waterston, Dan Fogler. 1927. Quelques mois après sa capture, le célèbre sorcier Gellert Grindelwald s'évade comme il l'avait promis et de façon spectaculaire. Réunissant de plus en plus de partisans, il est à l'origine d'attaques d'humains normaux par des sorciers et seul celui qu'il considérait autrefois comme un ami, Albus Dumbledore, semble capable de l'arrêter. En français et VO s.-t. Durée 2 h 14.

LE GRAND BAL
JEUDI 15 NOVEMBRE, 18 H

de Laetitia Carton. C'est l'histoire d'un bal. D'un grand bal. Chaque été, plus de deux mille personnes affluent de toute l'Europe dans un coin de campagne française. En français. 12 ans. Durée 1 h 30.

AU ROYAL À TAVANNES

BOHEMIAN RHAPSODY
VENDREDI 9 NOVEMBRE, 20 H
SAMEDI 10 NOVEMBRE, 21 H
DIMANCHE 11 NOVEMBRE, 17 H

de Bryan Singer, avec Rami Malek, Joseph Mazzello, Mike Myers. Bohemian Rhapsody retrace le destin extraordinaire du groupe Queen et de leur chanteur emblématique Freddie Mercury, qui a défié les stéréotypes, brisé les conventions et révolutionné la musique. En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 2 h 15.

LEAVE NO TRACE
SAMEDI 10 NOVEMBRE, 17 H
DIMANCHE 11 NOVEMBRE, 20 H
MARDI 13 NOVEMBRE, 20 H

de Debra Granik, avec Thomasin McKenzie, Ben Foster. Tom a 15 ans. Elle habite clandestinement avec son père dans la forêt qui borde Portland, Oregon. Limitant au maximum leurs contacts avec le monde moderne, ils forment une famille atypique et fusionnelle. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 49.

JÉSUS L'ENQUÊTE
LUNDI 12 NOVEMBRE, 19 H 30

de Jonn Gunn, avec Mike Vogel, Erika Christensen, Faye Dunaway. Lee Strobel, journaliste d'investigation au Chicago Tribune et athée revendiqué, est confronté à la soudaine conversion de son épouse au christianisme. Afin de sauver son couple, il se met à enquêter sur la figure du Christ, avec l'ambition de prouver que celui-ci n'est jamais ressuscité... En français. Durée 1 h 52.

BOHEMIAN RHAPSODY

EN LIBERTÉ !
JEUDI 14 NOVEMBRE, 20 H

de Pierre Salvadori, avec Adèle Haenel, Pio Marmaï, Audrey Tautou, Vincent Elbaz. Yvonne est agente de police dans une ville côtière du sud de la France. Son mari Santi, récemment décédé, y a été chef de la police. Même disparu, il reste un héros, vénéré et acclamé... à tort. En effet, Yvonne découvre par hasard que Santi était un flic véreux. En français. 14 ans (16 acc.). Durée 1 h 47.

LES ANIMAUX FANTASTIQUES LES CRIMES DE GRINDELWALD

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Diego Vuilleumier, nouvel apprenti

A l'issue de la mise au concours le 14 septembre dernier, six candidatures dont deux de Tramelan au poste d'apprenti employé de commerce sont parvenues à la chancellerie municipale. Trois jeunes aspirants ont été auditionnés. Finalement, Diego Vuilleumier, des Reussilles, a été retenu. Elève à l'école secondaire, Diego entrera au service de la Municipalité en août 2019 pour un apprentissage de trois ans. Le Conseil municipal se réjouit de cette collaboration à venir. Pour rappel, la Municipalité engage chaque année un apprenti employé de commerce. En 2018, elle a été nominée parmi les trois meilleures entreprises formatrices de la région. | *le chancelier*

Délégations officielles

Le Conseil municipal a désigné ses représentants aux manifestations suivantes :
- La Goule, 125e anniversaire, Saint-Imier (La Goule), vendredi 30 novembre, 15 h 30 : Philippe Augsburger et Kurt Zingg.
- Noctambus, assemblée générale, Glovelier (Café de la Poste), mercredi 5 décembre, 18 h 30 : Pierre Sommer.

| *le chancelier*

TRAMELAN

La harpe à l'honneur

L'Ensemble instrumental de La Neuveville accompagnera la harpiste Nadia Gigandet le samedi 24 novembre à 20 h au Temple de Tramelan. Des œuvres de Reinhold Glière, Alexandre Borodine et Franz Schubert y seront interprétées. Ce concert plongera les auditeurs dans les mystères de l'immensité, de l'infini et de l'inachevé. Dirigé par le chef d'orchestre Jérôme Faller, l'EIN se réjouit d'accompagner Nadia Gigandet dans ce programme invitant au voyage et à la rêverie. Musicienne chevronnée depuis son enfance, Nadia enseigne aujourd'hui la harpe ainsi que le piano. Régulièrement sollicitée en tant que soliste ou dans des ensembles, elle se produit dans des formations musicales classiques, celtiques, contemporaines ou encore pop-rock.

Samedi 24 novembre, 20 h
Temple de Tramelan
Adulte 20 francs, étudiant, apprenti, AVS 15 francs, enfant gratuit
En collaboration avec Agora, groupe d'animation

COMPTOIR D'AUTOMNE 2018

« Promotion » a défini ses objectifs

Le 5 novembre a eu lieu la conférence de presse de la société Promotion. La société Promotion a pour but l'organisation et la défense des intérêts de ses membres. Elle encourage et soutient des manifestations autant commerciales que culturelles ou sportives. Ces buts futurs sont :

1. La mise sur pied d'un fascicule regroupant toutes les entités commerciales culturelles et sportives.
2. Le rassemblement de l'ensemble de ces entités afin de faire valoir auprès des autorités politiques leurs visions commerciales du développement de notre commune.
3. La redynamisation du centre du village et la définition pour le futur d'un centre cohérent et surtout agréable pour chacun.
4. Le développement d'autres formes d'actions ainsi que l'élimination de celles qui ne sont plus attractives.

Le Comptoir d'automne

Le Comptoir d'automne de Tramelan fait partie intégrante de la société avec une totale indépendance organisationnelle. Le comité du comptoir compte dans ses rangs une équipe jeune et dynamique avec beaucoup d'idées de développement. En réponse à la forte demande, le comité a décidé pour cette année de prendre un risque technique et financier à louant une tente qui se placera entre la Marelle et la patinoire. Dans celle-ci, se tiendra la partie restauration et le bar officiel tenu par le HCT. L'entrée sera toujours au même endroit mais la fin du parcours se fera sous la tente. | *Stéphane Bichsel et Julien Bichsel*

Programme du Comptoir

Vendredi 9 novembre
18 h-22h : Comptoir
20 h 30 : Spectacle de danse moderne proposé par Marion Binois et sa troupe
22h : Musique d'ambiance

Samedi 10 novembre
14 h-22 h : Comptoir
20h : Remise du mérite sportif tramelot
20 h 30 : Défilé de mode
22h : Musique d'ambiance

Dimanche 11 novembre
11 h -18h : Comptoir
11 h 30 : Apéro-concert avec le Club des accordéonistes
14 h 30 : Défilé de mode

PS TRAMELAN

Pour toutes et tous, sans privilèges !

La politique, au sens le plus noble du terme, est non seulement l'art de gérer une collectivité mais aussi de la préparer à relever les défis du futur. La digitalisation va, au cours des années à venir, apporter des changements considérables tant sur le plan collectif que dans la vie professionnelle et sociale de chacune et chacun d'entre nous. Il s'agit de s'y préparer. Cela signifie qu'il importe d'abord, par une offre de formation et de perfectionnement attrayante, de permettre à tous d'acquérir les connaissances et le savoir qui seront nécessaires pour pouvoir trouver sa place dans la société de demain.

Il faudra également veiller à ce que personne ne reste sur le bord du chemin. Ces nouvelles technologies constituent autant de chances qu'il faut saisir pour soigner mieux encore et à moindre coût, pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, pour réduire les trajets pendulaires, bref, pour améliorer notre qualité de vie.

C'est pourquoi cette évolution ne saurait être abandonnées aux forces du marché, qui ne cherchent qu'à maximaliser les profits et se désintéressent des catégories sociales considérées comme moins rentables. Plus que jamais, nous avons donc besoin d'un service public fort, assurant à toutes et tous, sans aucune distinction, des prestations de qualité égale dans des domaines tels que la santé, la formation ou les transports notamment. D'un service public qui soit aussi à l'écoute des gens, les conseille, les accompagne, veille sans relâche à assurer une véritable égalité des chances. D'un service public enfin qui soit résolument novateur, mais avec la ferme volonté que les innovations profitent au plus grand nombre.

Partout dans le monde on assiste à la montée des démagogies abusant du désarroi dans lequel l'ultralibéralisme a abandonné des pans entiers de la société. Les valeurs socialistes, la justice sociale, l'égalité des chances ; ce sont elles que défendent les candidat-e-s des listes 3 du PS Tramelan. Parce que, ils en sont convaincus, une commune a un rôle fondamental à jouer pour assurer la cohésion sociale et assurer à chacune et à chacun une existence digne. Merci donc de voter les listes socialistes compactes, les listes 3 ! | *PS Tramelan*

www.ps-tramelan.ch

Projet photovoltaïque sur le toit de la patinoire

La Commune de Tramelan participe activement au comptoir. Nous y tenons cette année un stand afin de présenter notre projet d'installation photovoltaïque sur le toit de la Patinoire la Zurich Arena.

Depuis bon nombre d'années Tramelan et ses autorités ont adopté l'Agenda 21. Pour rappel, ce plan d'action pour le 21e siècle a été adopté par 173 chefs d'Etats lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Il concerne les collectivités territoriales.

Dès cette adoption, Tramelan a ambitionné de devenir cité de l'énergie. S'engager donc de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

A Tramelan, une partie de ces critères est déjà remplie. Mais il y a encore du travail et ce travail passe par le photovoltaïque. En septembre 2012, le Groupe Débat déposait une motion au Conseil Général demandant à ce que le Conseil Municipal lance un mandat d'études pour faire évaluer les toits des bâtiments publics se prêtant ou pouvant se prêter à la production d'énergie photovoltaïque, ce qui a débouché à la création d'une commission non permanente « Energie Photovoltaïque ».

Plusieurs montages financiers ont été élaborés et étudiés par nos services communaux pour enfin aboutir à quelque chose de définitif.

Le Conseil municipal s'est déterminé pour des panneaux intégrés. Dans la foulée, la sous-toiture sera intégralement refaite.

Le Conseil général et le corps électoral seront vraisemblablement amenés à se prononcer sur le crédit d'engagement, ceci dans la première moitié de l'année prochaine. | *Philippe Augsburger*

Vendredi 30 novembre dès 17h, soirée portes ouvertes
Illumination de Noël, vin chaud, démonstrations

Christophe
Chocolatier

Grand-Rue 48, 2608 Courtelary, 032 944 30 68
info@christophe-chocolatier.ch

IDE

Restaurant - Chocolaterie
de la Reine Berthe
au ♥ de Saint-Imier

J. et B. Monnet
Place du 16-Mars 2 • Saint-Imier• 032 941 10 60

IDE

la période
de Noël approche

et avec elle, les envies de douceurs hivernales :
un feu crépitant dans la cheminée,
une couverture en laine, le son lointain
du clocher du village, le grincement
d'une chaise à bascule et dans vos mains,
un paquet de caramels, de truffes,
de biscuits, de bûches de Noël ou de gaufres
encore chaudes.

Un tableau alléchant ?
Voyez plutôt.

La Bonne Miette
BOULANGERIE - PÂTISSERIE
OUVERT LE MATIN DU LUNDI AU SAMEDI DÈS 6H
GRAND-RUE 21 2606 CORGEMONT 032 489 12 28 LABONNEMIETTE@GMAIL.COM

AU PETIT DÉLICE
SANDWICHERIE-KIOSQUE
TEA-ROOM – DÉPÔT LAVAGE TEXTILE

Tél. 032 940 72 72
Fax 032 940 72 73
au.petit.delice@bluewin.ch
www.aupetitdelice.ch
Place du Marché 7
2610 Saint-Imier

HÔPITAL DU JURA BERNOIS ET HÔPITAL DE MOUTIER

Maintenant ça suffit, qu'on nous laisse travailler !

Jouet et otage politique depuis près de deux ans, le personnel de notre hôpital est fatigué de subir les polémiques stériles, la pauvreté du langage partisan ou encore la méconnaissance pathétique de l'importance de ceux, qui 24 h sur 24 h, veillent inlassablement à la santé de la population.

Oui, notre hôpital a grandement souffert et souffre encore d'une situation toxique qui n'a rien à voir avec ses plans et ses choix stratégiques mais nous tenons ici à rappeler que notre volonté, nos forces et notre dynamisme sont néanmoins intacts.

Les seuls enjeux qui méritent maintenant une attention soutenue ainsi qu'une très grande débauche d'énergie sont la qualité et la sécurité de la couverture sanitaire de la région et la préservation des emplois, donc des compétences exceptionnelles de notre personnel.

Le virage ambulatoire, le développement des technologies numériques, l'optimisation des itinéraires patients, le développement de centres de soins intégrés ou encore l'adaptation aux pressions tarifaires sont autant de chantiers incontournables et passionnants qui sont devant nous.

Comme il le fait depuis de nombreuses années, notre hôpital poursuivra la conclusion de partenariats, saisira les opportunités de s'associer avec des spécialistes, actualisera ses infrastructures et assumera plus que jamais sa responsabilité de pôle de formation universitaire et non universitaire.

Porté par la confiance des patients, conforté par le savoir-faire et le savoir être de son personnel, soucieux de rattraper le temps perdu et conscient de la complexité des défis à venir, notre hôpital veut désormais reprendre la main sur son destin et initier des projets positifs et enthousiasmants. | *hôpital du Jura bernois et hôpital de Moutier | conseil d'administration et Direction générale*

COURRIER DE LECTEUR

Eoliennes : l'Arc jurassien à contre-courant

La nouvelle est tombée hier : le Conseil d'Etat du canton de Glaris renonce au projet éolien phare de la plaine de la Linth. Cette décision fait suite à une série de mesures similaires dans d'autres cantons alémaniques. L'Arc jurassien, lui, fait tout le contraire. Au lieu de procéder à une pesée d'intérêts qui tienne réellement compte des conséquences sur le paysage, la biodiversité et le développement régional, les cantons de Neuchâtel, du Jura et le Jura bernois foncent tête baissée dans l'industrialisation de notre cadre de vie.

Le Conseil d'Etat glaronnais a pesé le pour et le contre de la construction du parc éolien industriel prévu dans la plaine de la Linth et décidé en conséquence d'abandonner le projet. Il constate que la construction d'éoliennes de 200 m de haut est incompatible avec la préservation du paysage et l'utilisation durable des espaces de détente. Pire encore : la construction de telles machines porte trop gravement atteinte à l'attractivité régionale.

La décision glaronnaise fait suite à l'abandon de plusieurs projets de l'autre côté de la Sarine. Ces cinq derniers mois, on a ainsi assisté à l'abandon du projet de Liesberg (Bâle-Campagne), de Vechigen (Berne), et de Schleifenberg (Bâle-Campagne). Par ailleurs, en juillet, le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures exigeait ni plus ni moins l'abandon d'un projet éolien de son voisin des Rhodes-Intérieures.

Si on appliquait les critères de la Suisse alémanique, aucun projet ou presque n'aurait sa chance dans les cantons de l'Arc jurassien : les machines sont imposées ici pour ainsi dire dans le jardin des gens (à 300 m des habitations), dans des lieux sensibles en termes de biodiversité, et dans des paysages qui attirent des visiteurs de l'autre bout du pays. Alors qu'il est en combat permanent pour sa survie économique à l'échelle suisse, l'Arc jurassien en vient encore à sacrifier ses derniers atouts.

A l'heure où le Jura bernois a récemment mis un projet à l'enquête (Montoz-Pré Richard), où Neuchâtel et Berne s'apprêtent à faire de même (Bugnenets – L'Echelette), et où le Canton du Jura persiste à vouloir imposer trois grands parcs, Paysage Libre Bejune invite les autorités concernées à suivre l'exemple du Canton de Glaris et à réfléchir au rôle du paysage, de la biodiversité et de l'attractivité dans leur politique de développement. | *PL Bejune*

GYMNASE FRANÇAIS DE BIENNE

La cause des migrants, avec humour et vérité

MIGRAAAANTS (ou « On est trop nombreux sur ce putain de bateau »), de Matéi Visniec, une pièce présentée par le gymnase français de Bienne

Ecrivain roumain censuré dans son pays à l'époque du communisme, réfugié politique en France dès 1987, Visniec a le don de mettre sa plume là où ça fait mal, dans l'Histoire ou dans l'actualité. Des titres comme « Du sexe de la femme comme champ de bataille dans la guerre en Bosnie » ou « De la sensation d'élasticité lorsqu'on marche sur des cadavres » illustrent assez bien son art d'aborder les sujets les plus graves avec un mélange d'humour noir et d'absurde, sans pour autant se départir d'une profonde humanité.

Journaliste à Radio France Internationale, l'auteur a eu l'occasion d'observer le phénomène migratoire en Grèce, en Italie, en Hongrie et en Angleterre. Il en a conçu une pièce, non dénuée d'humour, parfois grinçant. En choisissant de monter cette pièce avec la troupe du Gymnase français, il nous a paru presque naturel d'inviter de jeunes migrants directement concernés, élèves des classes d'intégration de notre ville (Année de Préparation Professionnelle), à participer au projet, s'ils le désiraient, bien entendu. Certains seront sur scène, en tant qu'acteurs ou musiciens, d'autres ont participé à la réalisation des costumes ou des décors. Le projet était audacieux et délicat, mais contrairement aux personnages de la pièce qui vantent la production de barbelés *design* et colorés pour rendre la frontière plus conviviale, nous avons choisi de construire des ponts, et de parier sur les rencontres. En espérant que cette troupe multiculturelle d'adolescents rencontrera son public.

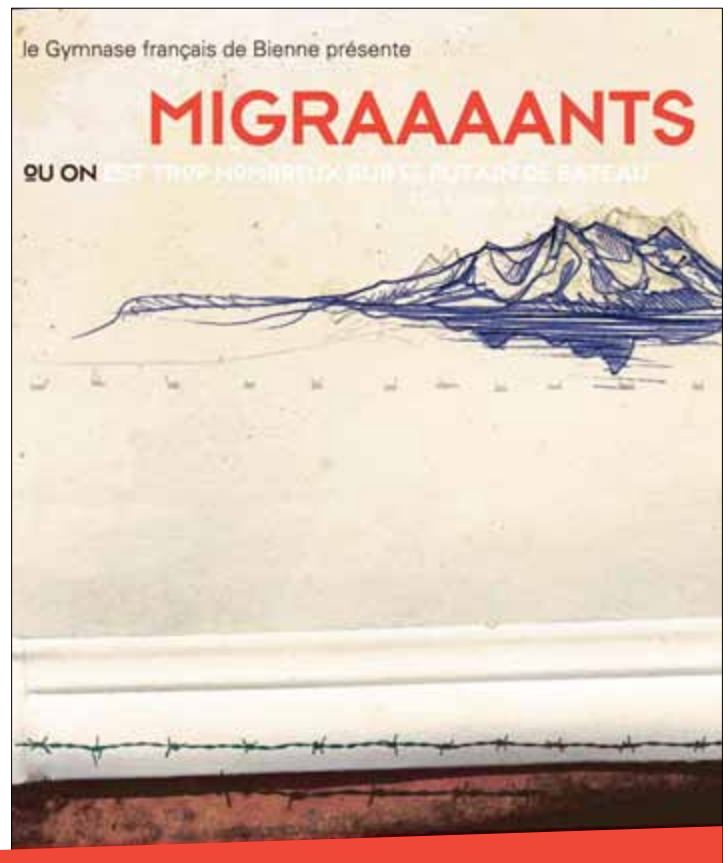

Samedi 17 novembre, vendredi 23 novembre et samedi 24 novembre à 20 h

à l'aula des Prés-de-la-Rive, Bienne

Bar et animation dès 19 h

Entrée : 20 francs ***AVS, étudiants, apprentis, enfants : 10 francs***

AGENDA

EXPOSITIONS

- Le Transsibérien, expo de photographies de Xavier Voirol, du 2 août au 4 janvier, 9 h-19 h, 7 jours sur 7, à La Roseraie à St-Imier, entrée libre
- Œuvres récentes d'Hans-Jörg Moning jusqu'au 24 novembre aux cimaises de la galerie Résidence au Lac, Bienne, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

VENDREDI 9 NOVEMBRE

- La nuit du conte Hänsel et Gretel, 17 h, CIP, Tramelan
- La nuit du conte à Péry-La Heutte avec Charles Ridoré, conteur fribourgeois originaire de Haïti, 20 h à la Bibliothèque de Péry
- La nuit du conte avec Jean-François Coppel à Cormoret, rendez-vous à la place de l'école à 18 h 30
- Vernissage de l'exposition Jean-Daniel Rohrer à Saint-Imier, CCL 19 h

SAMEDI 10 NOVEMBRE

- Hugues Aufray en concert à la salle des fêtes de Reconvilier à 20 h
- La course du premier mai, spectacle théâtral, 20 h 30, CIP Tramelan
- « Cendrillon », une pièce présentée par la troupe de la Clef, 20 h 30, salle de spectacles, Corgémont
- Festival de soupes au Magasin du Monde, Corgémont, dès 11 h
- Soirée gymnique de la FSG de Saint-Imier, 20 h
- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 20 h
- Tramelan, Marelle 10 h, matinée de discussion avec le Groupe Débat
- Nettoyage des étangs de la Rochette, Villeret, rdv 9 h 10 derrière le restaurant de L'Eléphant
- Courtelary, soirée de La Farandole des Jonquilles, halle de gymnastique de Courtelary 18 h 30
- Péry, fête des Cartons du Cœur du Jura bernois, dès 19 h

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

- « Cendrillon », une pièce présentée par la troupe de la Clef, 17 h, salle de spectacles, Corgémont
- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 17 h

MARDI 13 NOVEMBRE

- Film-conférence, Cinématographe Tramelan, 20 h

MERCREDI 14 NOVEMBRE

- Contes par Arome rouge, Le Toit des Saltimbanques, Courtelary de 4 à 8 ans, entrée libre

JEUDI 15 NOVEMBRE

- Vauffelin, ancienne école, Les récrés du jeudi, ateliers de 14 h à 16 h
- Lecture musicale avec Jean-Pierre Rochat, 20 h, CIP Tramelan

VENDREDI 16 NOVEMBRE

- Portes ouvertes au ceff à Saint-Imier et Tramelan, de 15 h 30 à 20 h 30, avec séance d'information à 17 h 30
- Tramelan, CIP, concert de Voices of Africa, 20 h

SAMEDI 17 NOVEMBRE

- Souper de soutien à l'US Villeret, halle de gymnastique de Villeret, inscr. et infos au 079 367 53 39
- Tournoi de Mario Kart 8 Deluxe, Cinématographe Tramelan, 9 h-17 h 30
- Spectacle annuel du Gymnase français de Bienne, aula 20 h
- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 20 h
- Vernissage de l'exposition Sybille Pfister à Saint-Imier, Maison du Peuple 10 h-12 h

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 17 h

LUNDI 19 NOVEMBRE

- Soirée d'information sur l'eau potable pour les habitants de Cormoret et de Courtelary, centre communal de Courtelary 20 h

MERCREDI 21 NOVEMBRE

- Pro Senectute, visite de l'entreprise Camille Bloch à Courtelary, rendez-vous à 13 h 15 à l'entrée

JEUDI 22 NOVEMBRE

- Café-parent, CIP Tramelan, 19 h 30-21 h : Parlons d'argent en famille
- Débat apériCIP, Choisir son alimentation, 11 h 30, CIP Tramelan

VENDREDI 23 NOVEMBRE

- Spectacle annuel du Gymnase français de Bienne, aula 20 h
- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 20 h

SAMEDI 24 NOVEMBRE

- Repas-vente des Petites Familles, 10 h à 15 h, Pont-du-Moulin, Bienne
- Concert de l'Ensemble instrumental de La Neuveville, organisé par le groupe d'animation Agora, de Tramelan, à 20 h à l'église réformée de Tramelan
- Spectacle annuel du Gymnase français de Bienne, aula 20 h

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

- Concert de 1001 Notes, Saint-Imier salle Saint-Georges 17 h

JEUDI 29 NOVEMBRE

- Vauffelin, ancienne école, Les récrés du jeudi après-midi, jeux et autres de 14 h à 16 h

VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Nul Bar Ailleurs, Last Friday Bar dès 19 h, ancien stand de tir à Vauffelin
- Après-midi lecture et gourmandise, 16 h à 18 h, Bibliothèque de Sonvilier
- Délai d'inscription au Marché de Noël de Cormoret, info@amacc.ch ou 032 944 20 71

SAMEDI 1ER DÉCEMBRE

- Exposition de caisses à savon, animations diverses, restauration, de 10 h à 17 h, CIP, Tramelan

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

- Exposition de caisses à savon, animations diverses, restauration, de 10 h à 17 h, CIP, Tramelan

LUNDI 3 DÉCEMBRE

Péry, assemblée municipale à 20 h

MERCREDI 5 DÉCEMBRE

- Né pour lire, 9 h 30, CIP Tramelan

JEUDI 6 DÉCEMBRE

- Soirée de scrabble, 18 h 45, CIP Tramelan, 5 francs

SAMEDI 8 DÉCEMBRE

- Nul Bar Ailleurs dès 19 h, ancien stand de tir à Vauffelin

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

UNION SPORTIVE VILLERET

Trois points pour bien terminer l'année

Samedi dernier, Villeret recevait le FC Boudry II pour son dernier match de l'année. Face à un adversaire qui occupait la 3e place du classement, les joueurs du bord de la Suze devaient créer un exploit pour éviter la défaite. D'entrée, avec une grande envie de prouver aux nombreux spectateurs présents qu'elle avait du caractère, l'équipe de Villeret s'est montrée dangereuse et a pressé son adversaire pour tenter de faire céder la défense. Tactique gagnante, car après un quart d'heure de jeu, Damien Sierra et Marc Hidalgo faisaient chacun trembler les filets. Peu avant la mi-temps, sur une superbe action partie depuis la défense, Joël Bissai, idéalement servi en retrait, a donné un avantage de trois buts à son équipe.

6 buts à 1

Dès le début de la deuxième période, l'US a eu un passage à vide et sur un malheureux autogoal, a redonné de l'espoir aux visiteurs. C'était sans compter sur l'état d'esprit remarquable des locaux qui, quelques minutes plus tard, ont marqué le 4 à 1 (Marc Hidalgo). Ce but a sonné le KO pour Boudry. En fin de match, Damien Sierra à nouveau, puis Marc Hidalgo, auteur d'un triplé, ont régalé les spectateurs pour finalement offrir une victoire nette de 6 à1 !

Villeret termine donc ce premier tour à la 7e place avec 13 points et surtout 7 points d'avance sur la zone rouge, de quoi se réjouir pour le deuxième tour en 2019 !

Les juniors

Dimanche, les juniors A ont accueilli le FC Hauterive, leader du classement. Dans un match durant lequel ils ont peiné à se montrer dangereux, la défaite s'est assez vite dessinée et Villeret s'est incliné sur le score de 0 à 6. Il reste encore une dernière rencontre demain à La Chaux-de-Fonds face au FC Le Parc pour tenter de finir le tour sur une bonne note.

Souper de soutien

Vous avez toujours la possibilité de vous inscrire pour le repas de soutien du samedi 17 novembre à la halle de gymnastique de Villeret. Au programme, soirée valaisanne avec les présences exceptionnelles d'Eddy Baillifard le « pape » de la raclette et du champion de ski Roland Collombin, médaillé au JO de Sapporo ! Bar, grande tombola et animations seront également mis en place pour vous faire passer une soirée mémorable ! Prix d'entrée 45 francs. Inscriptions au 079 367 53 39.

Villeret – Hauterive 0-6
Villeret – Boudry II 6-1

Samedi 10 novembre
JA 15 h : Le Parc – Villeret

CLUB DE PATINAGE DE SAINT-IMIER

25e Coupe d'Ergüel

Demain samedi 10 novembre, le CPSI organise la 25e Coupe d'Ergüel où 100 patineurs et patineuses seront en compétition de 8 h 30 à 20 h 30. Cette année, en raison de l'ouverture plus tardive que d'habitude de la Clientis Arena, nos jeunes patineuses locales ne seront pas présentes sur la glace imérienne. Venez nombreux pour soutenir les jeunes compétiteurs et compétitrices représentant les clubs romands engagés. L'entrée est libre et il sera possible de se restaurer sur place. Le comité du CPSI tient à remercier tous les bénévoles qui ont accepté de donner de leur temps pour le bon déroulement de cette 25e édition ainsi que les généreux donateurs qui soutiennent cette manifestation.

VBC TRAMELAN

D M15 Tramelan – Porrentruy B 3-0
D M19 Tramelan – Péry 3-0
H 3e I. Tramelan – Val Terbi L 3-0
H 3e I. BMV 92 – Tramelan 3-0

Vendredi 9 novembre
D M19 20 h, CIP : Tramelan – Volleyboys

Lundi 12 novembre
H 3e I. 20 h 45, CIP : Tram. – Porrentruy

Mardi 13 novembre
D M15 18 h 45, CIP : Tramelan – VEBB
D 3e I. 20 h 45, CIP : Tram. – Volleyboys

Mercredi 14 novembre
D M19 20 h 30, CL Saigne. : VFM – Tra.

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

L'automne se termine sur une bonne note

Pedro Da Silva (à droite) fêtait en juin dernier le titre de champion cantonal. Avec son coach Cédric De Souza, il aura montré le chemin à suivre. Son job est plutôt bien fait, aujourd'hui il appartient aux jeunes de le relayer.

Pedro Da Silva avait décidé de choisir cette rencontre pour planter un clou et y accrocher ses crampons. Lui aussi aura fini cet automne sur la meilleure des notes. Après dix minutes dans la première période, le futur retraité des pelouses montrait de la tête, la voie à suivre à ses coéquipiers. Une manière de dire qu'après dix-neuf ans de loyaux services au FC Saint-Imier, sans compter les années Juniors, Pedro laisse aux plus jeunes un message gagnant pour son club de toujours.

Les Imériens n'ont pas laissé leur filet trembler. Mateo Navarro s'est chargé d'enfoncer plus encore le clou initialement planté. Le FC Saint-Imier pointe actuellement sur la troisième marche du podium accompagné à égalité par deux autres adversaires. Pour le néo-promu, on peut dire que le bilan est positif.

La seconde imite la première

L'équipe des réservistes de Sonvilier est aussi troisième avec le même nombre de points. Pour leur dernière sortie, les Erguëliens sont allés écraser Cortaillod au bord du lac de Neuchâtel. Trois à rien après quinze minutes de jeu et six avant la pause, les locaux n'ont quasiment pas eu voix au chapitre. Au bilan de ce premier tour dans une nouvelle formule, soit les fiançailles entre le FC Sonvilier et le FC Saint-Imier, la réussite est remarquable. | *gde*

Saint-Imier I – Etoile Sporting 3-0
Cortaillod II – St-Imier II (Sonvi.) 1-8
JD BBC Béroche – Erguël St-Imier II 2-5
JD AS Vallée – Erguël St-Imier III 9-0
JC Erguël St-Imier II – Hauterive II 2-1
JC Deportivo – Erguël St-Imier I 3-13

CROSS CLUB TRAMELAN

Une saison de bons chronos

Les récents résultats des membres du club

Félicitations à toutes et à tous pour les beaux résultats sportifs ci-dessous ! Nous rappelons aux membres que le délai d'inscription pour le spinning est fixé au 15 novembre. Il est également possible d'acheter un abonnement de 12 entrées au Wellness Center à prix réduit. Le CCT est ouvert à toute personne désirant bouger « au grand air » dans les environs de Tramelan. Les entraînements de Nordic-Walking ont lieu les jeudis soir à 18 h 15 et les entraînements de course à pied les mercredis soir à 18 h, à la halle de l'Ouest !

21 octobre, Bremgartenlauf

Très beau parcours de 15,5 km le long de l'Aar avec une météo magnifique et des spectateurs enthousiastes à l'arrivée. Louis Tschanz a terminé en 1 h 26'24, Carmen Vuille Fellrath en 1 h 30'08 et Mireille Bianco en 1 h 41'38.

13 octobre, Trail de Tramelan

Pour cette 1ère édition, la météo était au rendez-vous et 170 personnes ont pris part à ce trail d'une distance de 13,6 km avec un dénivelé de 1600 mètres. Toutes et tous ont relevé la beauté du parcours et la très bonne organisation. Marie-Claude Chatelain termine sur la 3e marche du podium et 10e au scratch Dames en 1 h 28'12 ; Carmen Vuille Fellrath obtient le 5e rang dans la même catégorie en 1 h 38'51 ; Pierre Romang en 1 h 40'07 ; Vincent Jeanrichard a couru avec sa fille en 1 h 47'13 ; Meryl Mathez en 1 h 52'01.

28 septembre, Wake Up and Run, Delémont

Avec une météo parfaite, Mireille Bianco, Carmen Vuille Fellrath et Louis Tschanz ont participé à cette course (très) matinale qui connait toujours plus de succès et qui n'a pas de classement.

1er septembre, Villeret-Chasseral-Villeret (VCV)

Trois membres du Club y ont pris part dans la catégorie populaire. La météo était maussade. Pluie et brouillard sur presque tout le parcours et, au sommet, un brouillard encore plus épais, pluie et vent, et une température de 4 degrés. Malgré tout, ils ont eu du plaisir à participer à cette course régionale. Carmen Vuille Fellrath et Louis Tschanz ont terminé en 3 h 21 et Mireille Bianco en 4 h 17.

Les 4 Foulées

Du 22 août au 12 septembre s'est déroulée la 26e édition de la course par étapes des 4 Foulées. Marie-Claude Chatelain termine au 5e rang dans sa catégorie et 24e sur 149 dames au scratch. Elle cumule, sur les quatre étapes, un chrono final de 3 h 23'27. Pierre Romang termine en 4 h ; Philippe Müller a participé à l'étape du Noirmont.

25 août, Ultra Trail Marathon

Samedi 25 août, alors que les températures ont chuté et que la pluie s'est invitée, Marie Rossel a participé à l'Ultra Trail Marathon de Moutier dans l'épreuve du semi-marathon (avec dénivelé positif de 1500 m). Elle termine à une belle 2e place des Dames en 2 h 57'02.

ASSOCIATION JURASSIENNE BERNOISE SPORTIVE DE TIR

La présidente se distingue au Tir de Combourgeoisie

Les différents comités des cantons de Berne, Fribourg et Genève se sont retrouvés samedi dernier à Bernex pour le Tir de Combourgeoisie. Ce sont les Bernois qui se sont imposés et qui ont gagné le challenge à 300 mètres. Au pistolet, Fribourg l'a emporté à 25 mètres.

Du côté féminin, c'est la présidente de l'association du Jura bernois Martine Boillat qui a remporté le premier prix. Elle a été nommée à la présidence de l'AJBST au printemps 2018. Du côté masculin, le gagnant est Markus Schnidrig.

Markus Schnidrig et Martine Boillat

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

La première se relève

Jason Dubois du HC La Chaux-de-Fonds qui avait joué avec le HC Saint-Imier, en dialogue avec des participants du Swiss Ice Hockey Day (SIHD).

Après trois défaites consécutives et seulement deux buts inscrits en autant de matchs, les gars de Michael Neininger ont mis fin à cette série négative. A Meyrin, les Imériens ont allié le bon et le moins bon durant cette rencontre, variant entre actions bien construites et scènes plutôt désordonnées. Cela ne devait pas s'avérer suffisant pour l'emporter dans le temps réglementaire, il s'en est fallu de seize secondes.

Meyrin avait sorti son gardien pour prolonger une période de supériorité numérique tout juste après l'unique punition imérienne. Dans la prolongation, Stéphane Morin a inscrit sa deuxième réussite personnelle pour donner aux siens un succès qui devait appeler au renouveau du HC Saint-Imier. « Nous sommes en rédemption, il faut prendre le positif du résultat. Tous les secteurs de jeu se sont améliorés, même si notre confiance est fragile, toutes les petites bonnes choses sont à prendre, c'est la base d'une reconstruction, un nouveau départ. Ce succès doit lancer notre marche en avant après moults déplacements en tous genres », détaillait le coach.

En clair, le HC Saint-Imier doit se retrouver dans ses murs pour continuer à progresser. Il doit trouver de la constance dans ses efforts, apprendre à gérer plus sereinement un avantage qui doit le conduire vers un succès à trois points. C'est l'affaire de la maîtrise de son jeu, de son état d'esprit, de faire les bons choix et aux joueurs d'oser prendre des responsabilités aux moments opportuns.

Succès du Swiss Ice Hockey Day (SIHD) 2018

La fête de la glace chapeautée par l'association des patinoires de Suisse et la Swiss Ice Hockey League est un appel aux sports de glace. Au hockey en particulier, en ce qui concerne la Clientis Arena. Cette organisation n'a rien d'obligatoire, elle est au bon vouloir des clubs de hockey ou de patinage qui sont pensionnaires des patinoires concernées. Depuis le lancement de cette initiative, voilà plus de dix ans, le Moju (Mouvement Juniors) du HC Saint-Imier participe à cette manifestation nationale. Et une fois encore, c'est avec succès que l'édition 2018 s'est déroulée dimanche passé. De nombreux enfants, stars du hockey suisse, parents et dirigeants ont participé à cet après-midi de détente, d'apprentissage aussi. Placée sous la responsabilité de Pascal Stengel et du team d'entraîneurs du Moju, l'édition 2018 fut un nouveau succès.

Lors de ce SIHD, Philippe Raboud (à gauche), Président de la Regio League Suisse romande a rendu visite aux dirigeants du HCSI Ludovic Barras et Frank Schneider (à droite).

Initiation à l'Ecole de Hockey

Une initiation dans le cadre de l'école de hockey sera organisée le samedi 24 novembre prochain de 9 h à 10 h. Celle-ci est ouverte à toutes et à tous dès l'âge de quatre ans. Ceci gratuitement avec des équipements à disposition, mais il est conseillé de se munir de patins, casque (hockey, ski ou vélo), gants. Pour de plus amples informations, vous pouvez joindre Pascal Stengel au 079 794 28 24 ou tout autre membre du comité, à consulter sur le site du HC Saint-Imier, www.sainti-bats.com

Avis important

L'initiation pour l'école de hockey prévue le samedi 10 novembre est annulée. | *gde*

Meyrin – St-Imier I 3-4
Saint-Imier II – Le Locle 2-4
Minis A Del.-Vallée – St-Imier 6-4
Nov. A Saint-Imier – Fleurier 2-7
Filles Ajoie-Panthers – St-Imier 1-5
Mosk. A Del.-Vallée – St-Imier 8-7

Vendredi 9 novembre
Nov. A 20 h 15 : St-Imier – Fr.-Montagnes

Samedi 10 novembre
18 h : Yverdon-les-Bains – Saint-Imier I

Dimanche 11 novembre
18 h 45 : Saint-Imier II – Bassecourt
JA 16 h 30 : Raron – St-Imier
Filles 17 h : Fleurier – Saint-Imier

Mercredi 14 novembre
20 h 15 : Saint-Imier I – Villars

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Les Requins pris par la surprise

Jusqu'ici, l'équipe de l'entraîneur Bergeron avait fait un parcours presque parfait, avec juste un point égaré lors de la première partie contre Le Locle en tout début de championnat.

Ce samedi, le HCT se rendait à Fribourg pour rencontrer le HC Sarine, équipe de tête dans le groupe. On savait que cette formation était de bonne valeur si l'on se réfère aux précédentes saisons, avec des rencontres fort disputées entre les deux clubs. Ce fut bien le cas cette fois-ci avec cette rencontre à Fribourg où les Requins se sont laissés surprendre par le leader actuel du groupe 1.

Dès le début, le HC Sarine a démontré sa volonté de surprendre les Jurassiens bernois avec l'ouverture du score en supériorité numérique. Mais peu après,Vuilleumier a égalisé et la fin de période n'a rien changé au score. Lors du second tiers, les Fribourgeois ont été plus efficaces que leur adversaire avec trois buts réussis dont un à quatre contre cinq ! Les Tramelots passaient ainsi un mauvais moment. En fin de période, Thomet puis Sauvain réduisaient le score fort heureusement. A ce moment-là, les Tramelots pouvaient encore se dire que rien n'était perdu dans cette partie et qu'il fallait saisir les occasions lors du tiers ultime pour égaliser. Mais c'était sans compter la volonté des Fribourgeois. En effet, l'équipe du lieu a exercé la pression nécessaire pour augmenter le score avec deux réussites. Ainsi Sarine conforte sa position en tête du groupe avec vingt points devant le HC Tramelan qui en totalise dix-sept.

En 3e ligue, la seconde garniture du HCT est venue à bout du HC Val-de-Ruz occupant ainsi le 5e rang avec dix points. Les Juniors Top ont perdu de justesse face à Genève-Servette et occupent toujours un excellent 3e rang avec seize points avant de bénéficier d'un temps de repos. Les Minis A ont largement pris la mesure du HC Vallée de Joux à l'extérieur, occupant ainsi un bon 3e rang avec neuf points. Les Moskitos A ont également pris la mesure de l'équipe fribourgeoise des Griffons.

2e I. Sarine – Tramelan 6-3
3e I. Tramelan II – Val-de-Ruz 10-6
JTop Tramelan – Genève-Servette 3-4
Minis A Vallée de Joux – Tram. 3-9
Moskitos A Griffons/cpg – Tram. 2-7
Tournoi Moski B HCT – Neuchâtel 3-2
Tournoi Moski B HCT – Delémont 3-2
Tournoi Moski B HCT – Le Locle 3-2

Samedi 10 novembre
2e I. 20 h : Prilly Black. P – Tramelan
3e I. 17 h : Tramelan II – Corgémont
SWHL-C 19 h 45 : Tra. Ladies – Sierre

Dimanche 11 novembre
SWHL-C 17 h : Neuch. A – Tram. Ladies
Mosk. A 18 h : Chx-de-Fds – Tramelan

Mardi 13 novembre
2e I. 20 h 15 : Tram. – Delémont Vallée

Mercredi 14 novembre
Mosk. A 17 h : Tramelan – Delémont

Jeudi 15 novembre
3e I. 21 h : Courrendlin – Tramelan II

Un visiteur inattendu sur la glace

De gauche à droit derrière : Thibault Frossard, Bastien Pouilly, Steven Macquat (HCA), Dominic Hobi, Ramon Tanner, Daniel Carbis, Adam Hasani (HCC), Baptiste Humair (arbitre), Elien Paupe, Fabian Lüthi (HC Bienne). Devant : Alessandro DiPietro (arbitre) et Toni Rajala (HC Bienne)

Les 4 à 10 ans étaient invités à goûter aux joies du hockey avec un encadrement de premier ordre ce dimanche à la Zurich Arena. En effet, chaque année lors de la fête de la glace, la ligue suisse de hockey sur glace envoie une délégation de joueurs profesionnels rejoindre les clubs de toute la Suisse afin de promouvoir la relève. Volontairement sur la liste des clubs intéressés et comme chaque année, le HCT avait hâte d'accueillir les invités annoncés. Mais quelle ne fut pas la surprise pour Stephan Grossenbacher (organisateur de la manifestation) et André Lienhard (responsable events), de voir arriver avec ses coéquipiers de Bienne Toni Rajala en personne (l'attaquant phare du HC Bienne) !

Accueillies sur glace par la haie d'honneur du staff du HCT, ces stars du hockey suisse s'en sont donné à cœur joie avec la trentaine d'enfants venus soit pour découvrir le hockey, soit pour rencontrer leurs idoles car déjà dans le mouvement junior du HCT.

Les gars de la première, les ladies et les coachs du HCT avaient organisé des ateliers sur glace, tantôt axés sur la technique de patinage, tantôt sur l'habileté avec la canne ou encore sous la forme d'un petit match amical ! Recevoir une passe de Rajala et marquer, un must ! Dès midi, tout ce beau monde s'est remisé au chaud du côté du restaurant pour une séance de dédicaces et d'échanges.

Au stand du HCT, la satisfaction était de mise ! « Et on espère bien revoir ces petits patineurs à l'école de hockey le samedi matin à 11 h », histoire de suivre le sillon tracé par ces stars sur la glace des Lovières.

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

Victoire éclatante

Quel bonheur d'avoir une équipe au complet ou presque ! Quatorze joueurs, dont trois nouveaux, et un gardien. Douze goals pour neuf différents buteurs : Fabian 2x, Corentin, Romain, Damien 2x, Pascal, Elia, Bastien 2x, Nicolas et Claudio.

Durant le premier tiers, les joueurs de Bohnen ont dû se mettre au diapason, car ils n'ont jamais joué tous ensemble jusqu'à présent. Le jeu a rapidement gagné en fluidité et le capitaine Fabian a ouvert la marque dans la 4e minute, suivi par Corentin dans la 6e et par Romain dans la 7e. Hervé, notre gardien, a fait de bons arrêts malgré la pugnacité de l'adversaire. Damien a mis son premier but avec nous dans la 16e minute et a permis à ses coéquipiers de prendre le premier thé avec quatre unités d'avance. Par la suite, Pascal a réussi un petit bijou de but improbable à la 27e minute. Mais ensuite Hervé a été trahi par l'un de ses arrières et a encaissé son premier et unique but de la soirée. Elia a mis la main à la pâte et scoré à la 37e.

Deuxième thé et score intermédiaire : 1-6.

Dans le 3e tiers, c'est un festival de buts, Bastien 43e, Damien 45e, Nicolas 46e, Bastien à nouveau 52e, Claudio 56e, Fabian 58e.

Le score final s'élève à 1 à 12. | *vv*

Plateau de Diesse – Reuchenette 1-12

Mardi 13 novembre
20 h 15, Patinoire du Bugnon :
Ponts-de-Martel – Reuchenette

HOCKEY CLUB CORGÉMONT

L'équipe se reprend lentement mais sûrement

Après avoir remporté son premier match à domicile il y a deux semaines sur le score de 7 à 2 face à Courrendlin, les Curgismondains avaient souhaité garder leur antre inviolé. Les hommes de Paratte recevaient le HC Star Chaux-de-Fonds samedi passé. Corgémont a d'entrée mis une forte pression, concrétisée par l'ouverture du score par Vincent Greub après deux minutes de jeu. Un but mérité, mais qui a endormi les Curgismondains.

Le reste du tiers était équilibré et Corgémont a regagné le vestiaire avec cette longueur d'avance. Le deuxième tiers a également été dominé par Corgémont sans toutefois marquer de différence. Deux buts de chaque côté dans cette période qui a permis aux Bernois d'entamer le dernier tiers avec toujours un but d'avance.

Dans cette ultime période, les Curgismondains ont mis une forte pression récompensée par deux buts. A noter les bonnes statistiques de Vincent Greub (4 buts) et Rudy Bühler (1 but et 3 assists). Le score final s'élève à 5 à 2 en faveur de Corgémont qui se relance après son début de saison difficile. | *jt*

Vendredi 9 novembre
21 h 15 : Corgémont – Sissach

Samedi 10 novembre
17 h : Tramelan – Corgémont

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Des adversaires de taille

Le premier match du HC Cortébert s'est joué à Bienne il y a deux semaines contre l'équipe favorite du championnat, le HC Reuchenette. La troupe, emmenée par son nouveau coach Christophe Ausgburger et son capitaine Craps, n'est pas partie favorite, mais a tout de même joué avec une grande discipline. Après le premier thé, Cortébert a rapidement pris l'avantage pour terminer le match avec une victoire de 4 à 3.

Contre Gurmels

Ce week-end, la troupe s'est retrouvée face à Gurmels, de troisième ligue. Un déplacement difficile donc. D'emblée, l'équipe de Gurmels a montré qu'elle était là pour gagner en alignant deux buts en trois minutes de jeu. Cortébert ne s'est pas laissé abattre pour autant et le panneau des résultats affichait trois buts partout avant la fin du premier tiers.

Après la pause, le même scénario s'est reproduit, avec deux buts marqués par l'équipe locale. Le coach a profité de la deuxième pause pour redonner le moral à ses gars et surtout, pour leur demander de ne pas se faire humilier. Le troisième tiers a donc été très disputé, mais le match s'est finalement tourné en faveur de Gurmels, en partie aussi à cause de plusieurs erreurs d'arbitrage. Cortébert a terminé perdant, sur un score de 9 à 4.

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SCHNEEBERGER TRAMELAN
24 h sur 24 :
du vendredi 9 novembre à 18 h 30
au vendredi 16 novembre à 18 h 30
Dimanche et fériés :
11 h-12 h, 19 h 15-19 h 30
032 487 42 48

AMAVITA SAINT-IMIER
Samedi 10 novembre :
13 h 30-16 h, 19 h-19 h 30
Dimanche 11 novembre :
11 h-12 h, 19 h-19 h 30
Fériés : selon horaire du dimanche
032 941 21 94

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24 *032 941 37 37*

TRAMELAN
En semaine : 18 h-8 h
Samedi, dimanche, jeudi
et jours fériés : 24 heures sur 24
0900 93 55 55

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile,
soins en diabétologie
079 439 28 95, 032 941 41 21
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL
SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60
032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi : 16 h-18 h
Vendredi : 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi : 13 h-18 h
Jeudi : 13 h 30-18 h
Vendredi : 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi : 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi : 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER Baptiste-Savoye 21

Mercredi : 14 h-18 h 30 (ou animations mobiles : Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)
Un jeudi sur deux : 15 h 15-18 h 30
Vendredi : 15 h 15-18 h 30 (ou animations mobiles : Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)

espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 27 novembre : 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 1er décembre : 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 13 novembre : 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 13 novembre : 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 16 novembre : 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 16 novembre : 16 h-17 h

SONCEBOZ commune
Mardi 20 novembre : 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 16 novembre : 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi : 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi : 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY
collège
Lundi : 15 h-17 h 30
Mardi : 17 h-19 h
Jeudi : 15 h-16 h 30
Vendredi : 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi : 14 h-18 h
Jeudi et vendredi : 9 h-11 h et 14 h-18 h
1er samedi du mois : 10 h-11 h 30
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILIER
collège
Lundi : 17 h 30-19 h 30
Mercredi : 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi : 15 h 15-17 h 15
Jeudi : 17 h-19 h

VILLERET
rue principale 20
Mardi : 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi : 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE,
BISTROT ET SHOP
Mardi-dimanche : 10 h-18 h 30
Lundi, durant les périodes de vacances régionales et jours fériés : 10 h-18 h 30

Fermetures annuelles
25 et 26 décembre
1er et 2 janvier
deux semaines en janvier

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic : mercredi 14 h-15 h
Gym Fit : mercredi 9 h-9 h 55
Gym Seniors : mercredi 10 h-10 h 55
Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente ? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi : 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi : 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6
Mercredi et vendredi : 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet, responsable
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
Chemin des Lovières 13
1er samedi du mois : 9 h-12 h
Lundi-vendredi : 13 h-18 h
Mercredi : 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation.
079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi : 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN, au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

PATINOIRES

ZURICH ARENA
TRAMELAN

Vendredi 9 novembre :
18 h 45-19 h 45, hockey public
Samedi 10 novembre :
14 h 15-16 h 30, patinage et hockey
Dimanche 11 novembre :
14 h-16 h 30, patinage
Mercredi 14 novembre :
14 h 30-16 h 30, patinage
Vendredi 16 novembre :
18 h 45-19 h 45, hockey public

BASSIN DE NATATION

SAINT-IMIER Beau Site 1

Lu : 18 h-19 h 140 cm, 19 h-21 h 190 cm
Mardi : 18 h-20 h 190 cm
Mercredi : 16 h 30-17 h 30 120 cm, 17 h 30-19 h 15 140 cm
Je : 18 h-20 h 190 cm, 20 h-21 h 140 cm
Vendredi : 18 h-21 h 190 cm
Samedi : 9 h-11 h 140 cm

Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

Fermetures annuelles
De mi-mai à mi-septembre 2018, ainsi que du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019. Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral, Noël, Nouvel-An.

Grosjean Pauline, 032 942 44 31
www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

Week-end des 10 et 11 novembre, gardiennage assuré par Roberto Battistig et Domont Claude. Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer.

Pour « réserver » le chalet durant les week-ends où il n'y a pas de gardiennage, s'adresser à Daniel Isler au 078 713 77 08.

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h

032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi : 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi :
8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi : 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi : 15 h-18 h
Mardi : 9 h 30-11 h 45
Mercredi :
9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30
Jeudi : 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 032 940 20 71
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi : 10 h-12 h
Mardi : 10 h-12 h
Jeudi : 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-mercredi, vendredi :
8 h-12 h
Jeudi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi : 10 h-12 h
Mardi et jeudi : 16 h-17 h 30
Village 20, 2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat : info@laferriere.ch
Finances : commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi : 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi : 16 h-18 h (jusqu'à 19 h lors de la permanence du maire)
Mercredi : 10 h 30-12 h
Jeudi : 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin
Case postale 41
032 358 01 80, fax : 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi : 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax : 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi : 16 h-18 h
Jeudi : 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me : 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi : 14 h-18 h
vendredi : 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
Case postale 301
032 942 44 24, fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi : 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi : 15 h 30-17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

Réclame

SAMAIDD
Soins à domicile privé
Ça m'aide à rester à domicile
Vallon de Saint-Imier/Bienne
079 439 28 95 032 941 41 21

SONCEBOZ
Lundi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je : 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi : 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval
Case postale 47
032 488 33 00, fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE
DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h-12 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h-12 h

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax : 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats » : 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi : 14 h-16 h 45
Jeudi : 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax : 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi : 9 h-12 h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS !
Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge gratuite à votre domicile
les mercredis entre 17 h et 18 h

(Hormis les frigos, congélateurs et TV à tube)

077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

JOURNAL D'ANNONCES ET D'INFORMATIONS

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC : 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens,
Coraline Bolle
et Claudia Lopes

Impression : Druckzentrum Bern

Distribution : La Poste

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi : 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h
Vendredi : 7 h 30-12 h

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses : lundi soir
Officiel : mardi 12 h
Rédac. et annonces : mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Vendredi 9 novembre 2018 Nº 41

Editeur, administration et régie des annonces

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
2608 Courtelary
032 944 17 56, FAC: 032 944 17 56
info@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
Rédac.: 90 ct. le mm par colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm par colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Délais de remise des publications
Mardi 12 h

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District

SYNDICAT DE COMMUNES
CORPS DE SAPEURS-POMPIERS
DU CENTRE-VALLON

Assemblée des délégués

du mercredi 12 décembre 2018 à 20 h
à Courtelary,
bâtiment communal, 2e étage

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 juin 2018
3. Fermeture du hangar de Cortébert
3. Budget 2019 du Syndicat «Corps des sapeurs-pompiers Centre-Vallon»
4. Proposition de mise à jour des tarifs et frais d'intervention
5. Amendes et absences 2018
6. Communications de l'Etat-major
   – Plan d'alarme par phase actualisé
   – Audit de l'office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, du canton de Berne, sur les plans d'alarme communaux
7. Divers et imprévus

Cormoret, Courtelary et Cortébert,
le 30 octobre 2018

Le Conseil des sapeurs-pompiers Centre-Vallon

Corgémont

Assemblée municipale ordinaire

du lundi 10 décembre 2018 à 20 h,
à la salle de spectacles

Complément à la publication parue en date du 2 novembre 2018

Selon l'article 54 alinéa 1 de la loi sur les communes (LCo), les règlements font l'objet d'un dépôt public durant les 30 jours qui précèdent la décision. Par conséquent, le règlement d'estivage est dès à présent déposé publiquement au secrétariat municipal. Il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Corgémont, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Mme et M. Sandrine et Martin Tschan, Quart-Dessous 1, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: idem
Propriétaire foncier: idem
Projet: remplacement de 4 fenêtres au Sud et 3 fenêtres à l'ouest sur immeuble Nº 19 sis sur parcelle Nº 70 au lieu-dit «Grand'Rue» (zone Centre).
Recensement architectural: bâtiment digne de conservation, objet C.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: cadre en bois et extérieur blanc.
Dépôt public de la demande: avec plans, jusqu'au 9 décembre 2018, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 9 novembre 2018

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: M. Igor Santschi, Chemin des Planchers 19, 2606 Corgémont.
Projet: remplacement du chauffage électrique par l'installation d'un chauffage à pellets et construction d'une cabane de jardin pour enfants sur parcelle Nº 894, au lieu-dit «Chemin des Planchers», immeuble Nº 18, 2606 Corgémont (zone de construction H2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: avec plans, jusqu'au 9 décembre 2018, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 9 novembre 2018

Le Secrétariat municipal

Cormoret

Assemblée municipale

le lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à la salle polyvalente

Ordre du jour

1. Budget communal 2019, quotité d'impôt et taxes diverses
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 50 000 fr. pour la réfection de la rue «Envers de la Gare» et de la rue «Passage des Jardins»
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement additionnel de 11 000 fr. pour la rénovation du hangar de la voirie
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte relatifs:
   a) Réfection du hangar de la voirie
   b) Etude pour la création d'un service des eaux
   c) Eco-point communal
5. Divers et imprévus

Le règlement sur les déchets et ses tarifs sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Immédiatement
après l'Assemblée municipale,

Assemblée des propriétaires fonciers

Ordre du jour

1. Budget 2019 des chemins de finage
2. Divers et imprévus

Commune de Cormoret

COMMUNE BOURGEOISE DE CORMORET

Assemblée bourgeoise

samedi 15 décembre 2018 à 19 h 30
à la petite salle de la halle polyvalente de Cormoret

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2018
2. Budget 2019
3. Election d'un ou d'une conseiller(ère) de bourgeoisie
4. Admission d'une nouvelle bourgeoise
5. Information sur l'avenir du triage forestier
6. Divers

Cormoret, le 2 novembre 2018

Le Conseil de bourgeoisie

Cortébert

Convocation à l'assemblée municipale ordinaire

du lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à la salle polyvalente de Cortébert

Ordre du jour

1. Budget 2019
   a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
   b) Discuter et approuver le budget 2019
2. Nommer un organe privé de vérification des comptes
3. Election d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e) des assemblées municipales
4. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2019 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Monsieur Uwe Steiner, case postale 82, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: Loriol Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.
Emplacement: parcelles Nos 459, 462, 476, 506 et 508, aux lieux-dits: «Les Vernayes, Champs Saint-Imier, Giélovas et Champs Compagnets», commune de Cortébert.
Projet: raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et d'électricité par la pose de conduites en PE et HDPE du bâtiment agricole projeté sur les parcelles Nos 502 et 908 du ban de Courtelary aux lieux-dits: «La Praye et Champs Saint-Imier».
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et route.
Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Cortébert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary

Assemblée municipale ordinaire

du lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à la salle communale (Centre communal)

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 18 juin 2018 (déposé au secrétariat municipal dès le 9 novembre 2018).
2. Discuter et approuver le budget 2019, fixer la quotité d'impôt et la taxe mmobilière.
3. Prendre connaissance des décomptes finaux suivants:
   – Viabilisation du quartier de la Scierie
   – Assainissement du quartier des Martinets
   – Construction d'une conduite de récupération des eaux de surfaces provenant des Condémines de Bretin
4. Discuter et approuver la modification du Règlement sur la taxe de séjour
5. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données
6. Messages des autorités:
   – Informations du maire
7. Divers

Les règlements mentionnés sous les chiffres 4 et 5 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'Assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture de Courtelary, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre un acte législatif communal.

Courtelary, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Monsieur Uwe Steiner, Case postale 82, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: Loriol Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.
Emplacement: parcelles Nos 502 et 908, aux lieux-dits: «La Praye et Champs Saint-Imier», Commune de Courtelary.
Projet: construction d'une stabulation libre avec locaux techniques et séchoir, aménagement d'une fosse à purin et d'une zone d'entreposage de fumier de 30 m², aménagement d'accès et de places en groise sur le pourtour de la ferme et raccordement du bâtiment aux réseaux d'alimentation en eau potable et d´électricité de la commune de Cortébert.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 18 DRN, 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

COMMUNE BOURGEOISE DE COURTELARY

Convocation à l'assemblée ordinaire

le jeudi 13 décembre 2018 à 20 h
au réfectoire du collège de Courtelary

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2018
2. Budget 2019
3. Elections du président, du caissier, de la secrétaire et d'un conseiller, tous rééligibles
4. Rapport du président
5. Divers et imprévus

Courtelary, le 9 novembre 2018

Le Conseil de bourgeoisie

Réclame

La Ferrière

Assemblée communale ordinaire

Lundi 10 décembre 2018, 20 h
Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2018
2. Budget 2019, quotité, taxe immobilière et taxes diverses
3. Acceptation d'un crédit d'investissement de 45 000 fr. pour l'aménagement de 7 places de stationnement devant la halle polyvalente et le goudronnage au nord du bâtiment
4. Acceptation du règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
5. Informations du conseil municipal
6. Divers et imprévus

Le règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées mentionné au point 4 est déposé publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale au secrétariat communal, où le document peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Le Conseil communal

Orvin

Assemblée municipale

du lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à la halle de gym d'Orvin

Ordre du jour

1. Elections de trois scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2019 avec une quotité d'impôt à 1,88
3. Présentation du plan financier 2019 – 2023
4. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2018 – 2019)
5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de 60 000 fr. pour la rénovation de la façade Sud du hangar sapeurs-pompiers & travaux publics à L'Echelette
6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de 135 000 fr. pour le remplacement des compteurs d'eau avec lecture à distance
7. Communications du conseil municipal
8. Divers

Le budget est déposé au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site web de la commune. Le budget 2019 est également affiché dans la vitrine à l'entrée de l'administration municipale.

Orvin, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

Renan

Convocation à l'assemblée communale ordinaire

Jeudi 13 décembre 2018, 20 h
à la salle communale

Ordre du jour

En ouverture d'assemblée:
Information pour le chauffage à distance par «Renan se Chauffe SA»

1. Investissements 2018
   a) Discuter et approuver l'assainissement de la rue Berthold-Vuilleumier pour un montant de 430 000 fr.
   b) Discuter et approuver le changement du parc informatique par la société «Rittmeyer» concernant la gestion de l'eau pour un montant de 73 000 fr.
2. Budget 2019
   Discuter et approuver le budget 2019
3. Approuver le règlement scolaire de Renan
4. Divers et imprévus

Le budget 2019 détaillé et le règlement scolaire faisant l'objet des points 2 et 3 de l'ordre du jour, peuvent être consultés au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture, 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.

Renan, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

Plan d'Aménagement Local (PAL) – ZBP H «Quai de la Gare – Chauffage à distance»

Publication officielle de la décision cantonale d'approbation

Conformément à l'article 61 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) a approuvé le 19 octobre 2018 la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) adoptée par l'Assemblée municipale de Renan en date du 3 juillet 2018.

Lors de la décision d'approbation, aucune modification n'a été apportée.

La modification du PAL entre en vigueur le jour suivant la présente publication, sous réserve d'un éventuel recours (art. 61a LC), soit le 12 novembre 2018.

Les documents peuvent être consultés par le public auprès de l'Administration municipale, à la Préfecture du Jura bernois et à l'OACOT.

Renan, le 5 novembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan BE.
Emplacement: parcelles Nos 436 et 437, au lieu-dit: «Grand-Rue 20a», commune de Renan.
Projet: construction d´un couvert en contiguïté Est des garages existants ouvert sur trois côtés.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone centre.
Recensement architectural: ensemble bâti E.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 9 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Schärz Jean-François, route des Convers 40, 2616 Renan.
Auteur du projet: Schärz Jean-François, route des Convers 40, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 499, routes des Convers 40, 2616 Renan.
Descriptif du projet: isolation complète des deux pans du toit. Création d'une lucarne rampante côté Est depuis le faîte avec trois fenêtres PVC côté Est de la lucarne. Remplacement des tuiles. Installation de panneaux solaires apposés sur les tuiles côté Ouest sur une partie de la surface du toit.
Dimension du projet: selon plans déposés
Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation.
Dérogation: art. 55 du RCC
Dépôt public: 9 novembre au 9 décembre 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Sylvie Oppliger, Grand-Rue 13, 2616 Renan.
Auteur du projet: Sylvie Oppliger, Grand-Rue 13, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 438, Grand-Rue 17, 2616 Renan.
Descriptif du projet: création d'une cuisine avec cuisinière bois-pellet, mise à jour du système chauffage à poêles, création d'une véranda, destruction de l'ancien garage et reconstruction d'un pavillon-pergola, ouverture d'une fenêtre sur façade est, tuiles transparentes et verres isolants lucarnes faîte, création d'une place de parc, remplacement de la porte rez sud par porte vitrée sur bâtiment digne de conservation, objet C.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: centre.
Dépôt public: 2 novembre au 2 décembre 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 2 novembre 2018

Le Conseil municipal

Romont

Assemblée municipale

lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à l'école, salle du Conseil

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget communal 2019, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière
2. Présentation et acception du nouveau règlement sur les émoluments
3. Informations diverses du Conseil municipal
4. Divers et imprévus

Le budget mentionné sous le point 1 ainsi que le règlement mentionné sous le point 2 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale: un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Romont, le 9 novembre 2018

Le Conseil municipal

Révision intermédiaire de la caisse municipale

Sans avis préalable, la fiduciaire Soresa a procédé au contrôle d'usage le mercredi 10 octobre dernier. La révision a révélé que la comptabilité était tenue à jour et que les avoirs réels de la caisse et des comptes postaux et bancaires correspondaient aux écritures comptables. En sa qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, la fiduciaire a également attesté, sur la base des vérifications effectuées par sondage en 2018, l'observation des prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données.

Commune de Romont

Réclame

Buri Gestion Sàrl
Immobilier
Votre pilier de l'immobilier

Pour renforcer notre équipe dans le secteur de la gérance immobilière, nous recherchons un(e)

assistant(e) de gestion 100 %

Votre mission:
- Apporter votre contribution au bon fonctionnement du team de gérance placé sous la responsabilité d'un gérant d'immeubles.
- Exécuter toutes les tâches administratives, techniques et locatives en relation avec les immeubles en gestion.
- Répondre au téléphone, accueil des clients.
- Effectuer les visites en vue de la relocation des appartements.
- Organiser votre travail quotidien de manière autonome et efficiente.
- Contentieux.

Votre profil:
- CFC d'employé de commerce
- Bonnes connaissances des outils informatiques usuels.
- Excellente rédaction et orthographe de la langue française.
- Bilingue F/A parlé et écrit, portugais un atout.
- Permis de conduire cat. B.
- Intérêt et aisance dans les contacts avec la clientèle.
- Capacité de s'intégrer et de travailler en équipe.
- Bonne présentation.
- Rigueur, flexibilité, dynamisme, bonne résistance au stress.
- Expérience dans la gérance immobilière un atout.

Buri Gestion Sàrl
Immobilier
Baptiste-Savoye 67A
2610 Saint-Imier
Tél. 032 940 11 11 – Fax 032 940 11 12
www.buri-gestion.ch

Saint-Imier

Restrictions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 ocotbre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier décide, en accord avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Accès interdit

A la rue du Tilleul, de la rue Baptiste-Savoye à la rue Pierre-Jolissaint, sens de circulation autorisé: de la rue Pierre-Jolissaint à la rue Baptiste-Savoye (du nord au sud).

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Saint-Imier, le 2 novembre 2018

Le Conseil municipal

Restrictions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 novembre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Interdiction de s'arrêter

Rue du Tilleul, entre la rue Baptiste-Savoye et la rue Pierre-Jolissaint

Abrogation: la restriction de circulation «interdiction de stationner» est abrogée.

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 2 novembre 2018

Le Conseil municipal

Prescriptions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 novembre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier décide, en accord avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la mesure suivante en matière de circulation routière:

Cédez le passage

Sur la route de Mont-Soleil au débouché avec la rue de la Fourchaux

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Saint-Imier, le 2 novembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de constructions

Requérant: restaurant «Le Carioca», rue Sans Souci 3, 2610 St-Imier.
Emplacement: parcelle Nº 53, au lieu-dit: «rue Sans Souci 3», commune de Saint-Imier.
Projet: aménagement d´une terrasse au Sud du restaurant.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: C4b et M1.
Zone de protection: périmètre de protection et périmètre de conservation du site bâti.
Dérogation: 80 LR.
Recensement architectural: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 9 décembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le vendredi 9 novembre 2018.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 18-84

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Nathalie Colombo et Bruno Colombo, rue du Soleil 4, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga architectes, rue du Brue 24, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 626, rue du Soleil 4, 2610 Sonvilier.
Description du projet: agrandissement d'un balcon existant.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 2 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 novembre 2018

Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 18-71

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Dorothea Müller, Mont-Soleil 163, 2610 Mont-Soleil.
Auteur du projet: Johann Weilenmann, Mont-Soleil 163, 2610 Mont-Soleil.
Adresse du projet: BF 899, Mont-Soleil 163-169, 2610 Mont-Soleil.
Description du projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à bois, remplacement des fenêtres, isolation des façades et de la toiture, installation de panneaux solaires et renouvellement de la cuisine.

Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: HZ.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégés: –
Dépôt public: du 9 novembre 2018 au 10 écembre 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 9 novembre 2018

Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE SAINT-IMIER

Assemblée de paroisse

lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30 à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée du 18 juin 2018
4. Budget 2019
5. Nomination au conseil de paroisse
6. Syndicat des paroisses réformées de l'Erguël
7. Synode, information
8. Info des pasteurs
9. Info de la commission musicale
10. Info de la commission de nomination d'un nouvel organiste
11. Info de la commission des bâtiments
12. Info du conseil
13. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE SAINT-IMIER

Règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement d'organisation, adopté par l'assemblée de paroisse réformée de Saint-Imier en date du 18 juin 2018, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 12 septembre 2018.

Le règlement d'organisation entre en vigueur immédiatement.

Le Conseil de la paroisse

Sauge

Avis de construction

Requérant: Thomas Murkowsky, Jurastrasse 59, 3013 Berne.
Auteur du projet: dito.
Propriétaires fonciers: Thomas Murkowsky, Jurastrasse 59, 3013 Berne. Michael Wilhelm, Kronengasse 13, 4500 Soleure.
Projet: construction de murs en pierres sèches et plantation de haies au lieu-dit «Champs de la Fraubère 177» sis sur parcelle Nº 248 du ban de Plagne, hors zone.
Dérogation: art. 24c LAT.
Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 23 octobre 2018

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval

Assemblée municipale ordinaire

du lundi 10 décembre 2018 à 20 h à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018
2. Discuter et approuver l'annulation du crédit d'engagement de 1 950 000 fr. pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec 3 classes d'école enfantine sur la parcelle communale Nº 161 à la rue des Prés
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 385 000 fr. pour la réfection de la rue «Fin du Pertuis» avec remplacement de la conduite d'eau
4. Budget municipal 2019 avec quotité et taxes
5. Discuter et approuver la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval
7. Divers

Sonceboz-Sombeval, le 5 novembre 2018

Le conseil municipal

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, la modification de règlement mentionnée sous chiffre 5 est déposée publiquement au secrétariat municipal où elle peut être consultée durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

P.-S. Le résumé du budget municipal 2019 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la commune.

Avis de construction

Requérant: Monsieur Antomil Adrian, rue de l'Envers 9f à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Propriétaire foncier: Monsieur Gerber Jean-Pierre, rue Euchette 13 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Deco & Architecture, Gerber Jean-Pierre, rue Euchette 2a à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet de construction: construction d'une maison à 2 appartements avec garages intégrés, installation d'une pompe à chaleur air/eau et aménagement des abords. Lieu.dit: Vers l'Ouest 4, parcelle N° 1082, zone H2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Dimensions principales: selon plans déposés.
Genre de construction: radier: béton armé; sous-sol: béton armé et briques TC; façades: briques TC, crépi rustique couleur blanc cassé; toiture: 1 pan 11° en eternit structa, couleur anthracite.
Protection des eaux: le bâtiment sera raccordé à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 9 novembre 2018

Bureau communal

Délai de remise
des publications officielles
MARDI 12 H

Tramelan

Elections municipales 2018

Le Conseil municipal formule l'avertissement suivant. Par analogie aux dispositions comprises dans l'Ordonnance communale de police sur les manifestations, toute propagande électorale en lien avec les élections municipales qui auront lieu le 25 novembre 2018 devra être retirée dans un délai de cinq jours à compter du dimanche de l'élection.

Les contrevenants aux présentes injonctions devront s'acquitter des frais de nettoyage entrepris par la voirie communale. L'intervention de cette dernière sera facturée selon l'émolument horaire communal.

Tramelan, le 1er novembre 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant(s): Mme et M. Lejla et Shkelzen Berishaj, Grand-Rue 138, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Villatype SA, M. Fleury, Le Champat 2, 2744 Belprahon.
Projet: construction d'une maison familiale avec garage intégré et mur de soutènement. Parcelle N° 766, zone ZPS-h PQ Deutes Est.
Emplacement: rue du 26-Mars 59, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon plans déposés. Fondations: béton armé; construction portante: étayage: béton armé/briques ciment/briques TC; parois: briques TC; plafonds: dalle béton/lambris; façades: crépis ciment, couleur blanc cassé; toit: 4 pans, inclinaison 20 °, revêtement: tuiles béton, couleur grise; chauffage par pompe à chaleur extérieure au nord-est (sous un cache).
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 9 novembre 2018 au 9 décembre 2018.

Dépôt public de la demande: avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 9 novembre 2018

Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérant(s): M. Gindrat Danilo, rue des Prés 10, 2720 Tramelan.
Projet: construction de 3 garages accolés à l'est du bâtiment 10a et aménagement d'une place de parc en pavés filtrants à l'ouest du bâtiment 10a. Parcelle N° 3061, zone H2.
Emplacement: rue des Prés 10a, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon plans déposés. Construction portante: parois: béton; plafonds: béton; façades: béton, couleur beige clair; toit: plat, inclinaison 1 %, revêtement: végétalisé, couleur brun/vert.
Dérogation(s): art. 80 LR et A154 RCC, distance insuffisante à la route communale. Art. 418, al. 4 RCC, distance insuffisante devant le garage.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 9 novembre 2018 au 9 décembre 2018.

Dépôt public de la demande: avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 9 novembre 2018

Commune de Tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

Assemblée générale ordinaire

Les membres (suisses et étrangers) de la paroisse catholique romaine de Tramelan sont convoqués en Assemblée génerale ordinaire

le lundi 10 décembre 2018 à 20 h
à la maison de paroisse Protestante
(Grand-Rue 120)

Ordre du jour

1. Accueil et prière
2. Démission de la secrétaire de l'assemblée
3. Election d'un/e secrétaire de l'assemblée
4. Lecture du PV de l'AG du 25 juin 2018
5. Budget 2019
   a) Décider la durée d'amortissement du patrimoine administratif existant
   b) Discuter et approuver le budget et la quotité d'impôt 2019
6. Discuter et ratifier le décompte final du crédit d'engagement de 32 000 fr. relatif aux puits de lumière avec crédit additionnel de 12 226 fr. 20
7. Informations pastorales
8. Divers et imprévus

Tramelan, le 5 novembre 2018

Le Conseil de paroisse

Villeret

Avis de construction

Maître d'ouvrage et auteur du projet: M. Fankhauser Christophe, rue Neuve 11, 2613 Villeret.
Propriétaire foncier: Mme Schmitz Geneviève, rue Neuve 11, 2613 Villeret.
Projet: construction d'une terrasse, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au 1e étage en façade sud, pose de 2 lucarnes sur le pan sud et de 2 fenêtres de toiture sur le pan nord.
Parcelle: N° 165, zone village.
Emplacement: rue Neuve 11, 2013 Villeret.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande; la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 2 décembre 2018.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, 29 octobre 2018

Secrétariat municipal

Canton de Berne

Portes ouvertes sur le chantier de fouille d'un village lacustre

Le Service archéologique du canton de Berne est en train de mettre au jour les vestiges du plus ancien village lacustre connu autour du lac de Bienne. C'est sur le Campus Biel/Bienne, derrière la gare. La population peut visiter le site aujourd'hui, à partir de 14 h.

Une collaboratrice du Service archéologique du canton de Berne dégage les poteaux d'une palissade vieille de près de 6000 ans. © Service archéologique du canton de Berne

Depuis le printemps 2018, des membres du Service archéologique du canton de Berne font des fouilles au sud de la gare de Bienne, sur le site du futur Campus Biel/Bienne de la Haute école bernoise. Les travaux de déblayage sont effectués en étroite collaboration avec l'entreprise de construction: une énorme pelle mécanique creuse le sol tandis que les archéologues étudient les vestiges.

Le passé refait surface

La succession des strates dans le sol en dit beaucoup sur le passé. La couche de tout-venant moderne recouvre une strate de tourbe, laissée par les marais qui composaient autrefois le paysage de la région. On trouve ensuite un dépôt de limon, qui s'est probablement constitué sous l'effet de l'eau. C'est là que le Service archéologique a mis au jour plusieurs rangées de poteaux en bois bien conservés sur une longueur de 43 mètres. Ils pourraient provenir de la construction d'une voie qui partait en direction du lac. Le bois de ces poteaux a été récolté à la fin du Néolithique, très exactement en 2706 avant J.-C. comme l'ont montré les études dendrochronologiques.

Le plus ancien établissement lacustre connu autour du lac de Bienne

À 5 mètres sous le niveau du sol actuel, les spécialistes sont en train de mettre au jour une partie d'un village lacustre, plus ancien d'un millénaire environ que la voie en bois. On ne connaît aucun vestige de l'implantation d'un village datant des environs de 3840 avant J.-C. autour du lac de Bienne. L'étude scientifique de cette structure revêt donc un intérêt majeur. Les poteaux en bois conservés dans le sol humide font apparaître des bâtiments au plan rectangulaire ou carré, entourés d'une épaisse palissade double. Alors que les maisons ont été construites principalement en sapin blanc et en chêne, les éléments de la palissade proviennent d'essences variées.
À l'intérieur du village, entre les maisons, on a trouvé des tessons de vaisselle en céramique, des outils et des armes en pierre ainsi que des os d'animaux, des restes de repas. Le tamisage d'échantillons sédimentaires a permis de retrouver des particules telles que des grains de céréales, des pépins de plantes issues de la cueillette (p. ex. des framboises) ou des éléments de la végétation de l'époque. Ces découvertes apportent un éclairage sur la vie quotidienne au Néolithique dans la région.

Ouverture des fouilles au public

Le Service archéologique du canton de Berne ouvre les fouilles au public ce vendredi 9 novembre. Des visites guidées sont proposées de 14 h à 18 h 40. Les archéologues répartis sur le parcours expliqueront comment se déroulent les travaux et présenteront les vestiges qu'ils ont sauvés.
Le départ des visites est situé à l'entrée du chantier, dans la rue Johann-Aeberli (en face de la Coop). Le public est invité à s'équiper de bonnes chaussures (de randonnée p. ex.) et de vêtements adaptés à la météo.

Pour en savoir plus sur le projet de construction du Campus Biel/Bienne, voir le site officiel: www.campus-biel-bienne.ch

Direction de l'instruction publique

Les objets découverts en disent long sur la vie quotidienne dans ce village du Néolithique. © Service archéologique du canton de Berne

Réclame